

# CHRONIQUE

NUMERO 16

## L'Européenne

PAYS DE LA LOIRE

DOSSIER - p. 23

## FORMATION PROFESSIONNELLE ET EDUCATION

*LEONARDO DA VINCI et SOCRATES*

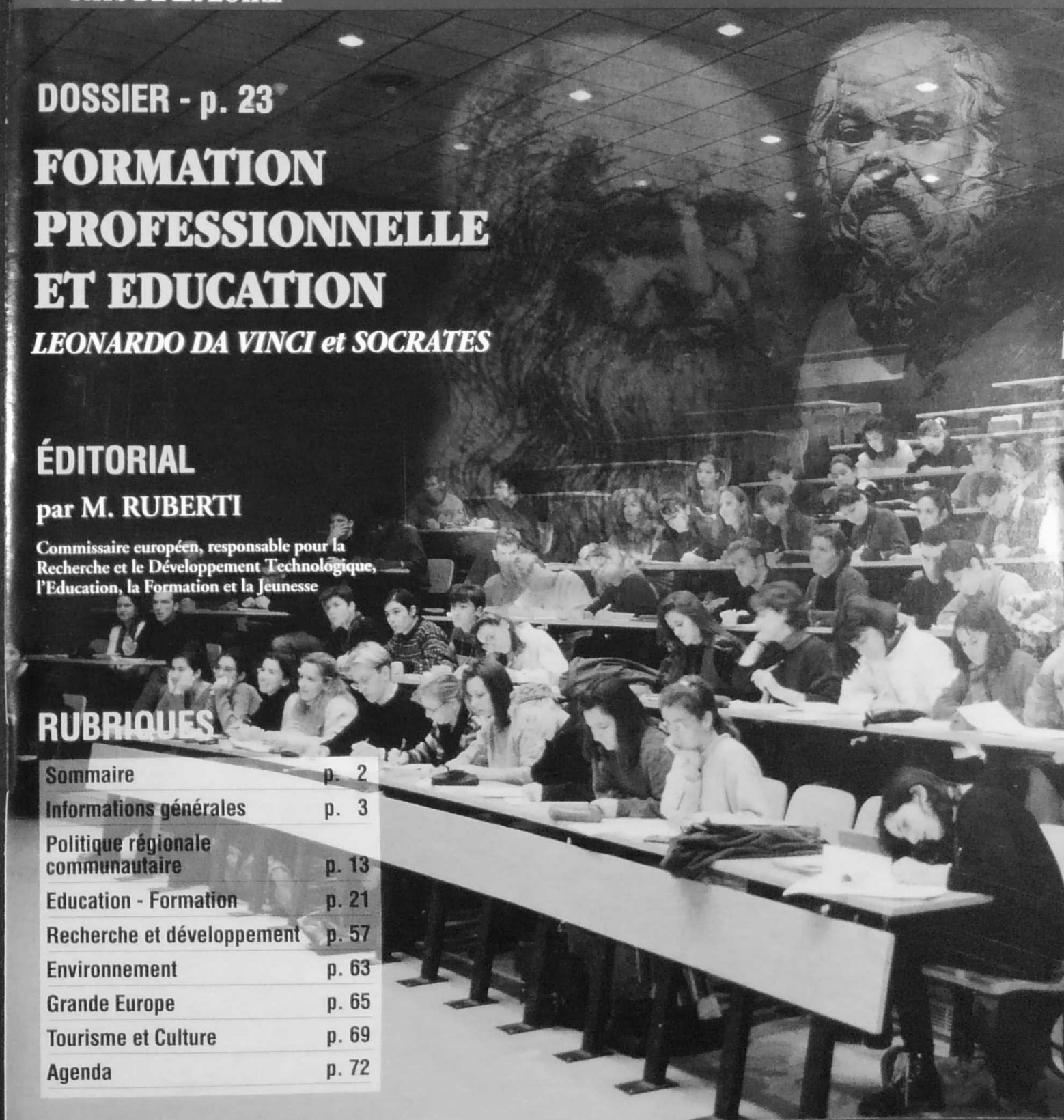
### ÉDITORIAL

par M. RUBERTI

Commissaire européen, responsable pour la  
Recherche et le Développement Technologique,  
l'Éducation, la Formation et la Jeunesse

### RUBRIQUES

Sommaire	p. 2
Informations générales	p. 3
Politique régionale communautaire	p. 13
Éducation - Formation	p. 21
Recherche et développement	p. 57
Environnement	p. 63
Grande Europe	p. 65
Tourisme et Culture	p. 69
Agenda	p. 72



## SOMMAIRE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Les nouveaux Commissaires européens p3
- Avenir de la construction européenne p4
- PME et programmes communautaires p6
- Rubrique de l'Euro Info Centre p8
- Les PME au cœur de la croissance p10
- Maine - Basse-Saxe p11
- EuroVendée p11
- L'Espéranto p12

### POLITIQUE RÉGIONALE COMMUNAUTAIRE

- Objectif 3 p13
- Objectif 5B p14
- PESCA p16
- CRPM : bilan et perspectives p17
- Arc Atlantique p18
- Politique d'aménagement du territoire p19
- AMRIE p20

### ÉDUCATION - FORMATION

- 96<sup>ème</sup> année européenne de l'éducation et de la formation p21
- Formation tourisme rural (COFRAT) p21
- Euroqualification p22
- Action TOPE p22
- Langues pour l'Europe p52
- ITEM et Technoparc p52
- Aide humanitaire : un diplôme européen p53
- Les Cercles Europe p54
- Euroform p56

### DOSSIER

- Education et formation professionnelle p23

### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- PME et RDT p57
- CTTM- IRAP p58
- Laboratoire Central des Ponts et Chaussées p60

### ENVIRONNEMENT

- Déchets d'emballage p63
- "Bus ville propre" p64

### GRANDE EUROPE

- Ville de Nantes et ville de Cluj p65
- L'ESSCA et la Hongrie p65
- Le Groupe Compostela d'Universités p68

### TOURISME ET CULTURE

- Patrimoine - Kaleidoscope - Ariane p69

### AGENDA - BIBLIOTHÈQUE

- p72

## Éditorial de Monsieur RUBERTI Commissaire européen

Responsable pour la Recherche et le Développement Technologique  
l'Éducation, la Formation et la Jeunesse

**1994** est l'année des "programmes de deuxième génération" pour le secteur de l'Éducation et de la Formation professionnelle de l'Union Européenne.

Deux programmes, **Socrates** pour l'éducation et **Leonardo da Vinci** pour la formation, succéderont aux sept programmes qui ont constitué la première génération et qui ont, avec succès, ouvert la voie à une coopération accrue entre les divers Etats-membres, grâce à la mobilité des étudiants et le soutien aux processus d'innovation et d'expérimentation.

Le changement le plus important, rendu possible par le nouveau traité, est l'extension de l'action communautaire au système scolaire. Un nouveau domaine de coopération s'ouvre ainsi, dans lequel il faut expérimenter des instruments adaptés au nombre d'étudiants, et dans lequel la mobilité des enseignants et les partenariats entre établissements scolaires semblent destinés à devenir des instruments privilégiés.

Le programme **Leonardo** met davantage l'accent sur la Formation Continue qui constitue, sans conteste,

le défi le plus mobilisateur dans la phase actuelle de restructuration du système productif et dans la perspective du renforcement du dynamisme du marché de l'emploi.

Les objectifs de l'action communautaire, qui se développera dans le respect du principe de subsidiarité et en collaboration toujours plus étroite avec les Etats-membres, sont le renforcement de la dimension européenne, la qualité des systèmes d'enseignement et de formation et leur capacité d'innovation. A travers le partenariat et les réseaux, la mobilité et la coopération en seront les instruments privilégiés.

Il me semble utile de rappeler ici qu'il existe d'importants programmes de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale (**Tempus II**), que la Fondation Européenne pour la formation soutient les changements en cours dans ces pays et que le programme **Phare** offre aux pays d'Europe centrale la possibilité de participer aux programmes communautaires.

Enfin, l'introduction dans le 4<sup>ème</sup> programme cadre de recherche, de projets relatifs à des méthodologies, des technologies et des modèles d'Éducation et de Formation a ouvert une nouvelle voie.

En fait, ce que l'Union propose avec ses programmes, c'est un "laboratoire" d'échanges et de coopérations, qui permette aux différentes institutions et aux divers acteurs du processus de formation et d'éducation de s'enrichir mutuellement.

Dans ce contexte, en encourageant le libre déploiement des initiatives, les programmes européens peuvent contribuer à construire, en matière d'éducation et de formation, un espace européen ouvert dans lequel le respect des diversités ne se transforme pas en repli sur soi, mais devienne plutôt une manière d'utiliser leurs potentialités au service de tous, et des jeunes en particulier.

### Antonio Ruberti

Né le 24 janvier 1927 à Aversa (Caserta).  
Marié, quatre enfants.  
Diplôme d'ingénieur.  
Professeur à l'Université "La Sapienza" de Rome depuis 1962.  
Doyen du département d'ingénierie de cette université de 1973 à 1976.  
Recteur de 1976 à 1987.  
Ministre pendant la 8<sup>ème</sup> législature, d'abord au ministère de la coordination de la recherche scientifique et technologique, ensuite au ministère des universités et de la recherche (1987-1992).  
Elu député PSI aux élections des 5 et 6 avril 1992 dans la circonscription de Rome, Latina, Frosinone et Viterbo.  
Janvier 1993, Membre de la Commission Européenne, responsable pour la Recherche et le Développement, l'Éducation, la Formation et la Jeunesse.

## 20 Commissaires européens : répartition des portefeuilles

Le nouveau Président de la Commission Européenne, le Luxembourgeois Jacques Santer, a procédé, le 29 octobre 1994, à la répartition des portefeuilles entre les 20 futurs Commissaires européens désignés pour cinq ans par les Etats-membres.

Toutefois, avant de prendre ses fonctions en janvier 1995, la nouvelle Commission Européenne devra recevoir l'investiture du Parlement Européen, conformément au Traité de Maastricht. Il s'agit donc de la première Commission qui aura une légitimité parlementaire.

### Répartition des portefeuilles

#### Luxembourg

**Jacques SANTER**, Président : Secrétariat général, Service juridique, Bureau de sécurité, Cellule prospective, Inspection générale des services, Service commun d'interprétation-conférences (SCIC), Service du Porte-parole, Affaires monétaires (avec M. de Silguy), Politique étrangère et de sécurité commune (avec M. van den Broek), Questions institutionnelles et Conférence intergouvernementale (avec M. Oreja).

#### France

**Edith CRESSON** : Science, recherche et développement, Centre commun de recherche (CCR), Ressources humaines, éducation, formation et jeunesse.

**Yves THIBAUT de SILGUY** : Affaires économiques et financières, Affaires monétaires (en accord avec le Président), Crédits et investissements, Office statistique.

#### Royaume - Uni

**Sir Léon BRITTAN** : Relations extérieures avec l'Amérique du nord, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Chine, Corée du sud, Hong-Kong, Macao, Taïwan, Politique commerciale commune, Relations avec l'OCDE et l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

**Neil KINNOCK** : Transports (y compris les réseaux trans-européens de transport).

#### Allemagne

**Martin BANGEMANN** : Affaires industrielles, Technologies de l'information et des télécommunications.

**Monica WULF-MATHIES** : Politiques régionales, Relations avec le Comité des Régions, Fonds de cohésion (en accord avec M. Kinnock et Mme Bjørregard).



Jacques Santer

#### Espagne

**Manuel MARIN** : Relations extérieures avec Méditerranée Sud, Moyen et Proche-Orient, Amérique latine, Asie (sauf Japon, Chine, Corée du Sud, Hong-Kong, Taïwan).

**Marcelino OREJA** : Relations avec le Parlement Européen, Relations avec les Etats-membres (en matière de transparence, communication et information), Culture et audiovisuel, Office des publications, Questions institutionnelles et préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996 (en accord avec le Président).

#### Italie

**Mario MONTI** : Marché intérieur, Services financiers, Douane et fiscalité indirecte, Fiscalité directe.

**Emma BONINO** : Politique des consommateurs, Pêche, Office humanitaire de la Communauté Européenne (ECHO).

#### Belgique

**Karel VAN MIERT** : Concurrence.

#### Portugal

**Joao DE DEUS PINEIRO** : Relations extérieures avec les Pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (ACP), Afrique du Sud, Convention de Lomé.

#### Irlande

**Pdraigh FLYNN** : Affaires sociales et emploi, Relations avec le Comité économique et social.

#### Pays-Bas

**Hans VAN DEN BROEK** : Relations extérieures avec les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) et les pays issus de l'ancienne Union Soviétique, Turquie, Chypre, Malte et autres pays européens. Politique étrangère de sécurité commune (en accord avec le Président), Service extérieur.

#### Danemark

**Ritt BJRREGAARD** : Environnement, Sécurité nucléaire.

#### Grèce

**Christos PAPAOUTSIS** : Énergie et Agence d'approvisionnement de l'Euratom, Petites et moyennes entreprises (PME), Tourisme.

#### Autriche

**Franz FISCHLER** : Agriculture et développement rural.

#### Suède

**Anita GRADIN** : Questions liées à l'immigration et affaires intérieures et judiciaires. Rapports avec l'Ombudsman. Contrôle financier et lutte anti-fraude.

#### Finlande

**Erkki LIIKANEN** : Budget, Personnel et Administration. Traduction et informatique.

**Martine ALLAIS**  
Bureau des Régions Bretagne  
et Pays de la Loire - Bruxelles  
Tél : 19 (32) 2 231 00 10

# Avenir de la construction européenne : le débat est lancé !

En septembre dernier, le groupe parlementaire CDU/CSU du Parlement allemand (Bundestag), parti du Chancelier Kohl et principale formation politique en Allemagne, a publié dans un document ses "réflexions sur la politique européenne". L'engagement allemand en faveur du processus d'unification européenne y est réaffirmé avec vigueur tandis qu'est suggérée la constitution d'une Europe à plusieurs vitesses, autour d'un noyau dur composé d'un petit nombre de pays.

Cette dernière proposition qui a suscité de nombreuses polémiques dans les autres pays de l'Union et en Allemagne même, ouvre en pratique la bataille d'idées en vue de la Conférence intergouvernementale de 1996.

Les "réflexions sur la politique européenne" de la CDU/CSU s'ouvrent sur un constat pessimiste : la construction européenne est en danger. La venue de nouveaux membres et sa conséquence première, la surextension des institutions, minent l'efficacité du processus décisionnel. La divergence croissante des intérêts fait, quant à elle, planer la menace d'une transformation de la Communauté en une "zone de libre échange améliorée", ce qui représenterait un échec complet au regard des principes énoncés dans le Traité de Maastricht.

Le document explique d'abord quels sont les intérêts de l'Allemagne et pourquoi le dilemme élargissement-approfondissement est un faux dilemme. L'Allemagne fédérale ayant trouvé une stabilité certaine après 1945 en devenant partie intégrante de l'Occident, il s'agit, maintenant que le conflit Est-Ouest est surmonté, de "trouver un ordre stable pour la partie orientale du continent également".

## L'intégration des PECO

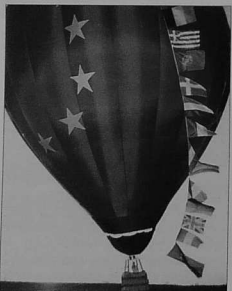
Pour ce faire, il faut rapidement intégrer les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) dans le système communautaire, tout en établissant un large partenariat avec la Russie. Le document ne cache pas les conséquences néfastes que pourrait susciter l'échec d'une telle stratégie : l'Allemagne, sous l'effet de contraintes de sécurité, pourrait être amenée à établir seule la stabilité en Europe de l'Est, ce qui provoquerait des tensions insoutenables au sein de l'Union Européenne. Ainsi, "l'Allemagne a un intérêt fondamental à voir l'Union s'élargir à l'Est mais aussi à s'approfondir, l'approfondissement étant la condition même de l'élargissement".

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le groupe parlementaire CDU/CSU suggère un certain nombre de mesures à adopter sur le plan politique et institutionnel afin que l'Union européenne puisse renforcer sa capacité d'action tout en assurant davantage de démocratie en son sein.

Cette double exigence pose d'abord le problème de savoir qui fait quoi, question

à laquelle seul un "document quasi-constitutionnel" peut répondre en délimitant enfin clairement les compétences de l'Union, des Etats-membres et des régions. Dans un tel modèle fédéral, le principe de subsidiarité prendrait alors tout son sens.

La démocratisation de l'Union Européenne ne pourra quant à elle se concrétiser qu'avec une réforme complète de ses institutions. Ainsi, le Parlement Européen sera amené à devenir un "organe législatif à égalité de droits avec le Conseil, ce dernier étant appelé à assumer, à côté d'autres tâches relevant essentiellement du domaine intergouvernemental, le rôle de seconde Chambre, c'est-à-dire de Chambre des Etats, la Commission exerçant les attributs d'un gouvernement européen".



Par ailleurs, soulignant que "la relation avec la France constitue pour l'Allemagne un indicateur de son appartenance profonde à la culture politique de l'Ouest", le document préconise un renforcement des liens franco-allemands. Les deux pays ont toujours constitué le moteur de la construction européenne. Alors que des signes d'une divergence d'intérêts et de perceptions se font jour, il est crucial d'apporter à ce moteur des améliorations qualitatives. Cela passe par un dialogue plus intense sur des questions aussi essentielles que la politique industrielle, le droit de la concurrence, les objectifs à long terme de la Politique Agricole Commune (PAC) ou encore la défense européenne et

sa relation avec l'OTAN. Sur chacun de ces points où existent visiblement des divergences d'opinion, l'Allemagne et la France doivent clarifier leurs positions respectives.

## La France incisée

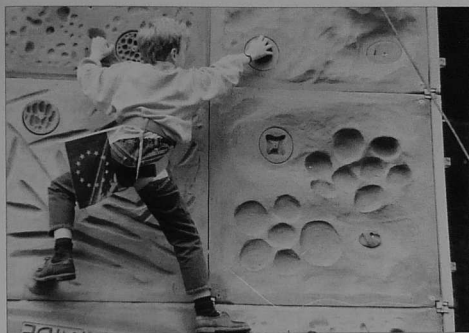
Mais le document de la CDU/CSU se fait plus pressant quand il remarque que la France "se montre souvent indécise lorsqu'il s'agit de prendre des mesures concrètes" pour avancer dans la construction européenne, "l'idée ayant toujours cours qu'il est impossible de renoncer à la souveraineté de l'Etat-nation, alors que celle-ci ne constitue plus depuis longtemps qu'une enveloppe vide".

Cette invitation faite à la France de franchir avec l'Allemagne un nouveau cap dans l'édification d'une Union politique en Europe, vise en réalité à créer le centre d'un futur noyau dur de pays, censé répondre aux forces centrifuges susceptibles d'apparaître dans le contexte d'un élargissement constant de l'Union Européenne. Ainsi, est suggérée l'idée d'une Europe à géométrie variable au sein de laquelle certains pays, axés sur l'intégration et prêts à coopérer pourraient progresser à leur guise dans la voie de l'Union économique et politique. Ce club serait "ouvert à tout Etat-membre désireux et capable de répondre à ses exigences".

## Des réactions mitigées

Les principales propositions contenues dans ce document, à savoir l'élaboration d'une Constitution européenne de type fédéral et la création d'un noyau dur de pays au sein d'une Europe à plusieurs vitesses, ont été diversement accueillies dans les Etats-membres et ont suscité des controverses, y compris dans certains milieux politiques allemands. Si, globalement, les partisans d'une Europe dotée de pouvoirs renforcés se félicitent de cette nouvelle profession de foi pro-européenne du parti du Chancelier Kohl, et notamment des réformes politiques et institutionnelles qu'il préconise pour rendre l'Union Européenne irréversible, certains pays ne cachent pas leur inquiétude.

La Grande-Bretagne d'abord, toujours réticente à abdiquer des parcelles de sa souveraineté et traditionnellement favorable à une "Europe à la carte", mais aussi les Etats méditerranéens, exclus à priori du "noyau dur" du fait de leurs piètres performances économiques et qui craignent d'être progressivement marginalisés ; la France, pour sa part, fait preuve d'un attentisme prudent, partagée entre sa volonté de poursuivre dans la voie de la construction européenne et son trouble affiché quant à la nature fédérale de la future Union Européenne.



## Clarifier les enjeux

En dépit de certains passages jugés par beaucoup de spécialistes "maladroits" ou "peu diplomatiques", le document de la CDU/CSU aura eu au moins l'immense mérite de clarifier les enjeux à un moment où la construction européenne traverse une phase particulièrement délicate de son développement. L'élargissement vers l'Est, rendu d'abord possible par l'éclatement de l'Union soviétique, apparaît aujourd'hui comme une priorité absolue pour l'Union Européenne. Les raisons en sont aussi bien morales, politiques, économiques que militaires. Toutefois, une Union Européenne à 25 ou 30 membres ne peut conserver sa capacité d'agir que si elle réforme profondément ses institutions et ses mécanismes de décision. Ce sera à la Conférence intergouvernementale de 1996 de procéder à ces transformations.

Dans ce contexte, les "réflexions sur la politique européenne" de la CDU/CSU ne font qu'ouvrir un débat, certes hautement politique, mais qui ne peut plus à présent être éludé.

L'Europe doit-elle être une simple zone de libre-échange ou posséder des institutions comportant un degré suffisant d'intégration politique ? C'est à cette question que devront répondre les pays lors de la Conférence de 1996. Si, à cette occasion, deux groupes antagonistes apparaissent, ce qui sera probablement le cas, il faudra bien qu'ils trent ensemble les conclusions de leurs désaccords.

Contact :  
Alexandre KRIEF  
Bureau des Régions Bretagne  
et Pays de la Loire - Bruxelles  
Tél. : (33) 2 231 00 10

## Prix BEI 1995 "L'investissement et le financement"

La Banque Européenne d'Investissement lance un appel aux candidatures pour le prix BEI qui sera décerné en juin prochain. Le prix consiste en une somme de 12 000 Ecus et un diplôme signé par le Président du jury, Lord Roll of Ipsden et par le Président de la Banque Européenne d'Investissement, Sir Brian Urwin.

Institué par la Banque Européenne d'Investissement à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire en 1983, le prix BEI est destiné à couronner, tous les deux ans, une thèse de doctorat portant sur l'investissement et le financement. Pour être admis au concours, les candidats doivent soumettre une thèse de doctorat soutenue avec succès entre le 1<sup>er</sup> janvier 1993 et le 1<sup>er</sup> février 1995, dans une université ou un établissement équivalent.

## Les conditions

Les candidats doivent posséder la nationalité d'un des Etats-membres de l'Union Européenne, d'un des Etats-membres de l'Association Européenne de libre-échange ou d'un Etat européen lié à l'Union Européenne par un accord d'association et ne pas avoir atteint l'âge de trente-deux ans à la date limite d'envoi de la thèse, le 1<sup>er</sup> février 1995.

## Le jury

Le jury se compose de six experts indépendants de grand renom, désignés par le Comité de direction de la Banque Européenne d'Investissement.

## Dépôt des candidatures

Les thèses doivent être rédigées dans une des langues officielles de l'Union Européenne et accompagnées d'un résumé.

Pour participer au concours de 1995, les candidats doivent envoyer par recommandé, avant le 1<sup>er</sup> février 1995, deux exemplaires de leur thèse à la Banque Européenne d'Investissement 100, boulevard Adenauer L-2950 Luxembourg.

Pour de plus amples renseignements, M. Orlando ARANGO  
Banque Européenne d'Investissement  
Département Information et  
Communication  
Tél. : (33) 43 79 32 49  
Fax : (33) 43 79 32 89

## Premiers préparatifs de la Conférence de 1996

La conférence intergouvernementale de 1996, prévue pour amender le Traité de Maastricht, est déjà au centre des préoccupations des institutions communautaires.

Dans la nouvelle Commission Européenne dirigée par Jacques Santer, le Commissaire espagnol Marcelino Oreja sera en charge des problèmes institutionnels et notamment de la préparation de cette Conférence (sous l'autorité du Président).

La Commission institutionnelle du Parlement Européen a, pour sa part, choisi ses deux rapporteurs sur le fonctionnement de l'Union en vue de la Conférence de 1996, à savoir Jean-Louis Bourlanges (PPE, français) qui évaluera la mise en œuvre du Traité de Maastricht et David Martin (PSE, britannique) qui examinera le développement possible de l'Union.

Enfin, le Comité des Régions (CDR) a mis en place sa propre commission institutionnelle. Pour la France, participeront Messieurs Bourges, Joseph, Weber, Nungesser ainsi que le Président du CDR, Jacques Blanc.

Contact :  
Alexandre KRIEF  
Bureau du Conseil régional  
des Pays de la Loire - Bruxelles  
Tél. : (33) 2 231 00 10

## Les PME à l'honneur dans les programmes communautaires

**A**uteurs essentiels à la fois du Marché Unique et des créations d'emplois, les PME font l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'Union Européenne.

Le présent article, sans prétendre à l'exhaustivité, vise à établir un programme des interventions, en faveur des PME, menées par l'Union Européenne au titre de ses différentes politiques. Ces interventions ont été regroupées ici autour de quatre grands thèmes :

- les PME et leur financement,
- les PME et le partenariat,
- les PME et leur environnement administratif, juridique et fiscal,
- les PME et la Recherche-Développement.

### Les PME et leur financement

Bien que le marché du capital-risque se soit fortement développé en Europe ces dernières années, les fonds investis dans la création d'entreprises restent insuffisants. Depuis 1988, la Commission Européenne affiche pourtant sa volonté de remédier à cette situation.

Un de ces instruments principaux est Seed Capital, dont l'objectif est d'encourager, via 24 fonds d'amorçage répartis sur le territoire de l'Union, la création d'entreprises en renforçant leurs possibilités de financement et en améliorant, de façon générale, la qualité et la viabilité des projets d'amorçage. Ces fonds sélectionnent les projets à financer, la Commission posant toutefois des critères d'éligibilité.

Toujours dans le registre de l'accès au capital-risque, le programme Eurotech Capital a pour but de contribuer au financement de projets transnationaux de haute technologie.

Une fois créée, une PME peut par ailleurs bénéficier des prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et des garanties offertes par le Fonds Européen d'Investissement (FEI).

Dans le premier cas, les demandes de prêts émanant des entreprises doivent être adressées aux banques partenaires de la BEI, qui ont parallèlement obtenu de cette dernière ce qu'on appelle un "prêt global" (inférieur à 10 millions d'Ecus). La banque partenaire ne peut financer un projet que si celui-ci se conforme à l'un des critères énoncés par la BEI :

- réduction de la consommation de pétrole par une meilleure utilisation de l'énergie,
- développement de technologies concernant un processus ou un produit,
- protection de l'environnement.



A noter que, depuis avril 1994, la BEI a mis en place un mécanisme particulièrement intéressant qui porte sur un million d'Ecus et qui consiste en l'octroi de bonifications d'intérêt de 2% sur ses prêts aux PME (période maximale de cinq ans), à condition que les projets soumis aux banques partenaires soient créateurs d'emplois.

Le FEI, qui a été créé en mai 1994, participe pour sa part au développement des PME en donnant sa garantie pour toutes formes de prêts. Son rôle dans le dispositif d'aide aux PME pourrait à l'avenir être plus conséquent puisqu'il est prévu que, deux ans après sa création, le FEI puisse prendre, détenir et gérer des participations dans toute entreprise.

Enfin, la troisième source de financement pour les PME, et non des moindres, est l'argent des fonds structurels. En plus de l'objectif 2 qui s'applique aux zones en déclin industriel et dont le budget est susceptible de financer des projets d'investissement émanant de PME, la Commission a adopté en juin 1994 treize Initiatives Communautaires (IC), dont certaines concernent directement ou indirectement les PME. Pour mémoire, les IC sont des instruments spécifiques de la politique structurelle de l'Union, proposés par la Commission et complémentaires aux cadres communautaires d'appui. Ainsi, l'IC "PME" est dotée d'un milliard d'Ecus pour la période 1994-1999. Sont prévus à l'intérieur de cette enveloppe des financements visant à aider les PME à s'adapter au Marché Unique et à acquérir

une compétitivité sur le plan international. De même, l'IC "Adapt" dotée de 1,4 milliard d'Ecus prévoit le financement d'actions de formation et de plans de modernisation à l'intérieur des PME, autant d'actions qui visent à limiter les conséquences des mutations industrielles sur l'emploi.

### Les PME et le partenariat

Profiter des opportunités par le Marché Unique n'est pas chose aisée pour une PME isolée. Le manque de moyens humains et financiers sont très souvent considérés comme des freins à son développement. La coopération transnationale, mise en œuvre par la Commission à travers divers instruments, offre à cet égard un formidable levier pour accéder à de nouveaux marchés ou encore multiplier son potentiel en matière de Recherche et Développement.

Créé en 1973, le Bureau de Rapprochement des Entreprises (BRE) a été le premier instrument destiné à promouvoir la coopération transnationale et aider les PME qui recherchent des partenaires dans un autre pays. Le réseau BC-NET (Business Cooperation Network) poursuit quant à lui le même objectif mais en utilisant des méthodes nettement plus confidentielles.

Outre ces réseaux, la Commission organise sur une base régulière des forums, dont le but est de stimuler et engendrer des contacts entre entreprises. Europartenariat, qui, lors de sa création, avait pour mission première de créer de tels contacts

entre entreprises de régions moins développées (objectif 1) ou en déclin industriel (objectif 2) et entreprises d'autres Etats-membres, a depuis été ouvert à d'autres pays comme les Etats baltes et les pays du pourtour méditerranéen. Le programme prévoit l'organisation d'une manifestation de deux jours mettant en présence des entrepreneurs d'une région donnée avec des partenaires potentiels sélectionnés à partir de nombreux réseaux de correspondants, tels que BC-NET, Euro-Info-Centres, Chambres de Commerce, etc.

Modèle réduit d'Europartenariat, Interprise n'est pas, à la différence de ce dernier, réservé aux régions en retard de développement ou en déclin industriel. Sa spécificité réside dans l'organisation de forums portant sur un secteur économique particulier ou un sujet précis, énergie, environnement, etc.

### Les PME et leur environnement

La Commission Européenne a adopté, le 25 mai 1994, un Programme intégré en faveur des PME et de l'artisanat. Ce document vise à rassembler dans un cadre global et cohérent les différentes initiatives déjà en cours et à proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre en partenariat avec toutes les parties concernées par le développement des PME au niveau communautaire, national et régional. Il énonce, enfin, les différentes mesures que compte prendre la Commission pour répondre aux trois grands problèmes auxquels sont confrontées de manière générale les PME : la capacité à attirer des ressources financières suffisantes, la complexité administrative et la continuité de l'entreprise lors du changement de propriétaire.

Sur la première question, la Commission suggère aux Etats-membres de généraliser des structures type "limited partnership" britanniques ou société de capital-risque à la française qui limitent la responsabilité de l'investisseur à hauteur de son investissement tout en leur accordant le bénéfice de la transparence fiscale.



Parallèlement, la Commission a commencé à réfléchir, en concertation avec les professionnels du capital-risque, à la création prochaine d'un marché d'actions de PME, sorte de marché boursier européen spécialisé dans les petites entreprises. Outre la possibilité de se procurer des fonds plus facilement, une telle formule résoudrait en partie le problème des transmissions d'entreprises familiales.

En matière de lutte contre la complexité administrative, la Commission se propose d'ajuster et renforcer ses procédures internes d'évaluation des effets et de l'impact de ses propositions législatives sur les entreprises, pour tenir davantage compte de l'impact coût-bénéfice sur les PME.

Enfin, en matière de transmission d'entreprises, la Commission compte lancer une large consultation qui portera sur un certain nombre d'éléments visant à offrir aux entreprises un environnement juridique et fiscal plus favorable :

- en facilitant la continuité d'une entreprise individuelle ou d'une société de personnes en cas de décès du chef d'entreprise ou de l'un des associés,
- en facilitant en particulier la mise en société de capitaux de l'entreprise individuelle ou de la société de personnes en vue de sa transmission, à partir d'un examen conjoint des modalités les plus appropriées,
- en facilitant l'adoption par les PME du statut de société anonyme, par un allègement des formalités administratives, et des frais d'accès à ce statut, dans une mesure compatible avec la préservation des intérêts des associés et des tiers,
- en atténuant la charge fiscale des héritiers poursuivant l'activité de l'entreprise.

### Les PME et la Recherche-Développement

Le préjugé selon lequel l'aide communautaire à la Recherche et au Développement concerne exclusivement les projets géants de la grande industrie, est encore fort répandu même s'il ne correspond plus vraiment à la réalité. Déjà, le 3<sup>ème</sup> Programme-Cadre de Recherche-Développement (1990-1994) prévoyait une multitude de thèmes susceptibles d'intéresser les PME. Le 4<sup>ème</sup> PCRD (1994-1998) accentue cette dimension "PME" dans la Recherche communautaire.

Outre une simplification des formulaires de candidature et une harmonisation des dates de lancement d'appels d'offres, le programme "Technologies industrielles et des matériaux" prévoit par exemple une procédure spéciale destinée aux PME : la stimulation technologique. Cette nouvelle action prévoit deux types de mesures

qui remplaceront les anciennes procédures "primées de faisabilité" et "Cratit" : la prime exploratoire et les projets de Recherche coopérative.



Enfin, un accent particulier est mis sur la diffusion et la valorisation des résultats de la Recherche, surtout au profit des PME. L'action 3<sup>ème</sup> du 4<sup>ème</sup> PCRD y consacrera 330 millions d'Ecus sur la période 1994-1998, de même que 1% du budget de chaque programme spécifique sera mis au profit d'actions de démonstration technologique.

Bref, comme en témoigne l'importance des moyens financiers et humains dégagés pour mettre en œuvre ces actions, l'Union Européenne a bel et bien mis les besoins des PME au centre de ses priorités pour les années à venir.

### Pour en savoir plus

L'Observatoire de Bruxelles, publication de la Délégation des Barreaux de France vient de réaliser un dossier spécial sur "Les aides financières de la Communauté" avec la collaboration de la Représentation permanente française et le Cabinet Francis Lefebvre.

Cette étude est disponible au Bureau des Régions Bretagne et Pays de la Loire à Bruxelles.

Contact :  
Alexandre KRIEF  
Bureau à Bruxelles des Régions Pays de  
Loire et Bretagne  
Tél : 19 (32) 2 231 00 10

## Accords de transfert de technologies : bientôt une nouvelle réglementation

Les accords de brevet et de savoir-faire entre sociétés de l'Union Européenne pourraient être bientôt soumis à de nouvelles règles de concurrence.

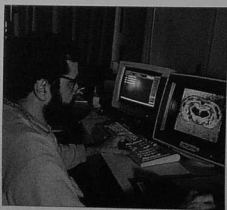
Rappelons que le droit communautaire interdit les accords restreignant ou faussant le jeu de la concurrence. Il reconnaît néanmoins que certains accords ont aussi des effets favorables. C'est la raison pour laquelle des textes, dits "règlements d'exemption", reconnaissent la validité de certains accords dont les effets bénéfiques priment sur les effets anticoncurrentiels : les accords conformes aux spécifications contenues dans ces règlements sont ainsi autorisés a priori.

A l'heure actuelle, les accords de brevet et de savoir-faire font l'objet de deux règlements d'exemption distincts : l'un (de 1984) concerne les accords de licence de brevets, l'autre (de 1988) s'applique aux accords de licence de savoir-faire.

La Commission Européenne a estimé que ces réglementations sont sources de confusion. En effet, les accords passés entre entreprises contenant souvent une combinaison des deux types d'accord, il existe un risque de chevauchement entre ces deux réglementations.

Ainsi, la proposition de règlement d'exemption du 30 septembre 1994, dont l'objectif est de faciliter les transferts de technologies :

- concerne le savoir-faire, les brevets et les licences mixtes,
- augmente le nombre des clauses autorisées,
- diminue le nombre des clauses interdites,
- fixe les limites de parts de marché.



## Ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne : circulation dans l'Union

Actuellement, les visas accordés à ces ressortissants sont des documents nationaux.

Aux termes d'une proposition de la Commission Européenne du 4 août dernier, les visas délivrés par les Etats-membres devraient, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1996, correspondre à un modèle uniforme.

Par "visa", on entend l'autorisation qui permet l'entrée d'une personne sur le territoire d'un Etat-membre pour une période n'excédant pas trois mois (continue ou fractionnée), ou le transit par le territoire d'un Etat-membre, ou encore la possibilité pour une personne présente sur le territoire d'un Etat-membre d'y revenir dans un délai déterminé.

La suppression des contrôles aux frontières internes à l'Union suppose l'adoption d'un tel visa, ainsi qu'un accord sur la liste des pays tiers dont les ressortissants devront obtenir un visa pour entrer dans l'Union, et sur les contrôles à effectuer aux frontières externes.

## Naissance du comité d'entreprise européen dans onze Etats-membres

La directive instituant un comité d'entreprise européen a (enfin) été adoptée le 22 septembre 1994, mettant ainsi un terme à un processus entamé il y a plus de dix ans. (Le Royaume-Uni n'ayant pas signé l'accord sur la politique sociale annexé au Traité de Maastricht, la directive ne s'applique pas sur son territoire).

Les entreprises et groupes concernés sont ceux qui emploient au moins 1 000 personnes au sein de l'Union Européenne et qui ont au moins deux établissements ou entreprises dans des Etats-membres différents employant chacun 150 salariés minimum.

Ce texte concerne 4,5 millions de salariés et 1 200 entreprises qui se trouvent essentiellement en Allemagne, France, Italie et aux Pays-Bas.

Les Etats-membres ont un délai de deux ans pour prendre les mesures légales et réglementaires nécessaires ou s'assurer que les partenaires sociaux ont pris des dispositions équivalentes par voie d'accord. (En France, diverses entreprises ont déjà donné une dimension européenne à leur comité d'entreprise : Elf Aquitaine, Danone, AGF... et le dernier en date, le groupe ACCOR).

# La rubrique de l'Euro Info Centre

## Union Européenne et pays tiers

### Accords de libre échange avec les pays baltes

Le 18 juillet 1994, des accords de libre échange ont été signés avec les trois pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie). Ils entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Si ces accords visent le même objectif - l'abolition des restrictions commerciales - les calendriers d'application sont différents. Avec l'Estonie, la zone de libre échange sera immédiatement et réciproquement établie pour tous les produits industriels (y compris les produits textiles). En revanche, l'ouverture des marchés pour les produits industriels sera asymétrique et progressive pour la Lettonie et la Lituanie. (Pour ces deux pays, des protocoles spécifiques ont été conclus pour les produits textiles et les produits agricoles transformés).

A noter que le préambule de ces accords souligne que l'objectif final des trois pays baltes est de devenir membre de l'Union Européenne.

### Proposition d'accord de libre échange avec le Mercosur

Le Mercosur est une entité composée de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay, destinée à établir une union douanière entre ces pays. A l'heure actuelle, le Mercosur est le quatrième "bloc" économique du monde. C'est un marché de 200 millions de personnes et un PIB de 75 milliards de dollars américains. L'Union Européenne est son principal partenaire commercial, son principal



investisseur et sa principale source d'aide au développement.

La Commission souhaite développer et renforcer les relations entre l'Union Européenne et le Mercosur. Parce qu'elle estime que ces pays ont davantage besoin de commerce que d'assistance, elle propose la signature d'un accord ouvrant la voie à une zone de libre échange pour l'industrie et les services, les denrées agricoles devant faire l'objet d'une libéralisation plus progressive.

Cet accord serait le premier arrangement de ce type avec une région en développement non voisine de l'Union. Il pourrait ouvrir la voie à d'autres accords interrégionaux avec d'autres blocs économiques, la Communauté de développement d'Afrique australe est un candidat potentiel.

### Coopération renforcée avec les pays méditerranéens

La Commission souhaite contribuer à l'établissement d'une zone de stabilité et de sécurité et susciter un développement durable dans les pays tiers méditerranéens (Algérie, Chypre, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie).

Elle souhaite donc que les moyens financiers consacrés à ces pays par l'Union Européenne soient fortement augmentés et qu'ils atteignent 5,5 milliards d'écus pour la période 95-99. Cette action financière devrait s'insérer dans une stratégie visant à conclure des accords d'association pouvant conduire à une zone de libre échange. (Mais contrairement aux accords passés avec les pays d'Europe centrale et orientale, ces accords ne contiendraient pas de clause d'adhésion à l'Union).

## Salariés détachés en France dans le cadre d'une prestation de services



Le décret français du 11 juillet 1994 a un double objectif.

- Lutter contre la concurrence déloyale d'entreprises étrangères (européennes et de pays tiers) qui détachent leurs salariés en France pour des missions temporaires à des conditions de travail et de rémunération inférieures à celles découlant des dispositions françaises applicables à la même activité professionnelle.
- Permettre aux salariés (de sociétés non établies en France) effectuant temporairement des prestations de services (que les activités soient de caractère industriel, commercial, artisanal ou libéral) sur le territoire français de bénéficier des mêmes avantages que les salariés employés par des entreprises situées sur le territoire français.

Ce décret soumet donc ces salariés aux conventions et accords collectifs étendus applicables aux salariés employés par les entreprises établies en France exerçant une activité principale identique à la prestation de services effectuée.

Sont ainsi concernées diverses dispositions conventionnelles relatives à l'hygiène, la sécurité, le travail de nuit, la durée du travail, les salaires minimums, les congés payés, les jours fériés, etc.

Les entreprises souhaitant plus de détails sur l'un de ces points (ou plus généralement, sur le domaine communautaire et sur les législations des Etats-membres de l'Union Européenne et des pays tiers) peuvent contacter :

Isabelle CHARLOT BLANCHARD  
Euro Info Centre Pays de la Loire  
Chambres de Commerce et d'Industrie de Nantes et de Saint-Nazaire  
Tél : (33) 40 44 60 64

## Les PME au cœur de la croissance

Créé en décembre 1992 par la Commission (DG XXIII), l'Observatoire Européen pour la PME a publié en avril dernier son deuxième rapport annuel.

Ce rapport, principalement destiné à la Commission, vise aussi à donner aux organismes et aux particuliers intéressés par les PME, une analyse préliminaire et globale de l'impact du Marché Unique sur les petites et moyennes entreprises (PME).

L'Observatoire a étudié pour cela les principales tendances affectant les PME. Il a aussi brossé un tableau général des PME et de l'artisanat dans les pays de l'Union Européenne, et a rassemblé des informations sur divers domaines tels que l'emploi, le capital humain, les capitaux et les finances, l'innovation - la recherche et le développement technologique.

Utilisée dans l'ensemble des pays de la Communauté, l'acronyme des PME est utilisée dans le rapport pour définir des entreprises employant moins de 500 personnes (à l'exception des entreprises relevant de l'agriculture, chasse, forêts et pêche).

Toutefois, au sein des PME, l'Observatoire distingue trois catégories d'entreprises :

- les micro-entreprises de 0 à 9 employés,
- les petites entreprises de 10 à 99 employés,
- les moyennes entreprises de 100 à 499 employés.

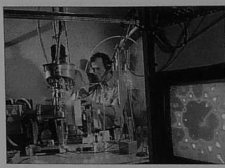
D'une manière générale, plus on se rapproche du nord de l'Europe, plus la taille des entreprises tend à croître, même si la taille moyenne des PME a légèrement diminué au cours des cinq dernières années. Actuellement, une PME emploie en moyenne quatre personnes.

Depuis 1990, l'augmentation du nombre des micro-entreprises, très présentes dans le sud de l'Europe, et des petites entreprises est estimée à environ 820 000 unités. Si le nombre d'entreprises moyenne est resté inchangé, celui des grandes entreprises a, quant à lui, diminué d'environ 750 unités.

### Sept emplois sur dix créés dans les PME

Dans un domaine tout à fait différent, le rapport confirme le rôle des PME comme principal pourvoyeur d'emplois.

Aujourd'hui, sur dix emplois créés, trois se situent dans les micro-entreprises et quatre dans les petites et moyennes entreprises. De fait, la plupart des emplois créés dans le secteur privé le sont par des PME. Elles emploient, toutes catégories confondues, 67 millions de personnes contre 26 millions pour les grandes entreprises, soit près de 2,6 millions de plus qu'en 1988.



A l'inverse, en 1992 et 1993, les grandes entreprises ont supprimé un million d'emplois, un chiffre identique aux créations opérées de 1988 à 1991. L'importance numérique dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne des PME, 17 millions en 1993, n'est peut-être pas étrangère aux résultats obtenus en matière d'emploi. En réalité, selon l'Observatoire, le déclin en matière d'emploi ne se situe pas entre PME et grandes entreprises, mais entre les micro-entreprises d'une part et entre les entreprises moyennes et les grandes entreprises d'autre part.

Au cours des cinq dernières années, le nombre des PME a augmenté de près de 1,5 million d'unités (à l'exception des nouvelles entreprises de l'ex-Allemagne de l'est), soit une croissance de 9%.

Durant la même période, la population totale de l'Union Européenne connaissait une augmentation de seulement 2,5%. Toutefois, si durant la période de 1988/1993, le chiffre d'affaires des PME a connu une augmentation légèrement supérieure à celui des grandes entreprises, en 1993, l'Observatoire constate globalement, dans la plupart des Etats-membres, une diminution de leur production.

### Une rotation du personnel élevée

Par ailleurs, si l'on considère la formation professionnelle et le capital humain, l'Observatoire juge les PME en retrait par rapport aux grandes entreprises, dont la rotation du personnel est, il est vrai, moins élevée. Les PME semblent, en effet, hésiter à investir leurs propres ressources dans la formation d'employés, dont les nouvelles connaissances pourraient être utilisées par la suite par d'autres employeurs.

Enfin, le rapport confirme dans ses grandes lignes, que les PME pour le financement de leurs investissements sont généralement caractérisées par un degré de dépendance vis-à-vis de l'endettement relativement élevé, principalement de l'endettement à court terme et essentiellement d'origine bancaire. Les banques qui constituent à ce jour pour les PME la première source de capital risque.

Les dettes à court terme des PME industrielles semblent être, en moyenne, quatre fois plus importantes que les dettes à long terme et les coûts financiers des PME en moyenne deux points supérieurs à celui des grandes entreprises. Toutefois, ces grandes tendances ne doivent masquer les disparités existantes au sein de l'Union Européenne.

### Détérioration des délais de paiement

Aussi, si en 1993 les délais de paiement se sont détériorés d'une manière quasi générale à travers l'Europe (5,5% des entreprises ont enregistré un allongement des délais) ce phénomène a essentiellement concerné la Grèce, l'Italie et l'Espagne. Actuellement, les délais moyens de paiement varient de 34 jours pour l'Allemagne à 75 jours pour le Portugal!

Par ailleurs, il est intéressant de noter par pays les différentes voies empruntées par les PME s'agissant de développement technologique. En France et en Luxembourg, par exemple, les PME sont davantage engagées dans l'innovation de produits plutôt que de procédés. Plus une entreprise est petite, moins elle s'implique dans l'innovation de procédés. En revanche, les grandes entreprises sont actives dans les deux types d'innovations.

A l'inverse, aux Pays-Bas, les PME, à l'exception des micro-entreprises, semblent plus engagées dans l'innovation de procédés que dans l'innovation de produits. Mais, quel que soit le pays, on constate que seule une minorité d'entreprises orientées vers les technologies nouvelles se transformeront en entreprises de grande dimension orientées vers l'exportation. Ces disparités sont plus manifestes encore en matière d'artisanat, dans la mesure où l'importance de l'artisanat varie très sensiblement selon les Etats-membres.

Ainsi, si la part de l'emploi artisanat dans l'emploi total oscille autour de 42% en Grèce, il représente moins de 1% au Royaume-Uni. La proportion des entreprises artisanales est, il est vrai, quasiment nulle au Royaume-Uni alors qu'elle est supérieure à 68% en Grèce.

Au total, indépendamment des problèmes identifiés, l'Observatoire, non seulement souligne les vitalités actuelles des PME, mais plus encore les place au cœur du débat ouvert dans le Livre Blanc de la Commission sur la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Contact : Xavier GROSCLAUDE  
Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe  
Service Affaires Européennes  
Tél : (33) 43 24 52 41

## Maine-Basse Saxe : 35 ans d'amitié

Pour quelques jours, plusieurs centaines d'amis fidèles, allemands et français, avec le renfort d'une délégation de la lointaine Lettonie, se sont réunis dans le souci de célébrer ensemble le jubilé d'une amitié qui, depuis plus d'une génération, unit une cinquantaine de villes et communes de notre Maine et de la Basse Saxe, représentée par deux présidents de Kreis, deux préfets, les maires et directeurs de services municipaux et de très nombreux responsables d'associations, la plupart engagés dans ces échanges depuis de longues années.

L'année 1994 a été marquée, en France, par le cinquantième anniversaire de la libération de notre pays et une juste hommage a été rendu à tous ceux et toutes celles qui ont contribué, souvent dans leur chair et au sacrifice de leur vie, à la victoire sur une forme de barbarie.

La signification du geste accompli, voici trente cinq ans, par des Sarthois courageux et perspicaces, d'accueillir avec sympathie les jeunes allemands et allemandes venus chez nous entretenir les tombes de leurs soldats morts quinze ou vingt ans plus tôt prend ainsi tout son sens.

Avant même le spectaculaire réconciliation franco-allemande célébrée en 1962 par le Général de Gaulle et Adenauer, un extraordinaire mouvement d'amitié allait se développer entre les jeunes des deux pays conduisant au fil des ans - depuis le jumelage de Sablé et Bückeburg en 1966 jusqu'à celui de Sargé avec Vacha dans l'ancienne RDA - à des dizaines de jumelages de villes et d'appariements entre écoles, clubs sportifs et associations culturelles. Non moins extraordinaire est le fait que cette amitié se soit perpétuée depuis plus de trois décennies, donc au-delà d'une génération.

Voilà pourquoi en ces premiers jours d'octobre, près de cinq cents allemands venus tout exprès de leurs villes jumelées ont été accueillis, comme à l'accoutumée, dans les familles de leurs partenaires et amis mancaux, sarthois et mayennais. Ensemble, au Mans et dans une bonne dizaine de villes, ils ont manifesté solennellement leur joie et leur volonté de poursuivre cette amitié.

Cette imposante manifestation n'est pas une fête sans passé ni lendemain. Elle est en revanche la manifestation éclatante d'une joie commune à tous les partenaires, de la fierté d'une mission accomplie. Elle est en même temps un encouragement à poursuivre dans le contexte nouveau de l'Union

Européenne, qui a heureusement remplacé celui de la guerre puis l'après-guerre, le même élan d'amitié ouverte et généreuse, la même détermination d'œuvrer pour la paix et la compréhension des peuples dans le même esprit de tolérance.

Lorsque l'on regarde en arrière et que l'on pense en termes d'histoire, 35 ans est une courte période et en même temps cela représente presque la moitié d'une vie d'homme. C'est une période que nous avons vécue ensemble avec intensité et générosité au cours de laquelle se sont réalisées beaucoup d'espérances et d'aspirations. Ce que nous n'avons pas réalisé demeure une tâche et un objectif à atteindre pour toutes les femmes et les hommes de bonne volonté rassemblés ici.

Merci à tous les acteurs de cette "aventure collective", de cette belle histoire d'hier, d'aujourd'hui et de demain, de libas ou d'ici. Tous ont conscience d'avoir, par leur engagement personnel et avec le concours incessant et déterminant de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, d'avoir participé à une grande œuvre et y puisent la force de continuer.

Contact : Jean-Paul COUSANON  
Président du Comité Maine-Basse Saxe

## Eurovendée : de nouveaux réseaux en Europe du Nord

Après l'Irlande et l'Italie, l'association Eurovendée a orienté sa troisième mission exploratoire vers trois pays d'Europe du Nord : l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark.

Une semaine complète, du 10 au 16 octobre 1994, a permis de rencontrer une dizaine d'interlocuteurs dans huit villes - Brême, Hanovre, Kiel, Lübeck et Bielefeld en Allemagne, Delft aux Pays-Bas, Copenhague et Silkeborg au Danemark.

Le programme a été préparé de longue date par les trois personnes qui composent la mission : Odile Desmedt de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Remy Gaboneau du Lycée Alfred Kastler et Jacqueline Lelièvre de la Chambre d'Agriculture.

Efficacité et économie de moyens sont deux maîtres mots dans l'association que préside Bernard Suad, Président de la CCI de

### eurovendée

Vendée et Conseiller Régional des Pays de la Loire. Ainsi, les charges de mission ont prospecté pour le compte de cinq établissements membres d'Eurovendée, l'ICTI de la Rochelle-sur-Yon et quatre lycées, Pierre Mendès-France, Alfred Kastler, Notre Dame du Roc et l'Ecole des Etablères.

Trouver des stages pour les étudiants dans des entreprises d'autres pays n'est pas chose aisée mais la technique, progressivement mise au point, a fait ses preuves, puisque des accords ont été conclus avec tous les relais Comett et les chambres consulaires contactées.

Outre une organisation serrée, le succès a reposé une fois de plus sur deux critères essentiels : le choix de relais opérationnels d'abord, et l'envoi au préalable d'une docu-

mentation détaillée sur les formations concernées, les niveaux, les diplômés préparés et les capacités que les étudiants pourront mettre en œuvre au cours de leurs stages.

Ceci permet de convaincre les plus exigeants, et les allemands sont de ceux-ci, d'autant plus que leurs propres étudiants recherchent rarement des stages en France. Ils demandent donc peu de contrepartie mais souhaitent un maximum de précisions avant tout engagement. Les interlocuteurs allemands veulent aussi des stagiaires adaptables et capables de comprendre une conversation courante des leur accueil dans l'entreprise.

On est donc loin de l'improvisation, et la qualité doit jouer à tous les niveaux, dans la préparation de la mission, dans le choix des interlocuteurs, le tout pour des relations fiables et durables.

Contact : Odile DESMEDT  
Eurovendée  
Tél : (33) 51 62 51 15

## L'espéranto : un autre outil de communication internationale

En mai 1995, se tiendra à Paris un congrès commun aux associations nationales qui travaillent en Europe à la diffusion de la langue internationale espéranto.

Cette manifestation précédera le congrès universel d'espéranto qui réunira en juillet, à Tampere, en Finlande, plus de 2 000 participants venus de 80 pays.

Ces deux événements-phares domineront dans une "nébuleuse" d'environ 400 rencontres, forums, séminaires, etc., s'échelonnant tout au long de l'année, surtout en Europe, et pour lesquels interprètes et traducteurs seront inutiles.

C'est qu'en effet, en un peu plus d'un siècle d'évolution, l'espéranto, à l'origine projet de langue planifiée expérimentée sur la base d'une pensée humaniste, est devenu une langue vivante et littéraire, apte à tous les usages (les écrivains espérantophones ont été admis en 1993 au PEN-club mondial).

Outil rationnel, neutre, économique, très rapidement maîtrisé, de communication internationale, l'espéranto a révélé une valeur propédeutique importante pour l'étude ultérieure des langues étrangères.

Trois conférences générales de l'UNESCO ont accepté des résolutions favorables à son utilisation.

Déjà, un groupe informel de fonctionnaires et de traducteurs européens et de pédagogues s'emploie à coordonner les initiatives allant dans ce sens.

Dans les pays de l'Ouest et de l'Est européens, sont organisés des échanges scolaires, des cours associés, des rencontres d'enfants, malgré le handicap du manque de soutiens officiels.

L'une de ces rencontres d'enfants se déroule aux vacances de printemps, dans notre région, au Centre culturel d'espéranto du Château de Gressillon, près de Baugé, en Maine-et-Loire (où sont aussi proposés aux adultes et aux jeunes, des stages d'été de deux semaines, avec cours intensifs).

Dans les Pays de la Loire, des centres ou groupes locaux sont actifs, notamment à Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Mans, Saumur.

Leurs responsables ont encore aujourd'hui, à accomplir un immense travail d'information et d'explication : montrer pourquoi une langue du type de l'espéranto est la meilleure protection de toutes les langues et cultures nationales, comment elle est une excellente introduction aux diverses civilisations et comment la véritable "diaspora" qui la promeut en tous pays, tout en développant de vastes réseaux utilitaires, élabore des valeurs humanistes et culturelles originales.

Il est vrai que l'espéranto "revient de loin" ; tous les régimes totalitaires, d'Hitler à Staline, ont tenté de l'éradiquer.

Contact :  
A. FRANGEUL  
Secrétaire du Centre Culturel Angevin  
d'Espéranto  
Tél : (33) 41 66 83 36



Château de Gressillon - Centre culturel d'espéranto

## Charte d'accueil des cadres et dirigeants étrangers en Loire-Atlantique

Le groupe de travail "relations internationales" de l'Union Patronale de Loire-Atlantique, animé par Gérard Lequeux, Directeur Général de Bail-Ouest, a retenu deux priorités :

- 1) Développer des relations avec des organisations patronales européennes.
- 2) Accueillir les cadres et dirigeants étrangers en Loire-Atlantique.

Pour répondre à cette seconde priorité, l'Union Patronale a lancé le 13 octobre 1994, la charte d'accueil des cadres et dirigeants étrangers en Loire-Atlantique.

En effet, elle considère qu'outre la connaissance des cultures, des sociétés et des environnements différents, c'est en fait de la connaissance directe et personnelle que l'on aura la communication la plus efficace.

Pour cette raison, l'Union Patronale a demandé aux chefs d'entreprise du Club Entreprises 44 d'accueillir les cadres et dirigeants étrangers qui s'installent ou qui effectuent des missions en Loire-Atlantique.

En partenariat avec le groupe ESC Nantes-Atlantique, un engagement pour une durée de six mois est proposé à ceux qui acceptent de parrainer nos amis étrangers. Il s'agit d'un accompagnement pour solutionner les problèmes posés par la vie pratique (démarches administratives, logement, école...) et la vie professionnelle.

Il est certain que cette action originale, menée par des chefs d'entreprise, aura des conséquences très positives sur l'image de la Loire-Atlantique.

Contact :  
Michel BRIEUX  
Union Patronale de Loire-Atlantique  
Tél : (33) 40 20 11 80

## Prix européen Emile Noël\* 1994

Le 7 novembre, Monsieur Emile Noël, ancien Secrétaire général de la Commission Européenne, a remis personnellement le Prix européen - qui fut institué en 1981 par les fonctionnaires communautaires en son honneur - aux lauréats pour l'année 1994. Le Prix récompense annuellement des actions ou initiatives de nature exemplaire, visant à susciter dans l'opinion publique, et en particulier par les jeunes, un intérêt renouvelé pour l'idéal de la construction européenne. Cette année, les récompenses ont été attribuées à :

- Madame Decorbaz-Vernier, institutrice française, pour l'élaboration d'une "Histoire de l'Europe", conçue et réalisée avec la seule contribution des élèves de sa classe et qui est donc particulièrement accessible aux élèves des classes primaires (Prix 1994).
- Monsieur Romain Kirf, Luxembourgeois, pour son initiative ayant abouti à la création de la "Fondation Werner", visant le soutien aux étudiants de l'Europe de l'Est (mention spéciale).
- Monsieur Oege Weijs, Néerlandais, pour la création, dès 1956, de la Société "Europhil", qui a pour but d'organiser des expositions internationales présentant l'évolution de l'Europe par les timbres-postes (mention spéciale).

Source : Eurpolitique du 9/11/94

\* Voir éditorial de Chronique Européenne des Pays de la Loire n°15

## Premier agréé entre tous : l'Objectif 3

Alors que la Région des Pays de la Loire attend les agréments des Documents Uniques de Programmation des objectifs localisés en 2 (zones en reconversion industrielle) ou 5B (zones rurales fragiles) établis pour la période 1994/1999, l'Objectif 3 fait image de figure de proue.

Agréé le 5 août 1994, cet objectif communautaire qui comprend un volet national et un volet régional, qui mobilise essentiellement des crédits du Fonds Social Européen, s'inscrit dans la stratégie définie en France par la Loi Quinquennale du 20 décembre 1993 sur l'emploi, la formation professionnelle et le travail et répond aux 4 axes prioritaires inscrits de cette loi qui sont :

- 1) L'aide à l'effort en faveur de la création d'entreprises.
- 2) L'aide à la formation et à l'insertion des jeunes dans l'entreprise.
- 3) La lutte contre l'exclusion des personnes les plus fragiles.
- 4) L'aménagement du temps de travail.

Mis à part le dernier point qui n'a pas été repris dans le plan élaboré en France au titre de l'Objectif 3, les trois idées fortes de la loi ont été reprises dans les priorités définies au plan national.

En outre, un axe transversal est proposé pour toutes les priorités de ce plan d'action pour assurer l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre de ce plan, ainsi que le développement de projets pilotes ou d'intérêt spécifique.

Sur la base de ces choix nationaux, quatre axes prioritaires ont été définies dans les programmes opérationnels :

- 1) Faciliter l'insertion des personnes au chômage, menacées de chômage de longue durée.
- 2) Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes à la recherche d'un emploi.
- 3) Promouvoir l'intégration des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail.
- 4) Promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.

Les crédits du Fonds Social Européen mobilisés au plan national pour la mise en œuvre de cette programmation sur 6 ans s'élève à 91 milliards de francs.

Le Document Unique de Programmation présenté par le Préfet de la Région

des Pays de la Loire au titre de l'Objectif 3 a fait l'objet d'une notification officielle de crédits "Fonds Social Européen" à hauteur de 297 millions de francs sur 6 ans pour encourager le développement d'actions dans trois secteurs d'intervention principaux.

### Mesures en faveur de l'insertion par l'économique

Cette mesure, principalement présentée par le Préfet de Région, concerne à la fois les initiatives prises par des collectivités locales ou les services de l'Etat en faveur de l'insertion des personnes en difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

A ce titre les Plans Locaux d'Insertion par l'Economique (PLIE) ou les Plans Locaux d'Insertion (PLI) mis en œuvre en faveur des RMIstes peuvent faire l'objet d'un cofinancement du FSE.

Sur cette mesure, le cofinancement du Fonds Social Européen a été fixé à 139 millions de francs.

### Mesure en faveur du développement de la qualité

Cette mesure, au sein de laquelle pourront être présentées des actions de formations principalement cofinancées par l'Etat ou la Région, mobilise une aide du FSE d'un montant de 17 millions de francs.

Cette mesure devrait permettre de financer, par exemple, le développement d'actions liées à l'ingénierie de formation ou bien encore les chartes de qualité mises en place par le Conseil Régional à partir de 1995.

Gageons que l'effort consenti par la Commission des Communautés Européennes au titre de l'Objectif 3 accompagne et développe de façon significative les dispositifs d'insertion professionnelle mis en place dans la Région des Pays de la Loire pour les personnes les plus exposées à l'exclusion du marché du travail.

### Mesures en faveur de l'apprentissage

Deux mesures, concernant principalement les efforts en faveur de l'élevation du niveau des formations, la rénovation de l'enseignement et l'accompagnement des apprentis, ont été agréées par la Commission des Communautés Européennes pour un montant total de FSE de 141 millions de francs.

Ces mesures dont l'essentiel des cofinancements publics relève du Conseil Régional dans le cadre des compétences qui sont les siennes en matière d'apprentissage, concernent uniquement des projets présentés par les Centres de Formation d'Apprentis au titre du Contrat de Plan Etat/Région.

Contact :  
Région des Pays de la Loire  
Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage  
Christine LABROUSSE  
Anne DUGLOS  
Tél : (33) 40 41 41 41

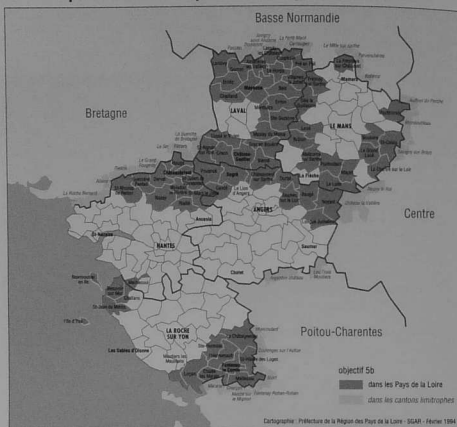
Préfecture de Région - SGAR  
Délégation à la Formation Professionnelle  
Catherine WEBER-SERAN  
Tél : (33) 40 41 36 25  
Délégation Régionale  
à la Formation Professionnelle  
Frank LOHEAC  
Tél : (33) 40 41 36 75



# L'Objectif 5B 1994 - 1999

Programme structurel européen destiné au développement des zones rurales fragiles  
(Approuvé par la Commission Européenne le 9 décembre 1994)

## Carte des zones éligibles à l'objectif 5b à partir de 1994 pour les Pays de la Loire



Une nouvelle génération de programmes structurels européens se met en œuvre dans la région des Pays de la Loire pour la période 1994 - 1999, notamment en faveur des zones rurales fragiles au travers du programme Objectif 5B

Le programme Objectif 5B, qui ne concernait que 12 cantons de l'Est-Mayennais entre 1989 et 1993, va désormais s'étendre à un large territoire.

### Les cantons éligibles pour l'Objectif 5B

**Loire-Atlantique :**  
Châteaubriant, Derval, Guéméné-Penfao, Machecoul (seule la commune de Machecoul), Moisdon-la-Rivière, Nozay, Riaillé, Rougé, Saint-Julien de Vouantes, Saint-Mars la Jaille, Saint-Nicolas de Redon.

**Maine et Loire :**  
Baugé, Candé, Châteauneuf-sur-Sarthe, Durtal, Le Lion d'Angers (seules les communes de Chambellay, La Jaille-Yvon, Montreuil-sur-Maine), Longue-Jumelles (à l'exception de l'ancienne commune de Longué), Noyant, Poutancé, Segré.

**Mayenne :**  
Ambrières-les-Vallées, Biais, Bierné, Chailland, Château-Gontier Est et Ouest, Cossé-le-Vivon, Couptrain, Craon, Emé, Evron, Gorron, Grez-en-Bouère, Le Horps, Landivy, Lassay-les-Châteaux, Le Mayenne Est et Ouest, Meslay-du-Maine, Montsurs, Pré-en-Pail, Saint-Aignan-sur-Roe, Sainte-Suzanne, Villaines-la-Juhel.

**Sarthe :**  
Bouloire, Brulon, La Chartre-sur-le-Loir, Fresnay-sur-Chedouet, Fresnay-sur-Sarthe, Grand-Luce, Loué, Le Lude, Malicorne-sur-Sarthe, Mayet, Montmirail, Pontvallain, Saint-Calais, Sillé-le-Guillaume.

**Vendée :**  
Beauvoir-sur-Mer, Chaillé-les-Marais, Challans (seules les communes de Bois-de-Céné, Châteauneuf, Sallertaine), La Châtaigneraie, Fontenay-le-Comte, Ile-d'Yeu, L'Herménault, Luçon, Maillezais, Montiers-les-Mauxfaits (seules les communes de Angles, Curzon, Saint-Benoist-sur-Mer, La Tranche-sur-Mer, La Fauter-sur-Mer), Noirmoutier-en-l'Île, Sainte-Hermine, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Jean-de-Monts.

### Les zones éligibles : 73 cantons

Chacun des cinq départements est intéressé. Ainsi près de la moitié de la population rurale des Pays de la Loire va être concernée, soit près de 593 000 habitants (voir encadré).

Crédits alloués entre 1994 et 1999 : plus de 793 millions de francs. Cette dotation représente de l'ordre de 223 Francs par habitant et par an.

### Les domaines d'intervention des 3 fonds (FEOGA, FEDER, FSE)

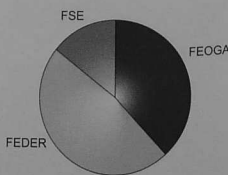
Le programme Objectif 5B comprend l'intervention de trois fonds structurels européens :

- le FEOGA, Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole pour mettre en œuvre la Politique Agricole Commune et contribuer au développement des zones rurales fragiles,
- le FEDER, Fonds Européen de Développement Régional : pour corriger les principaux déséquilibres régionaux,

- le FSE, Fonds Social Européen : pour favoriser le maintien et soutenir la croissance de l'emploi.

Les actions des trois fonds ont pour objectif la diversification des activités en milieu rural en vue de créer le maximum d'emplois hors agriculture, notamment dans le domaine des PME et du tourisme.

### Dotation des Objectifs 5B par fonds



FEOGA	47 000 000 Ecus	305 500 000 francs
FEDER	57 700 000 Ecus	375 050 000 francs
FSE	17 300 000 Ecus	112 450 000 francs

1 Ecu = 6,6 Francs

Les domaines d'intervention du programme Objectif 5B se regroupent autour de trois axes prioritaires, eux-mêmes divisés en mesures.

#### Axe 1 : Accompagner les mutations de l'agriculture et de la pêche

- mesure 11 : potentiel de compétitivité des activités agricoles et aquacoles
- mesure 12 : actions de diversification et autres voies de développement
- mesure 13 : amélioration de la qualité de l'environnement rural
- mesure 14 : aide à l'emploi et formations pour l'agriculture et les métiers de la mer

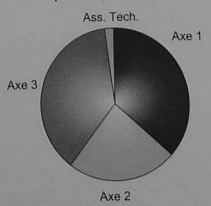
#### Axe 2 : Soutenir le développement économique

- mesure 21 : soutien du potentiel des entreprises
- mesure 22 : animation économique et structures de formation
- mesure 23 : développement des structures d'accueil des entreprises
- mesure 24 : aide à l'emploi en milieu rural
- mesure 25 : renforcement des qualifications

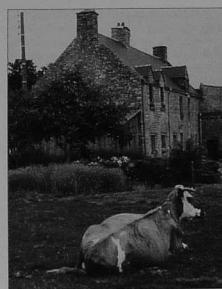
#### Axe 3 : Renforcer l'attractivité et valoriser les territoires

- mesure 31 : développement de l'équipement en milieu rural
- mesure 32 : soutien aux services en milieu rural
- mesure 33 : attractivité des villages et bourgs ruraux
- mesure 34 : protection et valorisation des espaces naturels majeurs
- mesure 35 : actions en faveur du tourisme, du patrimoine et de la culture

### Dotation des Objectifs 5B par axe prioritaire



AXE 1	44 900 000 Ecus	291 850 000 francs
AXE 2	29 000 000 Ecus	188 500 000 francs
AXE 3	45 800 000 Ecus	297 700 000 francs
Assist Technique	2 300 000 Ecus	14 950 000 francs



### Un large partenariat aux niveaux régional et local

Conformément aux souhaits de la Commission Européenne, un large partenariat s'est engagé aux niveaux local et régional :

- d'une part, pour la coordination avec les politiques nationales et régionales et la gestion globale et financière des programmes dévolues au niveau régional,
- d'autre part, pour la fonction d'animation et de gestion locale assurée au niveau de chaque zone éligible par les Préfets et les Sous-Préfets concernés.

Renseignements complémentaires :  
Préfecture de Région des Pays de la Loire - SGAR  
Michel-François BUSNEL  
Sylviane LE GUYADER  
Tel : (33) 40 41 36 76

### Démarche pour déposer un dossier de demande de subvention

#### Dépôt du dossier

Chaque porteur de projet doit déposer son dossier auprès du représentant de l'Etat chargé de l'animation du programme au niveau local. Le tableau ci-dessous indique les coordonnées de chaque animateur par secteur éligible.

Secteur éligible	Animateur local
Loire-Atlantique	Sous-Préfecture de Châteaubriant
Maine-et-Loire	Direction Départementale Agriculture et Forêt
Mayenne	Préfecture de la Mayenne (DAES)
Sarthe	Préfecture de la Sarthe (Secrétariat Général)
Marais Breton	Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Sud Vendéen	Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte

#### Instruction du dossier

Le dossier est ensuite transmis au service instructeur selon le type de fonds sollicité (FEOGA, FEDER, FSE) et selon la mesure concernée.

En matière d'aides aux entreprises, l'intervention des fonds structurels vient s'ajouter aux efforts financiers de l'Etat et de la Région, un dossier unique de demande d'aide est donc déposé par le porteur de projet et sera instruit en cohérence entre les interventions conjointes du Contrat de Plan, celles spécifiques au Conseil Régional et celles du programme Objectif 5B.

#### Délai de réalisation et versement de la subvention

Chaque subvention fait l'objet d'une convention qui fixe les délais de réalisation de l'opération et de versements des crédits européens. Les premiers crédits devraient être disponibles en fin de premier trimestre 1995.

Le programme Objectif 2 et le programme LEADER II feront l'objet d'articles dans le prochain numéro de Chronique Européenne, le contenu de ces programmes sont actuellement en cours de négociation avec la Commission Européenne.

# L'initiative communautaire "PESCA"

Les interventions proposées en Pays de la Loire

Les diverses initiatives communautaires, pour la période 1994-1999, ont été présentées dans "Chronique Européenne" d'octobre 1994.

L'initiative PESCA a pour objet d'aider le monde de la pêche à rechercher de nouvelles orientations, de nouvelles formes de développement et de nouvelles actions associant les différents partenaires concernés.

Plutôt que de s'orienter vers des actions de reconversion dont les chances d'aboutir étaient très faibles, il a été convenu de soutenir la filière "pêche" pour franchir le mauvais cap actuel en l'aidant à se restreindre.

Les propositions élaborées en région des Pays de la Loire, dans le cadre du programme PESCA, sont le fruit d'une réflexion estivale des services de l'Etat et des collectivités territoriales dans la région.

## Quatre lignes d'actions

Ces propositions s'articulent autour de quatre lignes d'actions :

- Faciliter l'accès au marché des capitaux et renforcer les fonds propres des entreprises.

Les fonds de garantie mutuel, mis en place par la région en 1986 au bénéfice des entreprises individuelles de pêche et des armements coopératifs, a été engagé dans une action de renforcement des fonds propres des armements.

- Améliorer la qualité des produits par la formation des hommes et la mise en œuvre d'une politique volontariste sur les produits.

La formation a pour objectif d'élever la qualification des différents acteurs de la filière par des actions d'initiation et de qualification des marins pêcheurs (préparation aux brevets), des actions de renforcement des capacités de gestion des entreprises de pêche (former les épouses des patrons armateurs à la gestion de l'entreprise), des actions de reconversion des marins pêcheurs, ainsi que des actions de formation de technicien de la distribution des produits de la mer.

Une politique volontariste sur les produits se traduit par une démarche "qualité". L'objectif poursuivi serait de favoriser la naissance d'un outil à caractère national dans le cadre d'une démarche de qualité sur l'ensemble de la filière, c'est-à-dire de la pêche à l'état du poissonnier.

"Formation des hommes" et "qualité des produits" concernent tous les maillons de la filière "pêche".

- Améliorer la connaissance de la filière pour identifier ses perspectives d'avenir et faire des choix adaptés.

Un outil d'observation et d'initiatives inter-régionales, sous l'égide de l'AGLIA sera créé. Il concerne, outre la Région des Pays de la Loire, les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

Il s'agit de mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs économiques un outil d'appréciation des politiques régionales à conduire dans les domaines des flottilles de pêche, de la ressource, des cultures marines par exemple, tant au plan national que communautaire et mondial. Cet outil d'observation permettra une analyse socio-économique des divers métiers de la mer.

- Favoriser la diversification des activités ou des reconversions.

Il s'agit ici d'accompagner les marins pêcheurs dans leur choix de reconversion. Il faut constater que les marins pêcheurs se reconvertisent généralement dans le domaine maritime. Ils optent pour les cultures marines.

La mer n'abandonne pas si facilement les hommes.

Ce type de reconversion nécessite un appui technologique car il s'agit d'un nouveau métier.

En matière de cultures marines, la Région des Pays de la Loire dispose depuis longtemps déjà d'un outil de conseil, le SMIDAP, qui pourrait être co-maitre d'œuvre avec le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins.

Les propositions faites pour les Pays de la Loire représentent un budget global de 94,7 MF sur la durée du programme.

La participation des collectivités locales est estimée à 56,35 MF, celle envisagée de l'Union Européenne de 38,35 MF.

Nous connaîtrons prochainement ce qui est advenu de ces propositions...

Contact :  
Direction Régionale  
des Affaires Maritimes  
2, boulevard Allard - 44031 Nantes cedex 04  
Tél : (33) 40 44 81 10



# Bilan et perspectives de la CRPM

Lorsque les fondateurs de la CRPM prirent l'initiative d'inviter une trentaine de Régions Périphériques Maritimes à Saint-Malo en 1973, il n'existait alors aucune organisation interrégionale dans le cadre de l'Europe.

Le Marché Commun n'avait d'ailleurs aucune politique régionale, et la menace d'un déséquilibre croissant entre le centre et la périphérie de l'Europe apparaissait évidente. Le "pari de Saint-Malo", à l'issue de trois journées de débats, fut donc d'abord de constituer un contrepoint politique et d'organiser des actions communes pour agir auprès des institutions européennes, mais en considérant aussi que nos régions avaient un atout commun qui pouvait être mieux exploité : la mer. Ainsi s'expliquent les deux critères d'adhésion des régions -périphériques et maritimes- qui furent à l'origine de la première organisation interrégionale européenne.

Les 20 et 21 octobre derniers se tenait, en Sardaigne, la 22<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Conférence. Ce fut l'occasion d'un vaste débat -parfois très vif- entre les 300 délégués des 82 régions participantes.

## Bilan et perspectives : problèmes périphériques et problèmes maritimes

Ce furent les pôles d'une discussion qui n'est pas close, d'autant plus qu'une autre question se pose, en toile de fonds : quelle Europe ?

En ce qui concerne le bilan, les choses sont assez claires. Après une vingtaine d'années, l'Union Européenne dépense le tiers de son budget pour la politique régionale (la politique de cohésion) et les responsables de Bruxelles reconnaissent volontiers que le CRPM a joué un rôle important dans cette évolution. Qui plus est, son rôle a été déterminant sur plusieurs points : le financement de la coopération interrégionale par le budget Européen (depuis 1988) et l'institutionnalisation progressive du rôle des régions au sein des institutions européennes. C'est en effet la CRPM qui pris en 1984, l'initiative de créer l'Assemblée des Régions d'Europe dont elle assura le fonctionnement pendant plusieurs années. C'est ensuite l'ARE qui négocia la création, au sein de la Commission Européenne, d'un "Conseil Consultatif des Collectivités Régionales et Locales", préfiguration du "Comité des Régions" institutionnalisé par le Traité de Maastricht.

Entre temps, l'approfondissement des problèmes spécifiques des différentes périphéries maritimes avait amené la CRPM à se décentraliser en quatre Commissions : pour les îles (1980) puis pour l'Arc Atlantique, la Méditerranée et la Mer du Nord (au début des années 90). Dans le cas de l'Arc Atlantique, par exemple, la dynamique d'entraînement créée par la Région des Pays de la Loire a contribué à la fois à multiplier les actions concrètes et à renouveler les méthodes de travail, notamment pour animer les programmes de coopération financés par Bruxelles dans des domaines très divers (4 millions d'Écus du budget européen pour le Programme Atlantis 1).

Mais nous sommes encore loin d'une ambition maritime européenne, coordonnée avec les différents Etats.

Telle était la raison du nouveau défi lancé par la CRPM l'an dernier à l'occasion de son 20<sup>ème</sup> anniversaire : pour une "Communauté Européenne de la mer" et qui fut au centre des débats de la dernière Assemblée Générale en Sardaigne, en octobre 1994.

Le projet qui mobilise déjà de nouveaux partenaires alliés à la CRPM -notamment les plus grands centres de recherche marine comme l'IFREMER- pose cependant à la Conférence un problème de fonds. Le projet implique en effet la mobilisation de l'ensemble des régions maritimes d'Europe, et d'abord de l'Union en cours d'élargissement.

Mais beaucoup de régions de la CRPM, pour lesquelles le souci de rééquilibrage centre-périphérie reste dominant, sont réticentes par rapport à un élargissement de la CRPM aux régions portuaires les plus développées du centre de l'Europe.

C'est donc par des alliances -notamment avec l'Assemblée des régions d'Europe- que la solution du problème est envisagée actuellement. Quoiqu'il en soit le problème d'une politique européenne de la mer est posé et reste incontournable -notamment pour faire face aux ambitions maritimes des Etats-Unis, du Japon (et plus largement du sud-est asiatique), mais aussi pour que l'on puisse maîtriser globalement les nouveaux problèmes d'aménagement de l'espace du vieux continent, sans oublier sa dimension culturelle.

Contact :  
Georges PIERRET  
Secrétaire général de la CRPM  
35 boulevard de la Liberté  
35000 Rennes  
Tél : (33) 99 79 39 39



## Stratégie européenne des zones côtières

Certes la "Charte Européenne du littoral" élaborée par la CRPM au début des années 80 a été officialisée par le Parlement Européen (1982) et la Commission travaille actuellement sur le projet d'une "Stratégie européenne des zones côtières" qui est le prolongement. De même, dans le domaine de la sécurité maritime, la CRPM a contribué à l'élaboration des mesures prises au niveau européen pour réduire les risques de pollution.



## Des Ecus pour l'Arc Atlantique

Réunies en Sardaigne le 19 octobre dernier à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), la cellule mère de la Commission Arc Atlantique, les 30 régions membres de cette Commission ont exprimé leur accord au Président Raffarin qui leur présentait l'organisation qu'il allait mettre en œuvre.



Cette organisation devait prendre appui sur deux pôles essentiels :

- l'un situé au siège de la CRPM à Rennes, qui assurera le Secrétariat technique et la préparation des plans sur le long terme, le suivi budgétaire des programmes et la coordination d'un Business Group nouvellement créé,
- l'autre placé près du Président à Poitiers, doté d'une fonction politique.

Formulant son désir de voir s'accroître les relations avec les partenaires de la société civile, le Président Jean-Pierre Raffarin souhaite mettre l'accent sur une action politique menée à plusieurs niveaux, aussi bien au Parlement Européen où il a créé l'Atlantic Group, qu'au Comité des Régions où il continuera, à l'instar du Président Olivier Guichard, à réunir les élus de l'Atlantique en confiant cette responsabilité à la Région de la Galice en Espagne.

### Atlantis II

Beaucoup se posaient la question de savoir si un programme ATLANTIS II verrait le jour, Monsieur Raffarin y a répondu positivement en disant que l'action politique des élus du Parlement Européen avait permis d'inscrire des crédits pour les Régions de l'Atlantique et que la Communauté se devait de suivre cet avis en allouant un budget évalué aujourd'hui à 5 millions d'Ecus pour la coopération interrégionale atlantique.

Structuré en sept groupes de travail dont un groupe transversal chargé de la gestion

des programmes communautaires et attribué à la Région des Pays de la Loire, les Régions chargées de coordonner les grands thèmes de réflexion retenus se retrouvent au sein d'un Business Group placé sous l'autorité du Vice-Président britannique, Alec Coulter pour élaborer un mémorandum i.e. un programme de travail pour le long et moyen terme - le Pays Basque pour le transport et les infrastructures, la Galice pour la pêche, le Devon pour le tourisme, le Centro (Portugal) pour l'environnement, l'Irlande pour les entreprises, l'Aquitaine pour la recherche et les technologies.

Assistés d'experts de l'aménagement du territoire atlantique, ces régions auront donc la charge d'élaborer pour le début de l'année ce qui pourrait être un ATLANTIS II et parallèlement, devront réfléchir à la mise en œuvre d'une initiative plus ambitieuse susceptible de prendre en compte le développement territorial de ces Régions : ce serait l'objectif d'INTERAM.

### Les Régions cotisent

Pour conclure, il faut ajouter que les Régions de l'Arc Atlantique ont enfin décidé de cotiser, de façon supplémentaire, au budget général de la CRPM afin de contribuer au fonctionnement de la Commission Arc Atlantique. Ce soutien, même s'il reste symbolique, 3 000 Ecus par Région (20 000 F environ), montre que les mentalités évoluent et que les Régions ont compris qu'elles pouvaient obtenir un retour sur l'investissement assez rapidement.

## FAIRE PART DE NAISSANCE : L'Arc Balte

A l'instar des Régions de l'Arc Atlantique qui avaient ouvert la voie, il y a maintenant quatre ans, les Régions de l'Europe du Nord ressentent à leur tour la nécessité de fédérer leurs énergies autour de projets communs, de créer des réseaux de compétences complémentaires pour favoriser la coopération interrégionale.

C'est ainsi que l'Arc Balte a vu officiellement le jour il y a un an et qu'il a été porté sur les fonds baptismaux les 17, 18 et 19 octobre derniers à Lübeck, grâce à l'engagement de la Région du Schleswig-Holstein avec laquelle la Région des Pays de la Loire a engagé une coopération depuis bientôt trois ans.

Pas moins de 11 nationalités assistaient aux débats qui devaient structurer ce nouvel Arc aux dimensions très larges puisqu'il va de la Suède à la Lettonie en passant par la Biélorussie, le Danemark, etc.

Cette organisation est avant tout politique et forte de l'appui que lui apporte la Communauté Européenne. Monsieur Jean-Charles Leguay, Directeur à la DG XVI a, en effet, confirmé qu'il pourrait apporter l'appui de l'Institution qu'il représente en mettant à disposition des experts susceptibles d'aider ces Régions à monter des projets transnationaux.

Il est vrai que cette aire géographique représente un formidable laboratoire d'essais mêlant des Régions européennes, d'autres qui le deviendront bientôt et d'autres encore qui frappent à la porte sans espoir d'y entrer bien vite.

Si l'Arc Atlantique a donné le ton, il convient désormais de suivre de près ces territoires que la coopération interrégionale va renforcer notamment dans une logique d'Aménagement du Territoire, jusqu'à recréer, pourquoi pas, l'ancienne ligue hanséatique !

Les objectifs de l'Arc Balte sont clairement définis et visent à développer le commerce, les échanges et les transports de Göteborg à Saint-Petersbourg. Ils reposent sur trois axes majeurs : l'économie, l'écologie et la formation.

L'Arc Atlantique qui fait figure de frère aîné dans cette démarche originale, ne peut qu'encourager pleinement cette initiative de coopération interrégionale.

Contact :  
Herr Günther SCHULTZ  
Leiter der Europaabteilung  
Ministerium für Bundes- und  
Europaangelegenheiten des Landes  
Schleswig-Holstein  
Holtenauerstrasse 4, D 24105 KIEL  
Tel. : (49) 431.596.48.53  
Fax : (49) 431.596.48.78

## Une politique d'aménagement du territoire à l'échelle européenne

Alors que vient de se voter au Parlement français la loi sur l'Aménagement du territoire, la Communauté Européenne se lance également dans l'élaboration concrète d'une politique de développement territorial à l'échelle européenne.

C'est dans cette optique que se sont réunis les 21 et 22 septembre 1994 à Leipzig les différents Ministres de l'Aménagement du territoire des Etats-membres. Cette réunion informelle a permis de tracer les lignes directrices d'un schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), reposant à la fois sur les propositions des Etats-membres et sur les orientations présentées par la Commission dans le cadre de sa communication "Europe 2000+".

En effet, les rapports Europe 2000 et Europe 2000+ ont souligné depuis quelques années l'évolution déséquilibrée et parfois disparatée de l'espace communautaire. Plusieurs phénomènes l'attestent, et d'abord la dualisation du territoire, partagé entre zones à forte concentration urbaine et zones de dépeuplement. Actuellement, 80% des citoyens de la Communauté vivent dans des villes, tandis que 80% du territoire sont constitués par des zones rurales. On constate ensuite, un net décalage entre la faible mobilité inter-régionale des populations et la mobilité toujours accrue des emplois et des capitaux.

Le risque croissant de distorsions économiques et sociales au sein du territoire européen exige donc la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire intégrée, alliant à la fois compétitivité, solidarité et qualité de vie.

Le SDEC s'inscrit, dès lors, pleinement dans cette volonté d'harmonisation et d'optimisation du territoire européen. A cet égard, celui-ci est sous-tendu par deux grands types d'objectifs : des objectifs fondamentaux et des objectifs opérationnels de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les objectifs fondamentaux, le SDEC distingue deux impératifs :

- la cohésion économique et sociale, afin de répondre aux disparités régionales européennes,
- le développement soutenable : processus économique débattu à la conférence de Rio, il vise à exploiter les ressources dans un souci d'équilibre et d'environnement.

D'un point de vue opérationnel, les objectifs du SDEC articulent 3 éléments indissociables :

- Un système urbain polycentrique et équilibré.

- Un réseau d'infrastructures performantes.
- Un réseau européen d'espaces verts.

### Un système urbain polycentrique et équilibré

Ce système vise à éviter à la fois la polarisation autour de quelques grands centres et la marginalisation des zones périphériques. On observe, en effet, de nombreuses disparités au sein des modèles régionaux et nationaux d'urbanisation, qui conditionnent, dès lors, une organisation hiérarchique des infrastructures et des équipements, en fonction du degré de concentration urbaine. D'où l'impératif d'un système urbain équilibré et polycentrique susceptible d'assurer l'objectif fondamental de cohésion dans l'aménagement du territoire européen.

Or, l'atteinte de cet équilibre urbain suppose deux types de politiques concomitantes avec d'une part, une maîtrise de la croissance des zones fortement urbanisées et d'autre part, un renforcement des zones faiblement urbanisées. Dans le premier cas, le SDEC recommande la concentration du développement urbain et par voie de conséquence une revitalisation des centres-villes. Dans le second cas, le SDEC recommande la maîtrise de l'extension urbaine et un développement polycentrique de la ville.

Pour ce faire, le SDEC propose une politique d'aménagement du territoire qui

privilégie la différenciation fonctionnelle (et non plus hiérarchique) en matière d'infrastructures et d'équipements urbains.

La relation ville-campagne intéresse également le SDEC qui souhaite enrayer la désertification progressive des zones rurales. A ce titre, un de ses projets vise à constituer une typologie des régions urbaines et rurales, prenant en compte un certain nombre de variables, telles que la densité de population, les fonctions, les productions, etc.

Le SDEC compte également soutenir des projets-pilotes.

### Un réseau d'infrastructures performantes

Le SDEC s'inscrit ici dans la lignée du travail déjà accompli par le Conseil européen en matière de réseaux trans-européens. Il prévoit, d'une part, une rationalisation des infrastructures et, d'autre part, une modernisation des réseaux de transports régionaux.

Dans cette perspective, le SDEC a trois objectifs prioritaires : le premier concerne le développement d'un système européen intégré à grande vitesse. En effet, l'engorgement du trafic routier par le transit et le transport de marchandises, implique la mise en place d'un réseau ferroviaire rapide trans-européen adapté aux marchandises et l'organisation du transport combiné.

**ROSSLARE HARBOUR DEVELOPMENT**  
1991-1995  
NEW 7.5m DEEP BERTH AND FACILITIES  
RECLAMATION WORKS  
RECONSTRUCTION OF BERTH NO.3

**PROJECT DESIGN AND MANAGEMENT**  
CHIEF CIVIL ENGINEERS DEPT.  
IARNRÓD ÉIREANN  
P.O. BOX 88, 8, CASH, T.I.E., M.C.I.  
CHIEF CIVIL ENGINEER

**MAIN CONTRACTORS**  
**HAKA U.K. LTD**  
Thompson Linkspan Steelwork Supplier

**PROJECT FUNDING**  
IARNRÓD ÉIREANN

THIS PROJECT HAS BEEN  
FINANCED BY THE  
EUROPEAN REGIONAL  
DEVELOPMENT FUND

## Une politique d'aménagement du territoire à l'échelle européenne (suite)

Un second objectif vise à installer un certain nombre de points nodaux. En effet cette politique, qui détermine l'organisation de stations de transbordements et de plate-formes multimodales, assure à la fois le respect de l'environnement et une interconnexion efficace entre les différents modes de transports. Enfin, selon le SDEC, les corridors de développement européen - en tant que zones concentrant à la fois ménages, entreprises et réseaux de transports - doivent faire l'objet d'une politique intégrée d'aménagement.

Point important : le développement d'infrastructures adéquates associées aussi les infrastructures (télé-enseignement, télé-formation, etc.) indispensables dans le cadre d'une politique d'aménagement exhaustive.

### Un réseau européen d'espaces verts

Plusieurs axes sont envisagés pour la gestion du patrimoine naturel européen. Parmi les plus importants, on trouve la protection de l'air, des eaux et des sols ainsi que l'assurance de l'approvisionnement en matières premières.

À cet égard, les régions rurales ne sont pas oubliées puisque le SDEC compte soutenir certaines activités économiques favorables à l'environnement comme le tourisme vert, la gestion des paysages et l'agriculture écologique.

Ainsi, système urbain, infrastructures et espaces verts constituent le fondement du futur développement territorial européen. Néanmoins, l'application d'un tel schéma d'aménagement suppose l'implication des Etats-membres - conformément au principe de subsidiarité - la coopération entre Etats-membres et avec les pays-tiers. A ce titre, le SDEC prévoit la délimitation de "zones européennes d'action" pour un aménagement du territoire intégré.

Finalement se dessine, à travers le SDEC, le début d'une coopération transnationale systématique entre les différents responsables nationaux de l'Aménagement. C'est donc, par là-même, une nouvelle vision de l'Europe qui émerge.

Contact :  
Patricia NOUVEAU  
Bureau des Régions Bretagne  
et Pays de la Loire - Bruxelles  
Tél : (19) 32 2 231 00 10

## Les intérêts des régions maritimes se discutent à Gènes



Les 3 et 4 novembre derniers se tenait, à Gènes en Italie, la 3<sup>ème</sup> "Conférence des Régions Maritimes en Europe" organisée par l'Alliance des Intérêts Maritimes Régionaux en Europe (AMRIE).

Association de collectivités, d'industriels du secteur maritime, de ports, l'AMRIE est, depuis ses origines, d'obédience anglo-saxonne, même si aujourd'hui elle se tourne vers la Méditerranée et entend y associer la façade atlantique.

L'AMRIE se propose de définir une stratégie maritime intégrée pour l'Union Européenne en :

- soutenant les régions maritimes pour accroître leur compétitivité,
- favorisant les partenariats entre ces Régions maritimes,
- stimulant les échanges d'expériences,
- influençant la politique commune de la pêche,
- soutenant le cabotage maritime.

Cette organisation est soutenue par les parlementaires européens et apparaît comme un support politique et socio-professionnel pour le Parlement Européen. Elle est également largement encouragée par la Communauté puisque c'est le Directeur de Cabinet du Commissaire Bange-man qui présidait la seconde journée de cette conférence.

En effet, il existe une passerelle importante entre le forum des industries maritimes, groupe de travail mis en place par la Communauté entre les Etats-membres pour augmenter la compétitivité de l'industrie et des transports maritimes dans l'Union Européenne et l'AMRIE.

Depuis sa création il y a un an, l'AMRIE s'est organisée en quatre groupes de travail qui concernent :

- les aspects régionaux du cabotage,
- la qualité dans le transport maritime,

- la recherche et les centres d'excellence,
- la politique européenne des ports.

Son programme d'actions pour 1995 a été tracé par Madame Langenhagen, Député Européen de Cuxhaven (Allemagne). L'AMRIE se propose de rassembler tous les partenaires concernés sur les thèmes suivants :

- sécurité maritime : étude d'un réseau de surveillance et de contrôle des côtes, coordination des services existants dans les différentes Régions d'Europe,
- cabotage maritime : réévaluation de ce mode de transport et intégration dans le réseau transeuropéen ;
- politique de la pêche,
- construction navale : recherche d'une plus grande transparence en matière d'aides et d'une protection accrue contre les concurrences déloyales des pays tiers,
- le littoral : un rapport va être proposé au Parlement Européen sur les perspectives futures des Régions littorales.

A noter également la création au Parlement Européen d'un inter-groupe maritime-construction navale qui regroupe déjà 30 députés appartenant à des partis politiques différents.

Dans sa conclusion, Monsieur Donnelly, Député Européen du Royaume Uni, soucieux de donner à l'alliance une dimension européenne, a déclaré :

"Nous avons besoin d'une dimension atlantique à l'AMRIE car notre organisation souhaite travailler sur l'ensemble de l'Europe".

Contact :  
Silvia CERAMICOLA  
AMRIE  
68 avenue Michel Ange  
B - 1040 Bruxelles  
Tél : (19) 32 2 736.17.55  
Fax : (19) 32 2 735.22.98

## 1996 : année européenne de l'éducation et de la formation

1996 sera placé sous le signe de l'éducation et de la formation soulignant ainsi comme l'avait déjà fait le Livre blanc sur "La croissance, la compétitivité et l'emploi" la nécessité d'une politique européenne en matière de formation et d'éducation.

Cette année européenne de l'éducation et de la formation a donc pour objectif d'alerter l'opinion publique sur l'importance de ces secteurs aujourd'hui, au fondement de toute problématique économique et sociale.

Des actions de sensibilisation, communication et promotion seront menées à l'échelle de la Communauté comme à celle des Etats-membres. Elles s'inscrivent, par là même, dans la lignée des nouveaux programmes communautaires d'éducation et de formation Socrates et Leonardo qui doivent également se concrétiser en 1996 (cf. dossier).

Pour coordonner les animations qui viendront ponctuer cette année 1996, la Communauté Européenne a établi quatre grandes lignes directrices, qui devront inspirer les actions entreprises :

- l'importance de l'éducation et de la formation "tout au long de la vie" en

tant que facteur de flexibilité et d'adaptabilité.

- l'importance d'une coopération accrue entre les structures d'éducation, de formation et les entreprises, spécifiquement les PME,

• les potentialités offertes par un espace européen d'éducation et de formation. La mise en valeur de cette dimension spatiale est essentielle pour motiver la mobilité des travailleurs et des personnes en formation. Elle peut également permettre l'accélération de la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications,

- l'importance d'une meilleure égalité des chances dans l'accès à l'éducation et à la formation, en particulier en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les actions qui sauront donc mettre en adéquation ces différentes orientations, seront financées dans le cadre d'un éventuel financement ou cofinancement par le budget communautaire.

Force est de constater, en tout cas, que la Commission souhaite instaurer une vision européenne de l'éducation et de la formation et cela aussi bien au niveau des Etats-membres que dans l'esprit du citoyen.

1996 sera, à ce titre, une année déterminante.

Contact :  
Patricia NOUVEAU  
Bureau des Régions Bretagne  
et Pays de la Loire - Bruxelles  
Tél : (19) 32 2 231 00 10

## Formation Tourisme rural

Une malette-jeu pédagogique

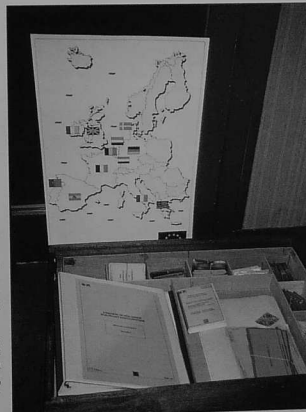
Un nouvel outil pédagogique pour construire l'itinéraire de son projet "Etudier la faisabilité de mon projet Tourisme rural", tel est l'objectif des adultes des Pays de la Loire qui décident de suivre une formation au Cofrat.

Les stages abordent ainsi tous les thèmes nécessaires à la mise en place du projet : comptabilité, gestion, aspects juridiques, fiscaux et sociaux, marketing, accueil, aménagement, etc. Tout à tour, les intervenants se succèdent auprès des porteurs de projet.

De manière à recadrer l'ensemble de ces apports théoriques par rapport à leur projet individuel, la formation comporte une partie "suivi de projet".

Pour ce faire, le Cofrat dispose, depuis peu, d'un outil pédagogique novateur, créé dans le cadre d'un programme européen "Euroform", en lien avec d'autres centres de formation européens.

Il s'agit d'une malette-jeu pédagogique, comportant toute une série de cartes ("questions", "actions à entreprendre", "objectifs fixés"...), de plannings, de cassettes audio, etc., qui amè-



nent progressivement les porteurs de projet à découvrir, par eux-mêmes, la méthode, l'itinéraire à suivre, pour mener à bien leur projet.

Basé sur la méthode PERT, cet outil pédagogique présente un double intérêt :

- il permet d'abord au stagiaire de faire le lien permanent entre la formation qu'il suit et l'application directe à son propre projet,
- d'un point de vue pédagogique, la méthode repose sur le "faire-faire" et non plus sur un enseignement didactique : "leur dire ce qu'il faut faire".

Une pédagogie active qui favorise le travail et la réflexion de groupe, les échanges de savoir-faire et, surtout, l'autonomie du porteur de projet : en "jouant", il devient acteur.

Une nouvelle approche, pour les formateurs du Cofrat, dont le rôle majeur consiste bien alors à accompagner le candidat à la création dans sa démarche. Grâce à ce nouvel outil, le Cofrat trouve sa véritable dimension en terme de formation d'adultes. Nous sommes loin de la pédagogie directive classique, de la relation "enseignant/enseigné" !

Contact :  
Christine KERMAREC  
Comité de Formation des Ruraux aux  
Activités du Tourisme  
61, avenue Jore - 49100 Angers  
Tél : (33) 41 34 76 02

## Euroqualification

Euroqualification est une initiative prise par treize organismes nationaux de formation et de qualification professionnelle des adultes, dont l'AFPA, appartenant à dix pays de l'Union Européenne.

D'une durée de trois ans, ce programme bénéficie du soutien financier du Fonds Social Européen. Il permettra de donner une dimension européenne à plus de 6 000 stagiaires. Sont plus directement concernés les jeunes de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi et les adultes en chômage de longue durée.

### Préparer la mobilité par la formation

Aujourd'hui, en Europe, entre 4 et 6 millions de personnes exercent leur métier dans un pays différent du leur. Cette mobilité est soit le résultat d'un choix personnel, soit d'une décision d'entreprise dans le cadre d'un développement à l'étranger.

C'est pour préparer et faciliter la mobilité des travailleurs dans l'Union Européenne que le projet Euroqualification a été créé.

### Euroqualification et les Pays de la Loire

Une première action entrant dans le cadre du programme Euroqualification s'est déroulée au centre AFPA de Saint-Nazaire entre le 5 avril et le 28 octobre 1994. Elle a été réalisée en liaison étroite avec des partenaires espagnols (INEM - Instituto Nacional de Empleo) et irlandais (FAS - Foras Aiseanna Saothair) : le secteur professionnel concerné est celui de la productique.

Les bénéficiaires français (onze personnes) ont été recrutés sur le bassin d'emploi de Saint-Nazaire parmi des candidats possédant une première formation en mécanique générale, ainsi que des acquis linguistiques dans les langues concernées, et ce, en collaboration avec l'ANPE. Une attention particulière a été portée à la motivation des candidats, à leur degré d'autonomie, à leur prise en compte des contraintes liées à la mobilité professionnelle.

### La formation

Elle s'est déroulée de la façon suivante :

- une partie professionnelle visant à compléter les compétences et les connaissances indispensables à l'exercice du métier. Dans le cas présent, les sta-

giaires ont suivi pendant 17 semaines une formation d'opérateur polyvalent sur machine à commande numérique qui a été sanctionnée par un titre homologué délivré par le Ministère du Travail.

- l'acquisition de connaissances sur la vie et le travail à l'étranger, notamment au sein des pays de l'Union Européenne (institutions, aspects réglementaires, informations économiques, conditions d'exercice du métier...),
- une préparation linguistique en espagnol et en anglais, d'une durée de 240 heures, dispensée avec le concours d'intervenants de la CCI de Nantes-Saint-Nazaire,
- un séjour à l'étranger, d'une durée de six semaines, réalisé soit à Dublin, soit à Barcelone. Au cours de cette période, les stagiaires ont montré qu'ils étaient devenus des professionnels capables de s'adapter aux conditions de travail des entreprises d'autres pays.

### Les entreprises partenaires

Parallèlement, dans le cadre du partenariat transnational ainsi établi, le centre AFPA de Saint-Nazaire a accueilli dix stagiaires espagnols et un irlandais. Ceux-ci ont été répartis dans des entreprises du bassin d'emploi (SLAM à Saint-Brevin-les-Pins, MHB et Besné mécanique toutes les deux à Besné, Halgand à Donges, Eaton, GEC Alstom et Jouan, toutes les trois à Saint-Nazaire). La collaboration de ces entreprises a été exemplaire.

### Bilan et perspectives

Au total, ce sont donc vingt-deux personnes qui auront été concernées par cette première formation Euroqualification dans la région. Il est à noter qu'avant même que l'action ne soit achevée, plusieurs stagiaires avaient déjà trouvé un emploi.

Au-delà d'un bilan qui s'annonce prometteur, il faut aussi souligner les retombées positives que génèrent de telles initiatives en matière d'ouverture aux questions européennes que ce soit pour les entreprises et leurs salariés, ou que ce soit pour les formateurs.

Pour ces différentes raisons, l'AFPA a décidé de reconduire, à la fin de l'année 1994, l'action menée à Saint-Nazaire et de mettre en place à Angers, une formation de technicien supérieur en réseaux informatiques et télécommunication en collaboration avec l'Angleterre et l'Espagne.

Jean-Noël ROUL  
Chargé de mission  
Direction régionale AFPA

Contacts :  
Michel GERARD  
Centre AFPA de Saint-Nazaire  
Tel : (33) 40 70 05 42

Pierre IMMARIGEON  
Centre AFPA d'Angers  
Tel : (33) 41 33 42 66

Stagiaires espagnols au centre AFPA de Saint-Nazaire



# LE DOSSIER

CHRONIQUE EUROPÉENNE DES PAYS DE LA LOIRE - NUMÉRO 16

## FORMATION PROFESSIONNELLE (LEONARDO DA VINCI) et EDUCATION (SOCRATES)

### LES BASES JURIDIQUES

• 18 avril 1951 : **Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).**

Article 56 : prévoit la réadaptation professionnelle des travailleurs.

• 25 mars 1957 : **Traité de Rome**

- Traité instituant la **Communauté Economique Européenne (Traité CEE).**

Article 57 : reconnaissance mutuelle des diplômes.

Article 118 : formation professionnelle des travailleurs.

Article 41 : formation professionnelle des agriculteurs.

- Traité instituant la **Communauté Européenne de l'énergie Atomique (Traité EURATOM)**

Article 9 - § 2 : création d'un institut de niveau universitaire.

• 7 février 1992 : **Le Traité de l'Union Européenne**

Article 126 : prévoit la contribution de la Communauté au développement d'une éducation de qualité en s'appuyant et en complétant l'action des Etats-membres en ce qui concerne le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique.

Article 127 : mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle qui s'appuie et complète les actions des Etats-membres.



## Les principales étapes

**1973 : la Commission présente un programme de travail pour la recherche et l'éducation.**

**6 juin 1974 : les ministres de l'Éducation réunis au sein du Conseil fixent les domaines prioritaires d'une coopération et créent un comité de l'éducation.**

**9 février 1976 : adoption d'un programme d'action tant au niveau des États-membres qu'au niveau communautaire.**

Les premières initiatives de la Commission en matière d'éducation datent donc de 1976, mais c'est vers 1986-1988 que la plupart des programmes européens ont démarré.

- Le programme COMETT (programme de coopération entre l'université et l'entreprise en matière de formation dans le domaine des technologies), lancé en 1986, a été conçu pour faire, dans l'éducation et la formation, contrepoids au programme de Recherche et Développement Technologique ESPRIT et créer une plus grande synergie entre l'université et l'entreprise en vue d'améliorer la qualité de la formation, de façon à maîtriser les changements technologiques.

- Le programme ERASMUS (programme d'action communautaire en matière de mobilité des étudiants) a été créé en 1987 avec, pour objectif, de promouvoir une coopération entre universités dans le but d'améliorer la reconnaissance mutuelle des diplômés et d'encourager une plus grande mobilité des étudiants et des enseignants entre établissements de la Communauté. La Commission s'est fixée un objectif de 10% pour la mobilité des étudiants dans la Communauté Européenne.

- EUROTECNET (programme d'action visant à promouvoir l'innovation dans le domaine de la formation professionnelle résultant du changement technologique dans la Communauté Européenne) trouve son origine dans la résolution du Conseil de 1983 portant fixation de politiques de formation pour les années 1980. S'appuyant sur une phase préparatoire de trois ans, ce programme fonctionne, depuis 1990, dans sa configuration définitive, c'est-à-dire un programme visant à prendre en compte les repercussions des changements technologiques sur les systèmes de qualification et méthodes de formation.

- Depuis 1988, PETRA (programme d'action pour la formation professionnelle des jeunes et la préparation des jeunes à la vie adulte et professionnelle) découle directement de l'application du précédent programme d'action communautaire relatif à la transition des jeunes de l'école à la vie adulte et professionnelle. Il a été conçu dans le but de répondre en particulier aux préoccupations résultant du chômage élevé des jeunes en fixant de nouvelles normes de formation professionnelle initiale dans la Communauté.

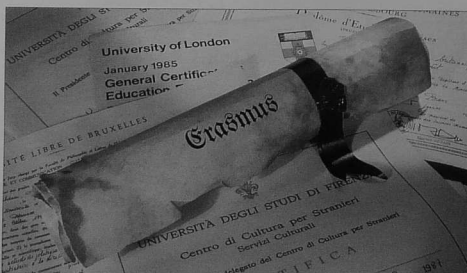
- Jeunesse pour l'Europe (programme d'action pour promouvoir les échanges de jeunes dans la Communauté) a été mis au point en 1988 pour couvrir tout un éventail d'initiatives visant à promouvoir les échanges extra-scolaires de jeunes. Il trouve son origine dans le rapport Adonino sur l'Europe des citoyens, adopté par le Conseil européen en 1985.

- IRIS (Réseau européen de programmes de formation professionnelle pour les femmes), lancé en 1988, a pour point de départ la recommandation du Conseil de 1987 relative à l'accès des femmes à la formation professionnelle par la création d'un réseau européen visant à soutenir l'innovation dans la formation professionnelle dans le but d'assurer une meilleure participation des femmes.

- LINGUA (programme d'action pour la promotion de la connaissance des langues étrangères dans la Communauté Européenne), lancé en 1990, mettrait l'accent sur le talon d'Achille de maints efforts communautaires, à savoir la nécessité, pour un plus grand nombre de citoyens, d'être en mesure de communiquer dans au moins deux langues étrangères.

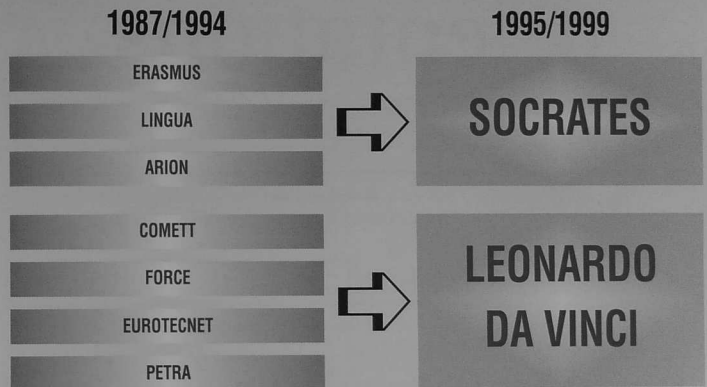
- En 1990, la Communauté a également lancé le programme TEMPUS (programme de mobilité trans-européenne pour l'enseignement supérieur) dans le but de prêter assistance à la transformation des systèmes d'enseignement supérieur dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'est. Ce programme fait partie intégrante du programme PHARE établi par la Communauté en vue d'aider à la reconstruction économique et sociale des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'est.

- En 1991, le programme FORCE (programme d'action communautaire pour le développement de la formation professionnelle continue) a été lancé. Ce programme vise le développement de politiques, l'innovation et l'échange d'expériences en matière de formation professionnelle.



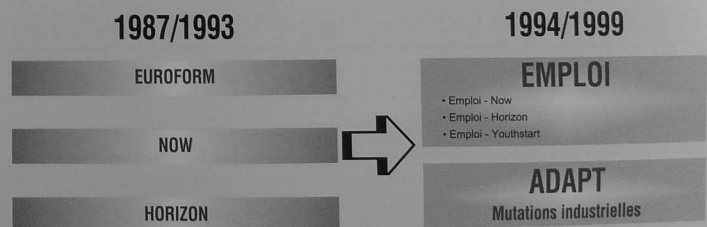
## Les programmes d'éducation et de formation hier et aujourd'hui

Programmes d'actions communautaires - Task Force Ressources Humaines



Programmes d'initiatives communautaires - Fonds Social Européen

(Voir Chronique Européenne n°15 - pages 49 et 50)



### Cohérence, complémentarité et coordination

- Cohérence entre Socrates et Leonardo.
- Complémentarité et synergies opérationnelles sont recherchées entre Leonardo et les deux nouveaux Programmes d'Initiatives Communautaires fonctionnant dans le cadre du FSE : "Emploi, Ressources Humaines" et "Adapt - Mutations Industrielles", en particulier pour la diffusion des informations comparatives, la réalisation d'actions transnationales utilisant le résultat de projets pilotes.
- Coordination des nouveaux programmes avec le 4<sup>e</sup> PCRD, notamment pour l'articulation du volet enquêtes et analyses comparatives avec les recherches du volet socio-économique (voir Chronique Européenne n°15 - page 57).

# I. Les grandes orientations

## • Le Livre Blanc

Agir au service de l'emploi.  
L'éducation et la formation points clés du Livre Blanc.

## • Les conclusions de l'IRDAC (Comité consultatif pour la Recherche et le Développement Industriel)

Sept recommandations du monde industriel.

## • Europe et Formation Professionnelle

La recomposition des interventions communautaires dans le champ de la formation professionnelle.

## • L'éducation et la formation dans le Traité de Maastricht

Les articles 126 et 127 du Traité de l'Union Européenne.

## • Les processus décisionnels

Deux nouveaux programmes - deux procédures d'adoption différentes.

Les grandes orientations

## Le Livre Blanc Croissance - Compétitivité - Emploi

### Agir au service de l'emploi

À la fin de l'année 1993, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Union Européenne ont adopté le Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi de la Commission. Ce document de 150 pages, sous-titré "Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle", contient des analyses approfondies et des propositions de stratégies à moyen terme essentiellement destinées à résoudre le problème du chômage en Europe. En décembre 1993, le Conseil des ministres de l'Union Européenne a également donné son feu vert aux propositions de la Commission relatives à un Programme-Cadre de Recherche et Développement doté d'un budget de 12 milliards d'Ecus pour la période 1994-1998. Dans le même temps, Antonio Ruberti, Commissaire chargé de la Recherche et du Développement Technologique, présentait les propositions de la Commission en matière d'éducation, de formation et de jeunesse, pour un budget de près de 2 milliards d'Ecus de 1995 à 1999.

Ce n'était donc pas un hasard si les deux volets des responsabilités du Professeur Ruberti occupaient une place prépondérante dans le Livre Blanc. En effet, sa section "Compétitivité" traite essentiellement des technologies nouvelles, tandis que la section "Emploi" consacre son premier chapitre à l'adaptation des systèmes d'enseignement et de formation professionnelle.



### L'éducation et la formation : points clés du Livre Blanc

Lors du Conseil Européen de Copenhague, les 21 et 22 juin 1993, le Président de la Commission a présenté un diagnostic de la compétitivité des économies européennes, leurs forces et leurs faiblesses, auquel le Conseil Européen s'est rallié.

Cette analyse montrait que les positions de "leader" de l'économie européenne s'effritaient, que l'Europe perdait un certain nombre de ses avantages par rapport à ses principaux concurrents sur les marchés mondiaux et que sa capacité de créer des emplois est plus faible que la leur.

La Communauté souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de qualification.

Sur cette base, le Conseil a invité la Commission à élaborer un Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi.

La préparation du Livre Blanc a été l'occasion d'une réflexion sur la définition d'une stratégie à moyen terme pour la croissance, la compétitivité et l'emploi et, entre autres aspects, sur la place que devraient occuper l'éducation et la formation dans l'émergence de ce nouveau modèle. Les messages qui peuvent en être tirés sont forts et ont recueilli l'approbation des chefs d'Etat ou de gouvernement lors du Conseil Européen de Bruxelles des 10 et 11 décembre 1993.

Le Livre Blanc plaide pour une adaptation en profondeur des systèmes d'éducation et de formation.

Il confirme la nécessité d'assurer une formation de base à tous les jeunes. L'objectif global est de pouvoir offrir une éducation et une formation qui se développent tout au long de la vie, et le Livre Blanc y voit la perspective principale qui devrait être celle des responsables des systèmes d'éducation et de formation. L'accès à la formation continue tout au long de la vie est sans doute le point-clé pour que l'éducation et la formation aient un impact réel et visible sur la compétitivité des entreprises.

#### Un défi nouveau : maîtriser la société informationnelle

Les transformations des compétences et des qualifications sont appelées à prendre une place prépondérante.

Le défi principal dans ce contexte est de transformer la croissance en emplois et la formation joue, à cet égard, un rôle-clé.

La Communauté a un rôle privilégié à jouer pour développer la dimension européenne dans l'éducation et la formation. Son action doit donc être de soutenir et de compléter les actions des Etats-membres pour améliorer la qualité et l'innovation dans les systèmes et les actions d'éducation et de formation.

Première application politique concrète des orientations du Livre Blanc : l'adoption, par la Commission, de la proposition Leonardo sur la formation professionnelle, le 21 décembre 1993, puis de la proposition Socrates sur l'éducation, le 4 janvier 1994.

Ces propositions ouvrent la voie à une coopération renforcée et élargie pour améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle dans la Communauté et leur donner de plus fortes capacités d'innovation.

Thomas O'DWYER  
Directeur Général pour les Ressources Humaines, l'Éducation, la Formation et la Jeunesse  
Commission Européenne



Les grandes orientations

# Les conclusions de l'IRDAC

(Comité consultatif pour la Recherche et le Développement Industriel)

## Sept recommandations du monde industriel

Walter Schusser - Vice-président des ressources humaines, Siemens AG  
Président du groupe de travail 17 de l'IRDAC

**L'Europe est de plus en plus désavantagée face à la concurrence mondiale.**

Le rapport aborde trois grandes préoccupations pour lesquelles l'éducation et la formation représentent un apport vital :

L'IRDAC identifie sept principaux champs d'action qui devraient être au cœur de toute politique de l'enseignement et de la formation :

- Entre 1960 et 1990, la croissance annuelle de la Communauté Européenne n'atteignait que la moitié de celle du Japon.
- Au cours des années 80, la Communauté Européenne a perdu 3,7% de ses parts de marché à l'exportation, alors que les Etats-Unis et le Japon enregistraient une tendance à la hausse.
- Le nombre de secteurs industriels dans lesquels l'Europe occupe une place prépondérante est limité et de plus en plus réduit, notamment dans le domaine des hautes technologies et des secteurs en mutation rapide.
- Dans plus de la moitié des pays Européens, plus de 30% des hommes âgés de 55 à 58 ans ont terminé leur carrière professionnelle.
- Pour 100 personnes actives, l'Union Européenne compte 124 personnes non actives, contre 98 aux Etats-Unis et 89 au Japon.
- L'Union Européenne compte plus de 17 millions de chômeurs, la moitié de ceux-ci sont sans emploi depuis plus d'un an. Parmi ces chômeurs 1,5 million sont diplômés de l'enseignement supérieur.

- la véritable ampleur de la menace de perte de compétitivité européenne est largement sous-estimée. Le système éducatif n'en est pas suffisamment conscient, mais doit prendre sa part de responsabilité,
- la seule attitude que l'Europe peut valablement adopter pour sauvegarder sa compétitivité consiste à avoir un fort potentiel d'innovation et de qualité. Pour cela, elle a absolument besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et diversifiée,
- l'Europe n'a pas une faculté d'adaptation suffisamment rapide. Un système d'enseignement et de formation de qualité constituera un atout inestimable, à condition qu'il soit capable de s'adapter aussi vite et dans les mêmes proportions que l'industrie elle-même.

- la création de partenariats éducation-entreprises sera primordiale pour l'avenir de l'Europe.
- l'adoption de concepts de qualité dans l'éducation et la formation,
- l'encouragement d'une culture de l'apprentissage au sein des entreprises,
- la prise en compte particulière des besoins d'éducation et de formation des PME,
- l'adéquation entre les investissements en R & D et les efforts d'éducation et de formation,
- l'élaboration d'une politique européenne de l'éducation qui soit transparente, innovatrice et pertinente.

La création de partenariats éducation-entreprises sera primordiale pour l'avenir de l'Europe.

Source :  
Le Magazine  
Task Force - Ressources Humaines - Education - Formation - Jeunesse



Les grandes orientations

# Europe et formation professionnelle

La recombinaison des interventions communautaires dans le champ de la formation professionnelle

L'année 1994 a vu se recomposer le paysage des interventions communautaires dans le champ de la formation professionnelle. Les actions du Fonds Social Européen (FSE) sont entrées dans une nouvelle programmation qui s'étendra jusqu'en 1999 et elles s'ouvrent au domaine des mutations industrielles à travers le nouvel objectif 4.

Les programmes d'initiative communautaire qui y étaient liés (PIC now, Horizon, Euroform) se réorganisent autour de deux initiatives : **Emploi** et **Adapt**. Les Programmes d'Action Communautaire (PAC) Comett, Force, Eurotecnet, Lingua et Petra, arrivent à leur terme et ont été remplacés le 1<sup>er</sup> janvier 1995 par un programme unique : **Leonardo da Vinci**.

Les enjeux financiers de cette recombinaison sont considérables : ils représentent près de 3,8 milliards de francs que la Communauté Européenne investira chaque année en France pour appuyer et compléter les politiques nationales et régionales de formation, sans compter les sommes investies dans une logique de développement territorial au travers des objectifs 1, 2 et 5b du FSE.

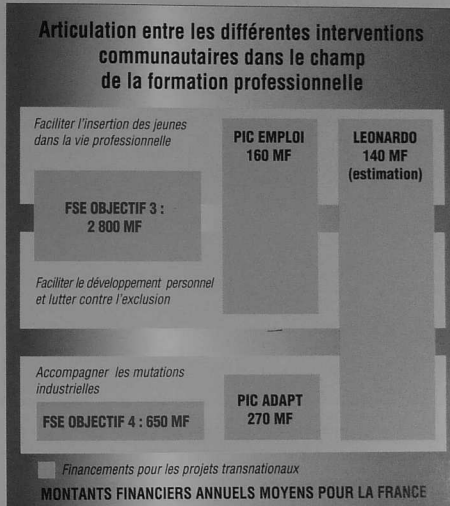
Une telle remise à plat ne se fait pas sans susciter un grand bouleversement des pratiques et des habitudes des différents acteurs qui mettent en œuvre ces interventions ou qui en bénéficient : pouvoirs publics, collectivités territoriales, entreprises, branches professionnelles, organismes de formation publics et privés, individus...

Chacun s'interroge et cherche à retrouver le "comment" de son action dans ce nouveau paysage. Mais pris par la complexité des textes qui viennent construire pièce à pièce ce dispositif (décisions, communications, circulaires, guides...), il arrive parfois que l'on ne discerne plus clairement la trame qui tisse sa cohérence.

Quelle est la politique de formation professionnelle qui est issue du débat des Etats-membres et qui sous-tend cette réorganisation ? Comment peut-elle être décrite simplement ? Tentons de répondre à ces questions à partir de trois objectifs et de trois concepts.

### Trois objectifs

Les différentes interventions communautaires dans le domaine de la formation professionnelle peuvent être structurées autour de trois objectifs com-



munautaires, qui ont guidé leur rationalisation par rapport aux précédentes interventions. Ces objectifs recourent largement les objectifs de la politique française de formation professionnelle.

- **Faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle,**
  - **lutter contre l'exclusion sociale et favoriser le développement personnel,**
  - **accompagner les mutations industrielles et la nécessaire adaptation permanente des qualifications.**
- (voir schéma)

Pour qui connaissait l'inextricable enchevêtrement des interventions de la période qui s'achève, le progrès est sensible, voire considérable. Certains auraient souhaité aller plus loin encore jusqu'à ne laisser subsister qu'un type d'intervention par objectif. C'est méconnaître les atouts de cette diversité. En effet, ces différentes interventions s'organisent selon un double gradient concernant d'une part la

création de partenariats transnationaux et d'autre part l'articulation avec les politiques de chaque Etat-membre.

Il est en effet plus simple de créer un partenariat transnational avec des entreprises ou des organismes de formation dans les actions de Leonardo, dans la mesure où le projet est coordonné par un des partenaires au nom de l'ensemble des partenaires issus de différents pays. A l'inverse, l'articulation avec les dispositifs publics nationaux est plus forte dans les actions FSE qui requièrent une contrepartie publique nationale au financement communautaire.

Les programmes d'initiative communautaire se situent de manière intermédiaire par rapport à ces deux pôles. Les personnes qui sont chargées de conseiller les entreprises ou les organismes de formation dans la construction de leur projet européen disposent ainsi d'une palette d'outils adaptés à la nature du projet et à la maturité de sa dimension transnationale.



Les grandes orientations

## Les processus décisionnels

Depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> novembre 1993, du Traité sur l'Union Européenne, mieux connu sous le nom de Traité de Maastricht, les Etats-membres et la Commission disposent d'un cadre juridique qui leur permet de proposer des initiatives communautaires dans le domaine de l'Education, du pré-primaire à l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Deux nouveaux programmes - Deux procédures d'adoption différentes

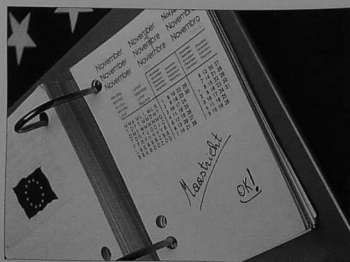
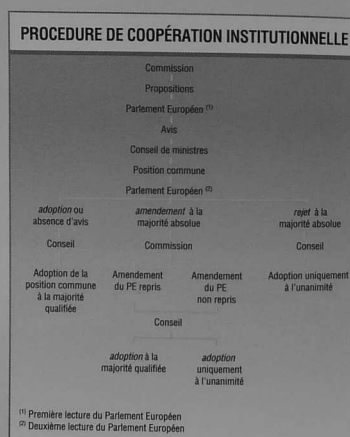
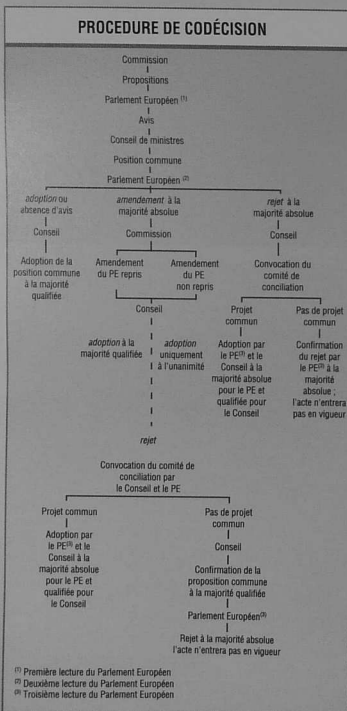
### Socrates

Article 126 du Traité de l'Union Européenne.  
Procédure de co-décision (article 189B).

L'application de cette procédure conduit le Parlement Européen et le Conseil à arrêter conjointement les règlements, directives et tous autres actes.

### Leonardo da Vinci

Article 127 du Traité de l'Union Européenne.  
Procédure de coopération (Article 189C).



# II. Deux nouveaux programmes

et une troisième phase pour le programme "Jeunesse pour l'Europe"

## • Leonardo da Vinci

Historique  
Leonardo da Vinci adopté  
Leonardo à la loupe

## • Socrates

Historique  
Socrates à la loupe  
L'Europe à l'école (Comenius)  
Un exemple de partenariat scolaire multilatéral dans les Pays de la Loire

## • Jeunesse pour l'Europe III

# Deux nouveaux programmes Leonardo da Vinci

## Historique

### Léonard de Vinci (1452-1519)



Peintre, sculpteur, architecte, musicien, anatomiste, ingénieur, urbaniste, inventeur et physicien, cet homme de la Renaissance était doté d'une intelligence prodigieuse et toujours en mouvement, ce qui lui permit d'anticiper de nombreuses réalisations de la technologie moderne. Comme il comprenait mal les livres rédigés en latin, il se mit à apprendre par lui-même, en s'appuyant sur l'observation, l'expérimentation et des calculs précis. Dans une note sur les muscles faciaux, utilisés par l'être humain pour sourire, il écrivait : "Mon intention est de décrire et de représenter ces mouvements uniquement à l'aide de mes principes mathématiques".

**Le nom de "Leonardo" est proposé pour désigner le nouveau programme de formation professionnelle, afin de souligner le rôle de la formation, à la fois sur le plan artistique et technique, ainsi que l'importance de la créativité au travail.**

### Leonardo da Vinci

Article 127 du Traité de l'Union Européenne

Procédure de coopération avec le Parlement Européen (Instituée par l'Acte Unique mais que le Traité de Maastricht a appelé procédure de l'article 189C)

Date	Référence	
21 décembre 1993		Adoption par la Commission du Projet de décision établissant un programme d'action pour la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle
21 décembre 1993	COM (93) 686 final	Proposition de <b>décision du Conseil</b> établissant un programme d'action pour la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle - <b>Leonardo da Vinci</b>
4 février 1994		<b>Paru au JOCE n° C/67/12 du 4 mars 1994</b>
4 mai 1994	1 <sup>re</sup> lecture du P.E.	Avis favorable du Parlement Européen sous réserve de certains amendements
25 mai 1994	COM (94) 215 final	Proposition modifiée de décision du Conseil présentée par la Commission le 25 mai 1994. <b>Paru au JOCE n° C/176/7 du 29 juin 1994</b>
24 octobre 1994	Session plénière du Parlement Européen (2 <sup>ème</sup> lecture)	Le Parlement a adopté la recommandation de Madame Boigerey demandant notamment que ce programme puisse être étendu aux pays d'Europe centrale et orientale ayant conclu des accords d'association avec la Communauté, ainsi qu'aux pays européens réputés remplir les conditions d'adhésion à l'Union (Chypre et Malte) si les ressources financières supplémentaires nécessaires sont mises à disposition à cet effet.
Novembre 1994		Proposition modifiée (2 <sup>ème</sup> lecture du Conseil)
6 décembre 1994	94/819/CE	Réunion du Conseil des Ministres des Affaires sociales. Décision du Conseil établissant un programme d'actions pour la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle de la Communauté Européenne. <b>Paru au JOCE n° L 340/8 du 29 décembre 1994</b>
1 <sup>er</sup> janvier 1995		Mise en œuvre du programme Leonardo

### Calendrier prévisionnel 1995 pour la mise en œuvre du programme Leonardo

<b>Fin janvier début février</b>	La Commission doit à présent réaliser les actions suivantes : • Tout d'abord réunir le Comité de programme Leonardo. La Commission va adresser un courrier aux Etats-membres leur demandant de désigner des représentants pour siéger à ce Comité.
<b>Début février</b>	• Présenter à ce Comité de programme le mode d'emploi du nouveau programme, c'est-à-dire le vade-mecum, permettant de définir quels types de mesures seront susceptibles de bénéficier d'un appui communautaire.
<b>Fin mars</b>	• Ce vade-mecum, adopté par le Comité Leonardo, devra être en mesure d'être publié dans toutes les langues de la Communauté aux promoteurs potentiels.
<b>Avril</b>	• Lancement des premiers appels d'offres par la Commission.
<b>Septembre</b>	Après la réunion du Comité Leonardo du mois de septembre, la Commission doit pouvoir présenter au Conseil, une liste des mesures à mettre en œuvre et des projets que la Commission souhaite aider financièrement.

## Leonardo Da Vinci adopté

### La Communauté donne un nouvel élan pour la formation professionnelle

Ce 6 décembre 1994, moins d'un an après qu'il ait été proposé par la Commission, le Conseil des Ministres des Affaires Sociales a adopté définitivement le programme Leonardo da Vinci, programme communautaire en faveur de la formation professionnelle, le dotant d'une enveloppe financière de 620 millions d'Ecus pour les années 1995-1999.

« Avec le programme Leonardo, a estimé le Commissaire Antonio Ruberti, l'Union se dote d'un instrument juridique et opérationnel essentiel pour mettre en œuvre la politique de formation professionnelle de la Communauté prévue à l'article 127 du Traité de l'Union Européenne. Elle entend apporter par là une contribution significative à l'amélioration de la qualité et de l'innovation dans le domaine de la formation professionnelle dans la Communauté et favoriser, de façon substantielle et concrète, la conception d'une formation se développant tout au long de la vie des individus, leur permettant ainsi de mieux maîtriser les changements économiques et sociaux rapides auxquels ils sont confrontés. »

Cette décision positive intervient à un moment où l'importance de la formation professionnelle, soulignée dans le Livre Blanc sur la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi comme facteur essentiel de la lutte contre le chômage et du renforcement de la compétitivité des entreprises européennes, est au cœur même de ces débats politiques et des stratégies étudiées et développées dans les Etats-membres pour répondre aux défis technologiques, industriels et sociaux actuels.

#### Un aboutissement

L'adoption du programme Leonardo représente l'aboutissement de l'exercice de rationalisation des actions communautaires dans le domaine de la formation professionnelle que le Professeur Ruberti a entamé dès son arrivée à la Commission au début de 1992.

Leonardo permettra en effet d'assurer, tout en innovant, la continuité dès le 1<sup>er</sup> janvier 1995 des initiatives développées avec succès dans le cadre des programmes communautaires Comett (coopération université-entreprise pour la formation), Petra (formation initiale), Force (Formation continue), et Eurotenet (innovation).



Leonardo constituera ainsi le cadre politique et de soutien opérationnel pour trois types de mesures :

- La conception, la mise au point et l'expérimentation de projets pilotes transnationaux pour, par exemple, des modules de formation communs, l'adaptation des contenus et des méthodes, la formation des formateurs, l'anticipation des besoins, les compétences linguistiques...
- La réalisation de programmes de placements et d'échanges permettant à différents publics (jeunes en formation initiale, jeunes universitaires, responsables des Ressources Humaines) de suivre une partie de leur formation dans un autre Etat-membre et à des formateurs et des spécialistes de la formation d'améliorer par des échanges la qualité de leur action.
- Le développement des connaissances dans le domaine de la formation professionnelle par des enquêtes et analyses réalisées sur un plan communautaire, par exemple sur l'anticipation des besoins, la transparence des qualifications, les nouveaux types d'apprentissage et de formation, la qualité, l'investissement formation, les incitations à la formation et les statistiques sur l'offre, le financement et les bénéficiaires.

#### Une dimension européenne des actions mises en œuvre

Tes différentes actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de Leonardo revêtent toutes une dimension européenne. Différents traits les caractérisent :

- La transnationalité : chaque action associera des opérateurs et des acteurs d'au moins trois ou quatre Etats-membres différents et dans la majeure partie des cas de plus de quatre Etats-membres.

- Le partenariat : les actions seront soutenues par des partenariats et réseaux associant des acteurs différents, tels que pouvoirs publics, entreprises, organismes de formation, partenaires sociaux.

- La transversalité : pour dépasser les cloisonnements et les rigidités, un accent particulier sera mis sur le transfert des innovations entre domaines (formation initiale - formation continue par exemple) et sur l'association d'acteurs de domaines différents.

- L'impact politique : les actions de Leonardo seront en quelque sorte des laboratoires dans lesquels seront expérimentés de nouvelles approches ou de nouvelles méthodes ayant vocation ensuite à être diffusées largement dans les systèmes de formation des Etats-membres et sur le marché européen de la formation.

Leonardo offrira des opportunités de coopérations transnationales nouvelles à tous les acteurs de la formation professionnelle (pouvoirs publics, entreprises, régions, partenaires sociaux, organismes de formation), qui contribueront ainsi chacun, par des échanges d'expériences auxquels ils participeront, à l'enrichissement de la qualité et de la capacité d'innovation des systèmes et actions de formation professionnelle dans la Communauté.

#### Un comité de programme

Le comité du programme qui assistera la Commission à cette fin sera composé de 30 représentants des Etats-membres (2 par Etat-membre) et de 30 représentants des partenaires sociaux (15 employeurs et 15 syndicats) en tant qu'observateurs. C'est un résultat très positif pour concrétiser la notion de partenariat entre tous les acteurs concernés.

Des dispositions ont été prises pour ouvrir le programme Leonardo aux pays de l'Europe centrale et orientale, ainsi qu'à Chypre et à Malte. Il s'agit là d'un geste politique d'une grande importance vis-à-vis de ces pays et la négociation sur les modalités concrètes de cette ouverture peut ainsi s'engager sur des bases claires.

Source :  
Document IP/94/1164  
du 6 décembre 1994

# Leonardo da Vinci

## Volet 1 : Soutien à l'amélioration des systèmes et des dispositifs de formation professionnelle dans les Etats-membres

### I.1. Mesures

#### I.1.1. Conception et réalisation de projets pilotes transnationaux

Une priorité est accordée aux projets pilotes transnationaux qui visent le soutien à la qualité et la capacité d'innovation des systèmes et des dispositifs de formation professionnelle des Etats-membres, au niveau national, régional ou local, et dont les résultats peuvent être développés et expérimentés par des programmes d'échanges transnationaux.

#### a) Amélioration de la qualité de la formation professionnelle initiale et de la transition des jeunes à la vie active

- adaptation de contenus et de méthodes de formation professionnelle,
- mise au point et réalisation de modules de formation communs,
- transparence et/ou reconnaissance des compétences acquises dans les systèmes des Etats-membres,
- formation de planificateurs et gestionnaires de programmes de formation et de qualification, formateurs et tuteurs.

#### b) Amélioration de la qualité des dispositifs de formation professionnelle continue

Mêmes actions que les précédentes auxquelles s'ajoute la formation de personnes concernées par des contrats de formation entre employeurs et travailleurs ou leurs représentants.



#### c) Information et orientation professionnelles (dans le domaine de la FPI : Formation Professionnelle Initiale et transition vers la vie active)

- réalisation de projets et mise en place d'un réseau communautaire de centres nationaux,
- formation de conseillers et de spécialistes en orientation.

#### d) Promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la formation professionnelle tout au long de la vie (continuum : défini comme "la coopération transnationale entre les domaines de la formation, ainsi que les mesures concernant la continuité de la formation tout au long de la vie")

- réalisation de projets et formation de formateurs.

#### c) Amélioration de la qualité des dispositifs de formation professionnelle en faveur des personnes défavorisées sur le marché du travail par manque de qualifications ou de qualifications adéquates (continuum).

#### I.1.2. Développement des programmes transnationaux de placements et d'échanges

Une priorité est accordée aux projets qui développent et expérimentent les résultats des projets du volet précédent.

Les échanges devront porter en priorité sur l'acquisition de compétences facilitant l'exercice de nouveaux emplois, la promotion de la FPI dans des domaines clés, le développement de la culture technologique dans les processus d'apprentissage, le développement de la créativité, de l'initiative et de l'esprit d'entreprise...

#### a) Placements transnationaux de jeunes en Formation Professionnelle Initiale (excepté niveau universitaire)

Contre durée : 3 à 12 semaines maximum  
Longue durée : 3 à 9 mois maximum  
Reconnaissance du stage ou placement selon les règles en vigueur dans le pays d'accueil.

#### b) Placements transnationaux de jeunes travailleurs

Durée : 3 à 12 mois maximum  
Acquisition et validation d'une expérience professionnelle ou d'une qualification supplémentaire.

#### c) Echanges transnationaux de formateurs (continuum)

Durée : 2 à 8 semaines maximum.  
Ils concernent les planificateurs et gestionnaires de programmes de formation, ainsi que les formateurs et tuteurs.

## Volet 2 : Soutien à l'amélioration des actions de formation professionnelle concernant les entreprises et les travailleurs



#### II.1.2. Développement des programmes transnationaux de placements et d'échanges (même priorité que paragraphe précédent)

#### a) Placements en entreprise d'étudiants ou jeunes diplômés n'ayant pas encore exercé un premier emploi (FPI)

Durée : 3 à 12 mois maximum

#### b) Echanges entre responsables de formation/ressources humaines/gestionnaires de formation et des entreprises (formation continue)

Durée : 3 à 12 semaines maximum

#### c) Echanges inter-entreprises de responsables de formation/ressources humaines/gestionnaires de formation/formateurs et tuteurs (formation continue)

Durée : 2 à 8 semaines maximum

Priorité est accordée notamment à l'acquisition des qualifications et compétences requises pour l'adaptation aux mutations industrielles, à l'encouragement à la réalisation de projets professionnels individuels, de plans de carrière individuels, au développement de la formation du management d'entreprises au transfert des innovations technologiques et de la formation de dirigeants et responsables de PME.

### II.1. Mesures

#### II.1.1. Conception et réalisation de projets pilotes transnationaux

Les projets pilotes transnationaux devront porter sur la coopération dans les domaines suivants :

#### a) L'innovation en formation professionnelle, afin de prendre en compte les changements technologiques et leur impact sur le travail (continuum)

- adaptation de contenus et de méthodes de formation professionnelle,
- mise au point et réalisation de modules de formation communs,
- formation de gestionnaires des actions de formation, formateurs et tuteurs,
- formation des acteurs socio-économiques impliqués dans la formation professionnelle.

#### b) L'investissement dans la formation professionnelle continue des travailleurs (formation continue)

- adaptation de contenus et de méthodes de formation professionnelle,
- mise au point et réalisation de modules de formation communs,
- mise au point de méthodologies d'anticipation des besoins, d'évaluation de la formation professionnelle,
- mise au point de méthodes d'évaluation de la formation professionnelle,
- réalisation de projets dans le domaine de l'orientation professionnelle.

#### c) Le transfert des innovations technologiques dans le cadre d'une coopération entre entreprises et universités en matière de formation professionnelle continue (continuum)

- mise au point et réalisation de modules de formation communs,
- soutien à des cours transnationaux intensifs de courte durée de formation aux technologies,
- appui à des associations université-entreprise pour la formation à des réseaux de formation transnationaux, sectoriels ou régionaux, pour l'identification des besoins et le transfert des résultats des programmes de recherche et de développement.

Projets pilotes ou de démultiplication			Placements transnationaux		
Actions	Durée	Financement	Actions	Durée	Financement
I.1.1.a : améliorer la qualité de la formation Professionnelle Initiale des jeunes à la vie active	3 ans	75% 100 000 Ecus maxi par an et par projet	I.1.2.a : placements de jeunes en formation initiale : • durée courte • durée longue reconnaissance du stage ou du placement	3 à 12 semaines 3 à 9 mois	5 000 Ecus maxi par placement et pour durée maxi
I.1.1.b : améliorer la qualité des dispositifs de la formation professionnelle continue			I.1.2.b : placements de jeunes travailleurs et acquisition d'une qualification complémentaire ou d'une expérience qualifiante	3 à 12 mois	
I.1.1.c : information et orientation professionnelle			I.1.2.c : échanges de formateurs	2 à 8 semaines	
I.1.1.d : promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes			I.1.1.a : amélioration de la qualité de la formation professionnelle pour les personnes en déficit de qualification		

Concerne la FPI
  Concerne la FC
  Concerne le continuum

Projets pilotes ou de démultiplication			Placements transnationaux		
Actions	Durée	Financement	Actions	Durée	Financement
II.1.1.a : innovation en formation professionnelle (changements technologiques, impacts sur le travail et les qualifications)	3 ans	75% 100 000 Ecus maxi par an et par projet	II.1.2.a : placements d'étudiants et diplômés en entreprise	3 à 12 mois	5 000 Ecus maxi par placement et pour durée maxi
II.1.1.b : investissement dans la formation professionnelle continue des travailleurs			II.1.2.b : échanges entreprises-universités ou organismes de formation	2 à 12 semaines	
II.1.1.c : transfert de technologies (coopération entreprise-université)			II.1.2.c : échanges de responsables de formation (inter-entreprise)	2 à 8 semaines	

Concerne la FPI
  Concerne la FC
  Concerne le continuum

# Deux nouveaux programmes Leonardo da Vinci

## Volet 3 : Soutien au développement des compétences linguistiques, des connaissances et de la diffusion des innovations dans le domaine de la formation professionnelle

### III.1. Coopération en vue de l'amélioration des compétences linguistiques

a) Conception et réalisation des projets pilotes transnationaux (FPI, FC, continuum)

- mise au point et diffusion de techniques d'évaluation des besoins en compétences linguistiques, puis de matériels didactiques adaptés à ces besoins (y compris auto-apprentissage),
- conception de curricula conjoints et de supports pédagogiques innovants comprenant la reconnaissance des acquis linguistiques,
- conception de projets pilotes transnationaux visant la réalisation d'audits linguistiques pour les PME et les acteurs socio-économiques.

b) Programmes transnationaux d'échanges (FPI et FC)  
Echanges de formateurs et tuteurs dans les entreprises d'une part et les organismes de formation et les institutions spécialisées en formation linguistique d'autre part (priorité accordée aux échanges qui développent et expérimentent les projets III.1.a). Durée : 2 à 3 semaines

### III.2. Développement des connaissances dans le domaine de la formation professionnelle

a) Enquêtes et analyses dans le domaine de la formation professionnelle (FPI, FC et continuum)

- analyse des besoins en compétences et qualifications,
- encouragement à la transparence et à la compréhension des qualifications professionnelles en coopération avec le Cedefop,
- analyse des nouveaux types d'apprentissage ou d'alternance en formation professionnelle, des nouvelles méthodes de formation destinées aux PME, des plans de formation professionnelle continue des entreprises, des nouvelles filières de formation pour les planificateurs et les gestionnaires de programmes de formation, des nouvelles méthodes et instruments d'évaluation de la qualité et de la rentabilité de la formation professionnelle,
- développement de l'accès à la formation (en particulier développement de



- le développement de concepts comparables à partir de travaux réalisés au niveau national,
- la poursuite et la consolidation des enquêtes statistiques communautaires en cours,
- l'élaboration d'un cadre méthodologique commun susceptible d'être utilisé dans tous les Etats-membres.

### III.3. Développement de la diffusion des innovations dans le domaine de la formation professionnelle

a) Projets de démultiplication (FPI, FC, continuum)

Soutien à la diffusion et au transfert des méthodologies, des produits, des résultats et des outils de formation professionnelle issus de projets pilotes transnationaux, dans les systèmes et les dispositifs de formation professionnelle, y compris par le biais des réseaux télématiques et de systèmes d'apprentissage et de formations ouvertes et à distance.

b) Programmes transnationaux d'échanges (FPI et FC)

Mise en œuvre de programmes d'échanges et de visites d'études gérés par le Cedefop pour promouvoir la compréhension réciproque du fonctionnement des systèmes, des dispositifs et des actions de formation professionnelle et favoriser le transfert d'expériences.

contrats entre les employeurs et les travailleurs ou leurs représentants) par des incitations, des droits ou des moyens financiers,

- reconnaissance des compétences acquises dans les actions de formation professionnelle.

b) Echanges de données comparables dans le domaine de la formation professionnelle (FPI et FC)

Un programme de travail élaboré en coopération entre la Commission et différents groupes statistiques au niveau Européen vise :

- la collecte systématique des données existant dans les Etats-membres,

Projets pilotes ou de démultiplication			Placements transnationaux			Analyse, enquête statistique, mise en réseau	
Actions	Durée	Financement	Actions	Durée	Financement	Actions	Financement
III.1.a : conception, mise au point et expérimentation de projets pilotes transnationaux	3 ans	75% 100 000 Ecus maxi par an et par projet	III.1.b : échanges de formateurs et tuteurs écoles-entreprises et organismes de formation	2 à 8 semaines	5 000 Ecus maxi par placement et pour durée maxi	III.2 : a) enquêtes et analyses dans le domaine de la formation professionnelle	entre 50% et 100% des dépenses
III.3.a : diffusion des innovations en formation professionnelle de démultiplication	2 ans		III.3.b : diffusion des innovations, visites d'études du CEDEFOP	1 semaine		b) échanges de données comparables, réseaux de coopération	

■ Concerne la FPI    □ Concerne la FC    ■ Concerne le continuum

## Volet 4 : Mesures d'accompagnement

### IV.1 Réseau de coopération entre les Etats-membres

Soutien :

a) Aux structures de mise en œuvre des programmes

b) Aux initiatives prises par les Etats-membres pour la construction de partenariats transnationaux de formation professionnelle

c) Aux initiatives prises par les Etats-membres afin d'assurer la transparence du présent programme, d'en faciliter l'accès, de renforcer la diffusion et le transfert des méthodes, produits et outils élaborés et des résultats obtenus

### IV.2. Mesure d'information, de suivi et d'évaluation

a) Soutien à la création :

- de liens télématiques pour les participants et d'une messagerie électronique,
- d'une banque de données donnant une description des projets, produits, enquêtes, analyses et résultats du programme.

b) Soutien au suivi et à l'évaluation des mesures communautaires

c) Soutien à l'assistance technique

Analyse, enquête statistique et mise en réseau		Information, suivi et évaluation	
Actions	Financement	Actions	Financement
IV.1.a : soutien aux structures de mise en œuvre du programme		IV.2.a : mesures d'information, suivi, évaluation, partenariat entre la Commission, les Etats-membres et les structures	entre 50% et 100% des dépenses
IV.1.b : partenariats transnationaux liés aux projets pilotes	entre 50% et 100% des dépenses	IV.2.b : suivi et évaluation	
IV.1.c : accès au programme, diffusion et transfert des méthodes de produits		IV.2.c : assistance technique	

Financement indicatif par domaine

a) Formation Professionnelle Initiale : ≥ 40%, soit environ 50 Mécus par an (dont 15% pour la coopération université-entreprise)

b) Formation professionnelle continue : ≥ 32%, soit environ 40 Mécus par an (dont ≥ 10% pour la coopération université-entreprise)

c) Continuum : ≥ 13%, soit environ 16 Mécus par an (dont ≥ 6% en actions linguistiques)

Financement indicatif par mesure

a) Projets-pilotes ou de démultiplication : ≥ 35%, soit environ 44 Mécus par an

b) Placements transnationaux : ≥ 30%, soit environ 38 Mécus par an

c) Analyses, enquêtes... suivi et évaluation : ≤ 20%, soit environ 25 Mécus par an

Source :  
Bureau PETRA  
Tableaux : source ACFCI

## Procédure de sélection des projets-pilotes

### Volet 1

Les coordonnateurs de programmes répondent à l'appel à proposition organisé sous la responsabilité de leur Etat-membre en transmettant leur demande à l'organisme désigné par celui-ci. Après examen et acceptation, l'organisme compétent de l'Etat-membre, l'inscrira sur la liste de pré-sélection qu'il transmettra à la Commission, accompagnée d'un rapport qualitatif. Après avoir consulté l'Etat-membre, la Commission dressera la liste des programmes qui sera soumise au Comité.

N.B. : procédure analogue à celle en vigueur dans l'ancien programme Petra.

### Volet 2

Les coordonnateurs de programmes répondront à l'appel à proposition lancé par la Commission et à l'organisme désigné de leur Etat-membre. Chaque Etat-membre transmettra à la Commission un rapport expliquant la manière dont il appuie les actions en faveur des



entreprises et travailleurs. La Commission, assistée par un groupe d'experts, dressera une liste de pré-sélection sur laquelle l'Etat-membre émettra un avis. Ensuite, après consultation de l'Etat-membre, la

Commission établira la liste des programmes retenus qu'elle soumettra à l'avis du Comité.

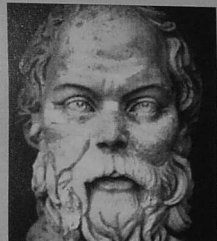
N.B. : procédure analogue à celle en vigueur dans l'ancien programme Force.

# Deux nouveaux programmes Socrates

## Historique

### Socrate

Socrate, philosophe grec (Aïtpeki, Attique 470 - Athènes 399 av. J.C.). Il n'a rien écrit et n'est connu que grâce à trois de ses contemporains : Aristophane, qui se moque de lui, Xénophon, qui fait de lui un moraliste simple, et son disciple Platon, qui a fait de lui le personnage central de ses Dialogues. L'image qui subsiste à travers ce triple témoignage est celle d'un homme qui interroge, tout en enseignant (c'est ce qu'on appelle "l'ironie socratique"), qui fait découvrir à son interlocuteur ce qu'il croyait ignorer (c'est la maïeutique, ou art d'accoucher les esprits) et qui le fait avancer sur la voie de la vérité (c'est la dialectique).



Considéré comme le fondateur de la philosophie occidentale, cet athénien illustre prétendait ne rien savoir et fut très étonné d'être désigné par l'oracle de Delphes comme le plus sage des hommes. La force du dialogue socratique réside dans les idées et de tous les actes et dans l'analyse rigoureuse des réponses obtenues qui mène des idées préconçues à l'expression de réalités essentielles et universelles.

SI M. Ruberti a proposé de donner le nom de "Socrates" au nouveau programme d'éducation, c'est par référence au précepte socratique "Connais-toi toi-même !". Une telle appellation montrera que le programme vise à "l'épanouissement de la personnalité" et repose sur l'interaction avec les étudiants.

**«Je sais seulement une chose, c'est que je ne sais rien».**

### Socrates

Article 126 du Traité de l'Union Européenne  
Procédure de codécision (Article 189B)

Date	Référence	
4 janvier 1994		Proposition de la Commission Européenne
3 février 1994	COM (94) 708 final	Proposition de <b>décision du Parlement Européen et du Conseil</b> établissant le programme <b>Socrates</b> .
22 avril 1994	1 <sup>re</sup> lecture du P.E.	
16 mai 1994	COM (94) 180 final	Proposition modifiée de décision du Parlement Européen et du Conseil présentée par la Commission le 25 mai 1994. <b>Paru au JOCE n° C217/18 du 6 août 1994.</b>
17/18 mai 1994		Avis favorable du Comité des Régions. <b>Paru au JOCE n° C217/18 du 6 août 1994.</b>
18 juillet 1994	Position commune N° 33/94 arrêtée par le Conseil	<b>Le Conseil a retenu 29 amendements</b> du Parlement Européen : • sur le suivi et l'évaluation du programme. • sur l'enseignement scolaire (Comenius : aides financières octroyées aux projets transnationaux introduisant des pratiques pédagogiques interculturelles. • sur le partenariat entre les établissements scolaires. <b>Le Conseil a refusé :</b> • d'ouvrir le programme aux pays d'Europe centrale et de l'Est (PECO) et aux pays méditerranéens candidats à l'adhésion. • de suivre les deux autres Institutions en matière financière et de gestion. <b>Paru au JOCE n° C244/51 du 31 août 1994.</b>
25 octobre 1994	Vote en 2 <sup>ème</sup> lecture du Parlement Européen	Le Parlement Européen a confirmé, les priorités établies en première lecture et proposées par la commission jeunesse et culture : • <b>L'ouverture du programme</b> à la participation des pays de l'Europe centrale ainsi qu'aux pays de la Méditerranée, candidats à l'adhésion (Chypre et Malte). Le Conseil envisage cette participation, "le cas échéant". • <b>Un effort financier supplémentaire</b> dont l'ampleur doit être décidée par l'autorité budgétaire (Conseil PE). • <b>Un accès plus facile aux programmes</b> pour les personnes les plus défavorisées dans le contexte de la lutte contre l'exclusion sociale. • La nécessité de reconnaître au Parlement Européen <b>les mêmes pouvoirs de contrôle</b> sur la gestion des programmes dans des matières désormais soumises à la procédure de codécision législative (comitologie). <b>Paru au JOCE n° C244/51 du 31 août 1994.</b>
5 décembre 1994	Réunion du Conseil des Ministres de l'Education	Pas de position commune entre le Conseil de l'Union et le Parlement Européen. Les divergences portent sur : • la <b>fixation de la dotation globale</b> . • la <b>décision de prévoir un "montant estimé nécessaire" dès le départ</b> , • les <b>modalités de la "comitologie"</b> .
5 décembre 1994	Mise en place de la procédure de conciliation	Le comité de conciliation sur Socrates a terminé sa session en fin d'après-midi le 5 décembre 1994, avec un résultat partiel : • Accord à propos de la comitologie. • Désaccord sur les questions de financement. <b>Le Conseil propose un montant de 760 millions d'Ecus, et le Parlement Européen, entre 1 115 et 1 120 millions d'Ecus.</b> En revanche, le Conseil a accepté d'autres amendements présentés à l'occasion de la deuxième lecture : • Ouverture des programmes à certains pays tiers. • Accès facilité à ceux-ci pour les plus défavorisés. Conformément à l'Article 189 B du Traité de l'Union Européenne, le comité de conciliation dispose d'un <b>délai de six semaines, qui peut être prolongé de deux semaines au maximum, pour approuver le projet commun.</b>
Fin janvier 1995		Nouvelle réunion du Comité de conciliation

## Chapitre I : Enseignement supérieur (Erasmus)

### Action 1 : Promotion de la dimension européenne dans les universités

#### A. Coopération interuniversitaire

La Communauté pourra accorder une aide financière aux mesures arrêtées en vue des activités suivantes :

##### • dans le cadre des PIC :

- Mobilité des étudiants afin de donner aux étudiants d'une université la possibilité d'effectuer dans un autre Etat-membre une période d'études, éventuellement accompagnée d'une expérience pratique, pleinement reconnues en tant que partie intégrante de leur diplôme ou de leur qualification académique.
- Promotion du système ECTS (unité de cours capitalisables), sans que soit remise en cause l'existence d'éventuels systèmes similaires.
- Développement en commun de programmes d'études supérieures de niveau initial ou avancé, afin de faciliter la reconnaissance académique et de contribuer par un échange d'expériences au processus d'innovation et d'amélioration de la qualité de l'enseignement à l'échelle communautaire.
- Mobilité des enseignants pour assurer des cours faisant partie intégrante du programme d'études dans d'autres Etats-membres.
- Programmes intensifs d'enseignement de courte durée s'adressant à des étudiants provenant de plusieurs Etats-membres et notamment dans des domaines d'études qui ne se prêtent pas à un long séjour à l'étranger.

##### • En dehors des PIC

- Visites d'études préparatoires à la coopération, qui peuvent être effectuées par :  
- les enseignants,  
- le personnel administratif des universités, ainsi que le cas échéant :  
- les étudiants associés à la préparation des projets de la coopération.

#### B. Autres activités promouvant la dimension européenne à l'université

- La Communauté encouragera les universités à développer les activités transnationales visant à apporter une dimension européenne dans tous les domaines d'études au bénéfice de



l'ensemble de la population étudiante. Les activités suivantes pourront bénéficier du soutien communautaire :

- Introduction, dans les cursus, de matériel contribuant à la compréhension des spécificités culturelles, artistiques, politiques, économiques ou sociales des autres Etats-membres, ainsi que d'éléments relatifs à l'intégration européenne, notamment par la création de modules pluridisciplinaires ou interdisciplinaires.
- Apprentissage des langues de l'Union Européenne, notamment les langues les moins diffusées et les moins enseignées, comme partie intégrante des études, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies éducatives.
- Introduction de matériel tel que décrit au point a), en utilisant les moyens de l'éducation à distance.

2. En outre, des aides financières pourront être accordées à des groupements d'universités qui envisagent de développer en commun certaines des activités visées au point 1), avec des collectivités territoriales ou avec des acteurs appropriés du monde économique et social.

#### C. Contrats constitutionnels

Les universités qui participent à des programmes interuniversitaires de coopération ou à d'autres activités visées au point B), peuvent conclure un "contrat institutionnel" avec la Commission, couvrant l'ensemble des activités éligibles à une aide communautaire. L'aide financière communautaire couvrira une période de trois ans au maximum dans un premier temps, sous réserve d'un réexamen périodique des résultats au moins une fois par an.

#### D. Projets universitaires de coopération sur des thèmes d'intérêt commun

1. La Communauté soutiendra des projets permettant aux universités éventuellement reliées dans le cadre de réseaux, de coopérer sur des thèmes d'intérêt commun.

#### Action 2 : Encouragement de la mobilité des étudiants et financement des bourses Erasmus

1. Les conditions suivantes doivent être remplies afin que les périodes d'études accomplies à l'étranger soient pleinement profitables aux étudiants :

- Les études accomplies à l'étranger se font à plein temps et pour une période significative d'études (au minimum trois mois ou un trimestre académique, au maximum, une année).
- Les études accomplies dans d'autres Etats-membres sont pleinement reconnues par les universités d'origine.
- Les étudiants disposent d'une connaissance suffisante de la langue dans laquelle les cours sont dispensés par les universités d'accueil.
- Les universités d'accueil n'imposent pas de droits d'inscription aux étudiants participant à des programmes de mobilité. Elles veillent à faciliter l'accueil des étudiants.
- Les étudiants en première année d'études ne peuvent pas bénéficier de bourses de mobilité.

La Communauté poursuivra le développement d'un système d'aides financières directes aux étudiants qui accomplissent une période d'études dans un autre Etat-membre ainsi que les activités liées à leur préparation (cours de langues, en particulier en ce qui concerne les langues les moins diffusées et les moins enseignées, connaissances socio-culturelles sur l'Etat-membre d'accueil, cours intensifs, etc.).

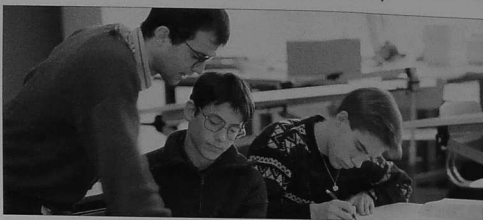
2. Les fonds communautaires destinés à contribuer aux bourses de mobilité des étudiants seront répartis parmi les Etats-membres selon la formule suivante :

- Conformément aux possibilités budgétaires, un montant minimal de 200 000 écus sera attribué à chaque Etat-membre.

Deux nouveaux programmes

# Socrates

## Chapitre II : Enseignement scolaire (Comenius)



Les ressources à engager dans le cadre de l'enseignement scolaire ne seront pas inférieures à 10% de l'enveloppe globale attribuée au programme Socrates.

Les financements communautaires destinés à contribuer au développement des activités prévues par les actions 1 et 3, seront répartis entre les Etats-membres.

Conformément aux possibilités budgétaires, un montant minimal de 200 000 Ecus sera attribué à chaque Etat-membre.

### Action 1 : Partenariat entre les établissements scolaires

1. La Communauté encourage la constitution de partenariats multilatéraux entre les établissements scolaires construits sur un projet éducatif européen (PEE).

Un partenariat multilatéral est un regroupement d'au moins trois établissements, issus de trois Etats-membres ; l'un des établissements, ou une instance éducative associée, assure la coordination. Le partenariat peut être éventuellement bilatéral, lorsque son but est principalement la promotion de la connaissance des langues de l'Union Européenne, notamment les moins diffusées et les moins enseignées.

Un PEE vise à développer un ou plusieurs thèmes d'intérêt européen à travers un ensemble d'activités et de démarches éducatives intégrées dans la vie des établissements.

Les activités et les démarches intégrées peuvent notamment comporter :

- la participation des élèves à des projets présentant, si possible, un caractère pluridisciplinaire,
- l'apprentissage et l'amélioration des langues de l'Union Européenne,
- la mobilité d'élèves, notamment ceux qui participent à des partenariats dont le but est d'améliorer la connaissance des langues. Les élèves du préprimaire sont exclus de ce type de projet,

- l'échange de matériel didactique, l'échange d'information et d'expérience sur les méthodes pédagogiques innovatrices,

- l'utilisation des technologies de l'information et des communications, l'échange d'information et d'expérience sur les méthodes pédagogiques à distance, notamment dans le but de disséminer les résultats et les expériences des partenariats au bénéfice d'autres écoles qui ne participent pas aux projets.

2. Des aides financières pourront être accordées pour le financement de PEE pour une période limitée. Elles seront octroyées pour une période maximale de trois ans dans un premier temps, sous réserve d'un réexamen périodique des projets réalisés.

Pour l'octroi d'un soutien communautaire, la priorité sera accordée aux projets qui ont comme thèmes d'intérêt européen :

- la dimension européenne en général, ainsi que d'autres thèmes portant sur le patrimoine culturel, la protection de l'environnement, l'éducation artistique et la promotion de la science et de la technique,
- des éléments visant à promouvoir l'égalité des chances entre garçons et filles dans l'éducation et la formation,
- des éléments visant à améliorer la réussite scolaire de tous les élèves,
- des éléments visant à satisfaire aux exigences des enfants à besoins et potentiels éducatifs spécifiques.

Si plusieurs projets remplissent les mêmes conditions pour être sélectionnés, préférence est donnée à des projets incluant des établissements scolaires n'ayant pas encore participé à des activités communautaires.

3. Des aides financières pourront être accordées pour la réalisation des visites préparatoires, d'une durée maximale d'une semaine, aux partenariats, ainsi que les échanges, d'une durée maximale de quatre semaines, de personnels des établissements scolaires, afin de soutenir les partenariats et le développement des projets éducatifs européens.

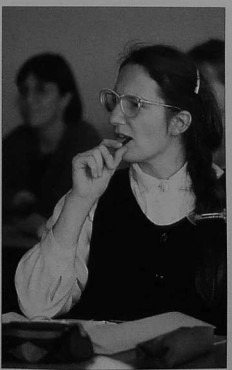
## Action 2 : Education des enfants de travailleurs migrants, ainsi que des enfants de personnes exerçant des professions itinérantes, de voyageurs et de tziganes ; l'éducation intraculturelle

Des aides financières pourront être octroyées aux projets transnationaux visant à :

- promouvoir une participation aussi complète que possible aux activités scolaires et l'égalité des chances des enfants des travailleurs migrants, ainsi que les enfants des personnes exerçant des professions itinérantes, de voyageurs et de tziganes,
- améliorer la scolarisation et la qualité de l'éducation qui leur est dispensée,
- répondre à leurs besoins et potentiels éducatifs spécifiques,
- promouvoir des actions d'éducation interculturelle orientées vers tous les élèves.

Ces projets pourront notamment comprendre :

- l'échange d'informations et d'expériences, surtout celles concernant les aspects vécus au premier aïné,
- l'élaboration de cours et de matériel pédagogique adaptés,
- l'introduction des pratiques pédagogiques interculturelles.



## Action 3 : Actualisation et amélioration des compétences du personnel éducatif

1. Des aides financières pourront être octroyées aux projets transnationaux présentés par les établissements et organismes engagés dans l'actualisation et l'amélioration des compétences du personnel éducatif chargé de l'enseignement et/ou de l'orientation des élèves.

Ces projets visent à favoriser :

- a) L'échange d'information et d'expérience, lié à l'introduction de la dimension européenne, dans l'actualisation ou l'acquisition de compétences spécifiques du personnel éducatif.
- b) L'actualisation et l'amélioration des compétences du personnel éducatif plus spécialement engagé dans des actions visant à la réussite scolaire et à la participation aussi complète que possible aux activités scolaires des enfants à besoins et potentiels éducatifs spécifiques.
- c) Le développement de partenariats dans les domaines visés dans la présente action, y compris ceux utilisant des technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'éducation à distance.

2. Les projets transnationaux d'actualisation des compétences du personnel éducatif pourraient également prévoir un nombre limité de séjours dans un autre Etat-membre, afin que ce personnel puisse participer à des séminaires réalisés en commun par les établissements/organismes concernés.

## Chapitre III : Mesures transversales

Les actions décrites dans le présent chapitre s'appliquent à tous les niveaux d'éducation. Elles complètent les actions présentées aux chapitres I et II.

### Action 1 : Promotion des compétences linguistiques dans la Communauté (Lingua)

Outre les mesures d'encouragement, des aides financières communautaires pourront être octroyées à des projets transnationaux visant la réalisation des activités suivantes :

a) Développement de programmes de coopération européenne (conception et élaboration en commun de cadres de formation nouveaux et de matériel didactique), présentés par des établissements ou organisations responsables de la formation initiale ou continue de professeurs de langues et ayant comme objectif d'actualiser, de renforcer et de développer les connaissances linguistiques et pédagogiques des enseignants ou des futurs enseignants de langues.

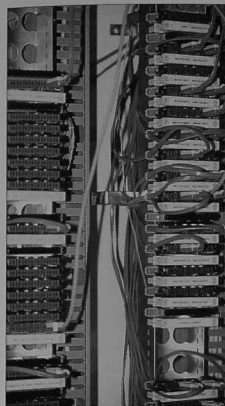
b) Stages d'immersion ou d'autres activités similaires à l'étranger pour les professeurs de langues, pour les enseignants en reconversion à l'enseignement des langues, pour les professeurs qualifiés ayant l'intention de reprendre un emploi dans un proche avenir comme professeurs de langues et pour ceux d'autres disciplines appelés à enseigner dans une langue étrangère. La durée des stages sera comprise entre deux et quatre semaines.

c) Périodes d'assistantat à l'étranger pour les futurs professeurs de langues afin qu'ils puissent enrichir leurs connaissances dans les langues qu'ils enseigneront. La période d'assistantat, dont la durée ne sera ni inférieure à trois mois, ni supérieure à une année, doit être effectuée dans un Etat-membre où l'une des langues officielles est la langue que l'assistant enseignera.

d) Développement et échange de curriculums, production de supports didactiques nouveaux et amélioration des méthodes et instruments de la reconnaissance des acquis linguistiques. Ces projets sont destinés aux différents milieux intéressés et concernent principalement la préparation linguistique des étudiants et celle des élèves de l'enseignement scolaire ou des centres d'apprentissage afin de favoriser la mobilité.

## Deux nouveaux programmes

# Socrates



d) La création de bases de données communautaires sur l'éducation et le développement de liens étroits entre les bases de données existantes des Etats-membres et l'amélioration de leur accès.

c) L'utilisation des nouvelles technologies informatiques et électroniques pour assurer l'interactivité des échanges et un partage plus efficace des ressources. Les actions encouragées tiendront compte des développements communautaires dans le domaine des réseaux transeuropéens et en particulier des liens télématiques entre les administrations publiques.

Dans la mise en œuvre de activités visées aux points a) à c), un lien étroit sera développé avec les actions comparables du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) dans le domaine de l'information sur la formation professionnelle, de l'office des statistiques de la Communauté (Eurostat) dans le domaine des statistiques, du réseau communautaire Naric (centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique des diplômés) ainsi que de tout autre réseau d'information existant dans le domaine de l'éducation au niveau national, européen et international.

### 3. Arion

Des aides financières pourront être octroyées pour l'organisation de visites d'études multilatérales pour décideurs pouvant agir en multiplicateurs et désignés par les Etats-membres. Ces visites d'études visent à permettre un échange d'informations et d'expériences sur des thèmes d'intérêt commun aux Etats-membres.



Dans le cadre de la présente action, sont considérés comme décideurs, notamment le personnel éducatif ayant des fonctions de direction, d'évaluation, de formation, d'orientation ou de coordination de projets européens ainsi que les responsables au sein des ministères.

### 4. Naric

Des aides financières pourront être octroyées en vue de la poursuite du développement de l'actuel réseau communautaire des centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique des diplômés et des périodes d'études (Naric).

e) Des aides financières seront octroyées à des échanges éducatifs des élèves qui suivent des formations à caractère général, professionnel ou technique. Ces échanges s'appuient sur un projet d'établissement d'enseignement et ont pour but d'améliorer les compétences en matière de communication en langues étrangères et de contribuer à renforcer la motivation des participants pour l'acquisition de compétences en langues étrangères.

En ce qui concerne les points a) à d), priorité sera donnée aux projets et activités :

- portant sur l'enseignement des langues de l'Union Européenne les moins diffusées et les moins enseignées,
- comportant l'usage des nouvelles technologies éducatives et/ou de l'éducation à distance,

En ce qui concerne le point e), priorité sera donnée aux projets d'enseignement professionnel ou technique qui :

- réalisent des expériences innovatrices en matière d'échanges éducatifs dans le domaine de l'apprentissage des langues étrangères,
- mettent l'accent sur la dimension européenne des formations,
- portent sur l'enseignement des langues de l'Union Européenne les moins diffusées et les moins enseignées.

### Action 2 : Promotion de l'éducation ouverte et à distance

Cette action vise, grâce à l'innovation pédagogique, à contribuer à la qualité de l'éducation et à favoriser un accès accru à tous les niveaux d'éducation, particulièrement pour ceux qui, en raison de leur situation géographique ou personnelle, ne disposent pas d'autres possibilités dans ce domaine.

Outre les actions relevant de l'éducation ouverte et à distance, visées aux chapitres I et II, pourront bénéficier des aides financières communautaires les projets transnationaux visant à :

- a) Faciliter la coopération entre les institutions et les organisations dans ce domaine, sur la base d'échanges d'informations et d'expériences.
- b) Répondre au besoin de perfectionnement des enseignants, des formateurs et des gestionnaires dans les techniques d'éducation ouverte et à distance.
- c) Améliorer la qualité des produits de l'éducation à distance et de leur convivialité.

c) Encourager la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de l'éducation ouverte et à distance.

### Action 3 : Promotion des échanges d'informations et d'expériences

Les activités suivantes s'appuient sur l'expérience acquise par les échanges d'information entre les Etats-membres, y compris les réunions des hauts fonctionnaires dans le cadre du Conseil ainsi que par le réseau Eurydice, le réseau Naric, le programme Arion et l'action 4 du programme Erasmus.

#### 1. Questions d'intérêt commun concernant la politique de l'éducation

En ce qui concerne des questions d'intérêt commun concernant la politique de l'éducation, établies par le Conseil, la Commission mène, en collaboration avec les Etats-membres, un échange d'information et d'expérience. A cette fin, des mesures d'encouragement appropriées en vue du traitement commun de ces thèmes et les mesures spécifiques suivantes pourraient être prises :

- études et analyses comparatives,
- organisation de colloques,
- échanges d'experts.

Devraient être abordés comme thèmes prioritaires :

- les problèmes rencontrés par les enfants et les jeunes ayant quitté le système éducatif sans une préparation adéquate,

les méthodes d'évaluation de la qualité de l'enseignement et la mise en place éventuelle de projets pilotes en ce domaine.

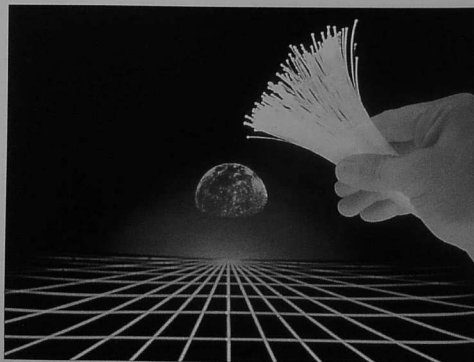
#### 2. Echanges d'information (Eurydice)

Les actions soutenues dans ce domaine permettront d'assurer l'information destinée à différents groupes cibles et en priorité aux responsables des politiques nationales d'éducation, sur les politiques et les systèmes éducatifs, les réformes, les innovations et les résultats de la recherche en éducation.

Ces actions seront mises en œuvre par l'unité européenne d'Eurydice et les unités nationales mises en place respectivement par la Commission et par les Etats-membres.

Des aides financières pourront être octroyées pour les activités suivantes de l'unité européenne et des unités nationales :

- a) La collecte des données et la production et mise à jour permanente d'informations de base sur les structures et l'organisation des systèmes éducatifs dans les Etats-membres.
- b) La réalisation d'études comparatives sur les thèmes prioritaires et l'analyse des tendances dans le domaine de l'éducation en concertation avec la Commission et les Etats-membres, ainsi que la mise en commun de cadres de référence favorisant la comparabilité des informations.
- c) La diffusion de ces informations par des canaux et relais d'information et de diffusion appropriés existant au niveau national, régional et communautaire.



## Mise en œuvre et procédure de sélection

Les Etats-membres prennent les dispositions nécessaires pour assurer la coordination et l'organisation sur le plan national de la mise en œuvre du présent programme, notamment en prévoyant les structures et les mécanismes appropriés sur le plan national.

Les modalités de proposition et de sélection des projets sont les suivantes :

- les demandes de soutien financier pour les projets figurant au chapitre I - action 1 sont transmises à la Commission. La Commission informe les structures désignées par les Etats-membres de ces demandes. Avant de prendre une décision définitive, la Commission soumet son avis au comité la proposition établie en fonction des résultats de la sélection. L'attribution des bourses de mobilité prévue au chapitre I - action 2 aux étudiants participant aux projets retenus dans le cadre de l'action 1, est effectuée par les agences nationales prévues à l'action 2.



- Les demandes de soutien financier pour les projets visés dans les actions considérées comme centralisées au chapitre III (action 1 points 2a et 2d, action 2 et action 3, à l'exception du point 3) sont soumises par les coordinateurs des projets à la Commission et aux structures désignées par les Etats-membres. Celles-ci font connaître leur avis à la Commission. Les décisions sur le soutien financier des projets sont prises par la Commission après consultation des Etats-membres concernés et avis du comité.

Deux nouveaux programmes

## Socrates

### L'Europe à l'école (Comenius)

Douze pays - 300 000 écoles - 4 millions d'enseignants - 70 millions d'élèves

Depuis plusieurs années, la Communauté Européenne était de plus en plus sollicitée par les enseignants, les parents ou les autorités éducatives à tous les échelons, pour qu'elle subventionne des activités destinées à promouvoir la dimension européenne dans les écoles. Cependant, aucun mandat politique formel ne permettait à la Communauté Européenne de répondre favorablement.

#### Une résolution

Toutefois, en mai 1988, une résolution sur la dimension européenne dans l'éducation avait été adoptée par les Ministres de l'éducation. Cette résolution couvrait des actions à entreprendre tant par les Etats-membres que par la Communauté.

Les Etats-membres devaient agir dans des domaines tels que l'intégration de la dimension européenne dans les programmes d'enseignement, les manuels scolaires et la formation initiale des enseignants, mais uniquement dans les limites des systèmes éducatifs existants et des ressources disponibles.

La Communauté devait, quant à elle, lancer le programme d'échange d'enseignants, les partenariats scolaires multilatéraux et le Réseau d'Institutions de Formation (RIF).

Le programme d'échange d'enseignants est mis en œuvre depuis 1989, grâce à une affectation budgétaire votée par le Parlement Européen. Comme son nom l'indique, ce programme permet l'organisation d'échanges bilatéraux d'enseignants (400 par an) d'une durée de trois à quatre semaines, accessibles à des enseignants de toutes les disciplines (pas uniquement des enseignants en langues) de l'enseignement général destiné aux jeunes de 10 à 18 ans. Il ne vise pas seulement à assurer la formation continue des enseignants à la dimension européenne de l'enseignement, malgré toute l'importance de ce thème, mais aussi à encourager l'établissement de liens durables entre les écoles.

#### Des actions pilotes

En 1991, les Ministres de l'Éducation, sur une proposition du Ministre néerlandais, ont lancé une action pilote de deux ans concernant les partenariats scolaires multilatéraux.

Chacun des 40 partenariats, ainsi créés, suppose la participation d'au moins trois écoles d'au moins trois Etats-membres et collaborant à un projet interdisciplinaire conjoint. (Voir pages suivantes : un exemple de partenariat scolaire multilatéral dans les Pays de la Loire).

Puis, en 1993, est intervenue la signature du Traité de Maastricht sur l'Union Européenne qui a donné pour la première fois un fondement juridique à l'action communautaire dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire, en donnant une base solide pour l'action de l'Union Européenne en matière d'éducation et de formation.

#### Un Livre Vert

Il résulte de tout cela que les actions à proposer sur la base des dispositions du Traité de Maastricht, relatives à l'éducation, n'avaient pas à être imaginées à partir de rien : on disposait déjà d'un minimum d'expériences sur lesquelles s'appuyer. Avant d'avancer des propositions pour la création d'un nouveau programme, la Commission a cependant décidé d'entreprendre une consultation sous la forme de la publication du Livre Vert sur la dimension européenne de l'éducation. (Voir Chronique Européenne n° 13 p.20).

Le Livre Vert souligne que l'organisation et le contenu de l'enseignement demeurent entièrement de la compétence des Etats-membres et qu'il n'est nullement question d'harmoniser ni les systèmes éducatifs, ni les programmes scolaires. Le rôle de la Communauté, en matière d'éducation, comme dans tous les autres domaines, est de compléter

les activités des Etats-membres et de se concentrer sur les actions capables d'apporter une valeur ajoutée à ce qui existe déjà.

Parmi les domaines d'action proposés par l'article 126 du Traité de l'Union Européenne, figure le développement de la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des Etats-membres. Le Livre Vert avance trois objectifs spécifiques : la contribution à la citoyenneté européenne, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la préparation des jeunes à entrer plus facilement dans la société et dans la vie active.

Pour atteindre ces objectifs, "l'action communautaire, dans le domaine de l'éducation, pourrait [...] être naturellement axée sur les écoles, par l'intermédiaire de projets éducatifs transnationaux créés dans le cadre de partenariats scolaires impliquant des écoles de plus de deux Etats-membres, travaillant ensemble sur des projets.

Une telle formulation n'est évidemment pas sans rappeler l'action pilote des partenariats scolaires multilatéraux, ce qui n'est pas surprenant, puisque la Commission ne prétendait pas inventer de nouveaux concepts, mais s'appuyer au contraire sur les expériences déjà réalisées.

Dans la Région des Pays de la Loire, deux établissements scolaires ont participé à l'action pilote de partenariats scolaires multilatéraux :

• Lycée Joachim du Bellay  
1, avenue Marie Talet - 49100 Angers  
Tél : (33) 41 43 64 12  
Fax : (33) 41 34 88 47

• Collège Les Sources  
30, rue Edgar Degas - 72100 Le Mans  
Tél : (33) 43 72 36 10  
Fax : (33) 43 72 37 17



Le collège "Les Sources" au Mans

### Un exemple de partenariat scolaire multilatéral

"Maîtriser la communication, connaître l'autre et travailler avec lui"

#### Les partenaires

- Allemagne : Realschule am Niesenteich, Paderborn (Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie)
- Danemark : Børgerkolen, Taastrup (banlieue de Copenhague)
- Italie : Scuola Media Statale "E. Marelli", Milan (Lombardie)
- Grèce : Ecole Jeanne d'Arc, Le Pirée (banlieue d'Athènes)

Dans chaque établissement, l'implication des professeurs est la condition nécessaire à celle des élèves, et un professeur ne peut porter seul le projet, ce qui en limiterait à la fois le rayonnement auprès des élèves et l'interdisciplinarité. Elle est cependant, dans chaque pays, liée au fonctionnement pédagogique des établissements et/ou aux obligations statutaires des enseignants, ce qui rend parfois l'harmonisation délicate.

Dans tous les cas, la nécessité d'un véritable professeur coordonnateur s'est confirmée, notamment pour l'articulation entre elles des différentes activités proposées dans le cadre du projet.

#### Le projet

##### Objectifs généraux du projet

Utiliser l'attrait et l'efficacité des moyens de communication moderne (télécopie, vidéo puis progressivement télématique) pour connaître l'autre et se faire connaître, travailler ensemble à cette connaissance et reconnaissance multilatérale : réalisation d'études, d'enquêtes (attitude face à la différence de l'autre, comparaison des modes de vie, des programmes scolaires, des examens, comportement des enfants scolarisés devant la télévision, utilisation du temps d'éveil de l'enfant-élève, comparaison du "vert" dans les cités (le vert paysager et la nature qui reprend ses droits sur la cité), l'expression artistique de la tolérance et de l'amitié entre les peuples, etc.

##### Objectifs au niveau des élèves

Créer un sentiment d'appartenance à l'Europe à partir de travaux communs réalisés dans chaque établissement, confrontés, échangés puis réunis dans une

production collective. Apprendre et accepter la relation à l'autre, avec ses différences : comparer les habitudes, les modes de vie pour respecter le comportement et la liberté de l'autre. Prendre conscience de l'interculturalité.

##### Objectifs au niveau des enseignants

Créer une émulation par l'Europe, c'est-à-dire permettre à des enseignants d'un pays de prendre conscience de la culture et de la pratique pédagogiques de leurs collègues européens : observer leur manière de travailler sur un thème commun et la comprendre. Le travail réalisé avec les élèves s'inscrit dans le domaine de l'immédiat et est finalisé par une réalisation concrète. Il doit nécessairement s'appuyer sur une réflexion commune qui s'inscrit davantage dans la durée : comparer les systèmes scolaires, connaître les réponses apportées par chacun aux problèmes rencontrés par tous.

#### Résultats pédagogiques

##### Breve description des résultats généraux du projet

Globalement, le projet a permis d'atteindre l'objectif principal initialement fixé : apprendre à connaître l'autre, notamment en utilisant des moyens rapides de communication. Les échanges sont nombreux par cette voie, "en étoile" à partir de l'établissement coordinateur, mais aussi "en toile d'araignée" entre les partenaires, en fonction des projets. L'utilisation de la télématique a rencontré des obstacles variables. Seule la France est pour l'instant opérationnelle sur le réseau Internet. Elle devrait être rapidement rejointe par la Grèce et l'Italie.

##### Les productions

- Des résultats d'enquêtes : étude comparative d'un journal télévisé, utilisation du temps dans la journée d'un enfant-élève, temps passé devant la télévision, éducation sportive, enseignement de l'histoire en Europe (enquête à la fois auprès d'élèves et d'enseignants), racisme, enseignement des mathématiques.
  - Des expositions itinérantes : le vert dans la ville, la tolérance et l'amitié entre les peuples.
  - Des vidéos : présentation des établissements, les enfants du Pirée (rencontre en Grèce de cinq élèves de chaque établissement du partenariat, à l'exception du Danemark), les journaux télévisés, le vert dans la ville.
  - Une cassette audio : Hymne européen, avec la formation orchestrale de l'école italienne et des chanteurs de l'ensemble des établissements.
- Pour tous les projets finalisés, les productions ont été systématiquement adressées à la Commission.

##### Résultats du travail des élèves

L'expérience du partenariat a été très stimulante pour les élèves, heureux de savoir qu'ils étaient associés à d'autres élèves européens, et que leur travail était suivi (lu, vu ou écouté) par d'autres élèves et d'autres professeurs à travers l'Europe.



##### Objectifs au niveau de chaque école

Sortir des échanges bilatéraux traditionnels d'élèves, à finalité exclusivement linguistique, en développant des projets pluridisciplinaires et multilatéraux.

Les rencontres (six au total en deux ans, en incluant celles de Scheveningen et d'Athènes) ont permis aux cinq établissements de se mettre régulièrement d'accord sur des objectifs communs. Les objectifs pédagogiques sont ceux qui ont été développés dans les points précédents.

## Deux nouveaux programmes

# Socrates

On peut dire, avec les collègues italiens que le "relationnel" est un acquis du partenariat plus important que le "cognitif". Si les élèves ont développé une connaissance, c'est surtout celle de l'autre, en allant vers lui, en l'interrogeant, en répondant à ses questions.

Les enseignants grecs notent à ce sujet que "les échanges sur les programmes, les horaires, les centres d'intérêt, etc. ont enrichi les élèves et les ont incité à faire des efforts pour connaître la langue, les habitudes, les mœurs des autres et les ouvrir à l'autre".

Certaines des productions sont évidemment une preuve tangible des résultats du travail des élèves, dans le cadre des projets dont ils ont été les acteurs avec leurs professeurs.

### Résultats du travail des enseignants

L'implication des enseignants est variable selon les établissements : leur nombre varie, de même que le temps qu'ils ont consacré aux divers projets. Les réunions des partenaires et la relation qui en a été faite à leur issue dans chacun des établissements, montrent que les acquis majeurs sont pour l'enseignant :

- la découverte et la confrontation de savoir-faire et d'approches différents, à réinvestir éventuellement de manière expérimentale dans son propre établissement,
- la pratique d'un travail d'équipe au niveau européen, qui implique naturellement un travail d'équipe au niveau de l'établissement, par une "mise en relation des disciplines", comme l'indique l'école Marelli de Milan,
- l'opportunité d'un travail pédagogique original, permettant de sortir de ce qui peut être ressenti comme de la routine.

### Résultats méthodologiques

#### Les méthodes utilisées

Chaque établissement a pu être à l'origine d'une ou de plusieurs actions, la méthode de travail ayant toujours été la suivante :

- à l'occasion d'une réunion, les établissements qui le souhaitent soumettent aux autres, généralement sous la forme d'un document écrit, le pré-projet d'une action envisageable dans le cadre du partenariat,
- dans chaque établissement, une réflexion est ensuite conduite autour de chacune des propositions : opportunité, intérêt, faisabilité, intégration dans le programme scolaire, capacités des élèves, etc.



- le résultat de la réflexion "locale" est alors communiqué à l'ensemble des partenaires à l'occasion de leur réunion suivante. Pour les projets retenus, l'établissement initiateur va alors entrer dans la phase préparatoire, en tenant compte des remarques et des suggestions des autres,
- l'établissement initiateur devient maintenant le responsable du projet : il le met au point, le conduit, réunit le matériel nécessaire, arrête le calendrier définitif et les méthodes de travail, coordonne les phases successives de sa réalisation,
- au terme du travail, l'établissement initiateur réalise la synthèse finale à partir de l'ensemble des productions.

Les échanges de documents ont été très fréquents (quasi hebdomadaires) entre les établissements, grâce à la télécopie (avant l'installation de télécopieurs dans l'ensemble des établissements, on a pu avoir recours au matériel d'établissements voisins ou de municipalités).

L'organisation d'une partie de la réunion d'avril 1994 des partenaires à San Fruttuoso, pendant le déroulement d'une classe franco-italienne du patrimoine (Le Mans-Milan) a permis d'apprécier, in situ, un travail à dimension européenne, et d'envisager l'organisation d'une classe multilatérale à la cathédrale du Mans.

### Le développement futur

L'école Marelli de Milan a travaillé en étroite collaboration avec l'université de Milan (Institut de botanique) pour le projet sur le vert dans la ville, et la classe

franco-italienne du patrimoine a été organisée avec le concours de l'IRSAE Lombardia en Italie, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles en France.

Par ailleurs, le collège Les Sources a créé au Mans, dans ses propres locaux, un Centre Départemental de Ressources Européennes. Cet organisme s'est fixé pour objectif de sensibiliser les établissements scolaires de la Sarthe à la dimension européenne, à travers une documentation des animations, des conférences, l'élaboration de modules de formation avec l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres des Pays de la Loire, etc. D'autre part, le projet de télématique internationale sur le réseau Internet au collège Les Sources, en partenariat avec le Centre International d'Etudes Pédagogiques de Seves, doit conduire cette année à la réalisation d'un journal multimédia sur CD-ROM.

### Conclusion

**L'un des enseignements du projet-pilote est que l'on ne peut entreprendre une démarche de partenariat multilatéral européen sans le recours à des partenariats locaux, le partenariat entre les enseignants d'un même établissement étant le préalable vers lequel chacun doit tendre.**

Contact :  
Christian ROGER  
Collège Les Sources - Le Mans  
Tél : (33) 43 72 56 10

# Jeunesse pour l'Europe III

La deuxième phase de Jeunesse pour l'Europe vient à échéance fin 1994. Convaincu de la nécessité de ne pas priver les jeunes Européens d'un outil pour qu'ils deviennent des citoyens actifs, responsables et solidaires dans une société européenne qu'ils reconnaissent comme étant la leur, la Commission a adopté la proposition de Décision du Parlement Européen et du Conseil, concernant la troisième phase du programme Jeunesse pour l'Europe, le 4 novembre 1993.

La proposition Jeunesse pour l'Europe III intègre dans un seul programme toutes les actions menées à ce jour en faveur des jeunes : Jeunesse pour l'Europe II, les Projets d'Initiative Jeunes soutenus jusqu'à présent dans le cadre du Programme Petra, les activités jeunesse du programme Tempus et les diverses actions prioritaires dans le domaine de la jeunesse.

### Cinq actions principales

De même que dans les deux premières phases, une attention particulière est accordée à l'accès des jeunes défavorisés aux activités du programme : un article spécifique de la proposition de Décision concerne l'action positive en faveur des jeunes défavorisés.

#### Action A

##### Activités intra-communautaires impliquant directement les jeunes

Seule activité impliquant directement les jeunes lors des deux premières phases, les échanges restent l'axe central des activités proposées pour la troisième phase. Ils ne sont pas un objectif en soi, ils font partie du processus éducatif des jeunes citoyens européens.

#### Deux grandes catégories d'actions sont proposées

##### Echange et mobilité des jeunes

Les échanges faisant partie d'un processus éducatif, la proposition accorde une attention particulière à l'articulation de ces activités avec d'autres activités de jeunesse.

##### Esprit d'initiative, de créativité et de solidarité des jeunes

Cette action se subdivise en deux volets :

###### Initiatives jeunes

En s'inspirant de ces expériences et aussi des Projets Initiatives Jeunes de Petra, la Commission propose de soutenir, dans la troisième phase de Jeunesse pour l'Europe, des projets de caractère local, régional, national ou européen, auxquels les jeunes participent directement et qui leur permettent de dévelop-

per leur esprit d'initiative et leur créativité. Ces projets devront être susceptibles de développer des liens avec d'autres projets de deux ou plusieurs Etats-membres.

###### Stages de service volontaire

Des activités de service volontaire ont été soutenues, à titre expérimental, dans le cadre de la deuxième phase du programme. La Commission entend développer ces activités dans la troisième phase du programme. Dans une société en pleine mutation économique et sociale, il est important que les jeunes aient de plus en plus d'opportunités de développer leur créativité et de participer à des projets qui ont une valeur sociale ou autre pour la communauté dans laquelle ils s'inscrivent.

#### Action B

##### Animateurs de jeunesse

Le rôle de ces animateurs est primordial dans le développement d'actions dans le domaine de la jeunesse à tous les niveaux. Lors des deux premières phases du programme, une série d'activités concernant les animateurs, telles que des visites d'étude et des formations directement liées aux échanges et à la mobilité, a été développée.

La troisième phase du programme quant à elle prévoit deux catégories d'actions :

##### Soutien direct aux actions impliquant directement les jeunes (Action A)

En plus des activités de formation d'animateurs de jeunes "classiques", une attention particulière est accordée à la formation d'animateurs actifs avec les jeunes défavorisés.

##### Soutien direct à la coopération européenne en matière de formation d'animateurs

Des mesures sont prévues dans Jeunesse pour l'Europe III en vue de favoriser l'échange d'expériences et d'informations en la matière et de promouvoir une dimension communautaire dans la formation et le perfectionnement des animateurs.

Trois autres actions sont prévues dans la proposition de la Commission qui n'existaient pas dans les phases précédentes du programme.

### Historique

Le programme Jeunesse pour l'Europe est une action établie en 1988, et reconduite en 1992 jusqu'au 31 décembre 1994, notamment sur la base d'une résolution adoptée par le Parlement Européen le 24 mai 1991.

Le Traité de Maastricht ayant ouvert la porte à des actions de l'Union en la matière, la Commission a présenté le 4 novembre 1993, une proposition pour une troisième phase 1995/1999. Ce faisant, elle souhaite donner une impulsion communautaire en matière de politique et de coopération dans le domaine de la jeunesse pour permettre un accès à plus de jeunes, et en priorité, aux plus défavorisés. Elle prône aussi l'ouverture du programme aux pays de l'Europe centrale.

Après une première lecture par le Parlement Européen, le Conseil a arrêté sa position commune le 19 juillet 1994.

- Dans le contexte pédagogique spécifique à la jeunesse, le Conseil admet d'introduire des mesures favorisant la prise de conscience par les jeunes de leur citoyenneté européenne et de l'importance de la démocratie.
- En matière d'égalité des chances, encourageant les femmes à mener une vie active dans tous les secteurs de la société.
- Pour les jeunes participants à des échanges ou activités, garantissant qu'ils ne perdent pas leurs droits, notamment ceux liés à la protection sociale. La Commission s'est concentrée sur parler de sécurité sociale.
- Encourageant toutes les initiatives ayant un caractère innovateur particulier.

### 25 octobre 1994 : Vote en 2<sup>ème</sup> lecture du Parlement Européen

Le Parlement Européen a confirmé les priorités établies lors de la première lecture, à savoir :

- L'ouverture du programme aux pays de l'Europe centrale, ainsi qu'aux pays de la Méditerranée candidats à l'adhésion (Malte et Chypre).
- Un effort financier supplémentaire : le Conseil propose 105 Mécus pour la période 1995/1999, le Parlement Européen souhaite un montant entre 130 et 135 Mécus.
- La nécessité de reconnaître au Parlement Européen les mêmes pouvoirs de contrôle sur la gestion des programmes dans les matières soumises à la procédure de codécision législative (comitologie).

### 5 décembre 1994 : Procédure de conciliation

Même procédure et même résultat que pour le programme Socrates (voir page 40).

## Jeunesse pour l'Europe III (suite)

### Action C

#### Coopération entre les structures des Etats-membres

Avec Jeunesse pour l'Europe II, la Commission entend développer le type d'actions initiées sur l'Action prioritaire I : intensification de la coopération entre structures responsables de jeunesse dans les Etats-membres. Ces actions sont indispensables pour une véritable action communautaire dans le domaine de la jeunesse. Une attention particulière sera accordée aux responsables de structures régionales et locales qui ont peu, voire pas, de possibilités de contacts au niveau européen et pour lesquelles une telle action représente une plus-value certaine.

### Action D

#### Echanges avec les pays tiers

L'expérience acquise avec les échanges avec des pays tiers dans le cadre des actions prioritaires, entre 1992 et 1993, est à la base de l'action D. Telle que proposée dans Jeunesse pour l'Europe III, cette action vise à favoriser auprès des jeunes des Etats-membres, une meilleure compréhension de la situation des jeunes en dehors de la Communauté, de stimuler à cet égard leur esprit de solidarité et le développement d'échanges de jeunes avec ces pays.

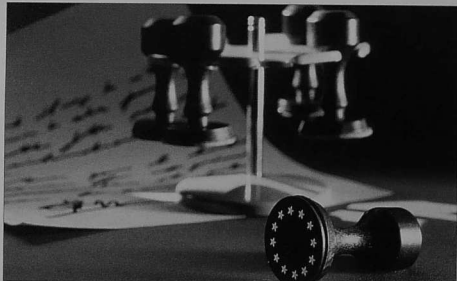
### Action E

#### Information des jeunes et recherche dans le domaine de la jeunesse

Basée sur l'expérience acquise tant dans le cadre de Jeunesse pour l'Europe que des Actions prioritaires, notamment l'Action prioritaire II : Information des jeunes, l'Action E a pour objectif particulier d'intensifier l'effet multiplicateur du programme en promouvant notamment la coopération entre les structures actives dans le domaine de l'information des jeunes : en d'autres mots, faciliter l'accès de plus de jeunes à Jeunesse pour l'Europe et à l'information qui permettra de réaliser les objectifs du programme.

Une vraie action communautaire dans le domaine de la jeunesse ne serait pas concevable sans une action "recherche" qui nous permette de mieux connaître la situation de jeunes européens pour mieux répondre à leurs attentes en ce qui concerne l'action communautaire de jeunesse.

Source : TFRH/158/94



#### Sources du dossier :

LE MAGAZINE  
Commission Européenne  
Task Force "Ressources Humaine, Education, Formation, Jeunesse"  
Document de l'unité PETRA - Education C.N.O.U.S.

Tableaux Leonardo : ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie)

#### Coordination :

Annick LE BOSSÉ - Région des Pays de la Loire - Direction des Affaires Européennes

# Action Tope

## TOPE-PARTENAIRE Des contrats pour une assurance de qualité

Depuis le lancement du nouveau dispositif de soutien à la mobilité en Europe des personnes en formation, en avril 1994, de nombreux établissements des Pays de la Loire ont demandé à s'engager aux côtés du Conseil Régional pour :

- déterminer leur projet de développement de partenariats avec des homologues européens et/ou des entreprises et les moyens de le réaliser en trois ans,
- parfaire la qualité des séjours professionnels proposés à leurs candidats sélectionnés,
- ancrer leur projet européen dans le tissu économique local.

Près de 70 établissements ont choisi d'adopter cette démarche. Les premières négociations ont abouti à la signature de nouveaux contrats. N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables chargés de suivre ces projets. TOPE-PARTENAIRE, c'est aussi un réseau dans les Pays de la Loire.

#### En Loire-Atlantique

- Lycée La Colinière**  
Monique Hervy - Tél : (33) 40 93 99 33
- Lycée Eugène Livet**  
Jamil Malleyran / Maryvonne Lemonnier  
Tél : (33) 40 74 15 42

#### En Maine-et-Loire

- Centre de Formation Professionnelle**  
(CFA CCI Angers)  
Robert Arnoux / Christopher Terleski  
Tél : (33) 41 66 80 23
- Groupe Ecole Supérieure d'Agriculture**  
Jean Saudubray - Tél : (33) 41 23 55 55
- Lycée Chevrolier**  
Edouard Richard / Claude Forray  
Tél : (33) 41 80 96 11

#### En Mayenne

- CFA des Trois Villes de la Mayenne**  
(APAM)  
Patrick Marey-Vignard - Tél : (33) 43 53 83 94

#### En Sarthe

- Centre de Promotion Sociale**  
Jean-Claude Lefèvre / Laurence Pasquet  
Tél : (33) 43 84 23 21
- IUT Le Mans** (annexe de Laval)  
Robert Pinon - Tél : (33) 43 83 34 00

#### En Vendée

- Lycée Alfred Kastler**  
Rémy Gabonau - Tél : (33) 51 36 46 00

## TOPE-FACE Un concours pour un retour en France valorisé

On y pensait depuis quelque temps. Ça y est ! EUROUEST lance un concours régional du Meilleur Cas rédigé après un stage TOPE-FACE (Formation Au Commerce Extérieur).

Les étudiants qui sont partis travailler pendant six mois dans une entreprise à capitaux étrangers vont pouvoir transcrire les informations collectées dans un cas pédagogique. Pour encourager à la rédaction de ces documents, une prime à la participation est offerte (500 francs par cas présenté).

Le premier prix est, lui, doté de 4 000 francs, le second de 3 000 francs. Et surtout, il s'agit d'un galop d'essai pour participer au Concours National organisé par la Centrale des Cas et des Médias Pédagogiques à la demande du Ministère chargé du Commerce Extérieur (cofinancier du programme TOPE-FACE).

#### Dates à retenir

- Remise des dossiers :**  
23 janvier 1995 à 12 heures précises
- Résultats du Concours Régional :**  
semaine du 6 au 10 février 1995
- Candidature au Concours National :**  
31 mars 1995
- Résultats du Concours National :**  
courant juin 1995



#### Dernière minute

TOPE-FACE en 1994/95, c'est 90 bourses disponibles en Pays de la Loire. En effet devant le succès du programme l'an dernier (79 bourses distribuées), les deux financeurs du programme\* ont accepté d'augmenter leur participation respective. A tous, étudiants et responsables internationaux des établissements concernés, de poursuivre leurs efforts !

\* Région des Pays de la Loire et Ministère chargé du Commerce Extérieur.

## TOPE-SESAM Des diplômés de l'apprentissage prêts pour l'Europe



Soutenu par la Région des Pays de la Loire, le Ministère des Entreprises et du Développement Economique, chargé des PME et du Commerce et de l'Artisanat et le Fonds Social Européen, TOPE-SESAM est reparti pour un an.

Après une première phase incertaine due à la mise en place des conditions de transition entre programmes communautaires, les projets des CFA se bousculent. La plupart ont choisi d'intégrer le programme régional TOPE-PARTENAIRE qui leur garantit la pérennité du soutien régional pendant trois ans.

TOPE-SESAM prévoit de toutes façons la mise en place d'une formation intensive en langue (120 heures). Elle est nécessaire quand on doit travailler dans un restaurant, un salon de coiffure ou dans un garage automobile, en Espagne, en Allemagne ou au Royaume-Uni !

Nombre de bourses disponibles en Pays de la Loire : 113

Contacts :  
Hélène LAVERGNE  
Cécile CORNET  
Eurowest  
Tél : (33) 40 41 40 26  
Fax : (33) 40 41 36 12

# Langues pour l'Europe

Forum des Régions Bretagne et Pays de la Loire

Soucieux de promouvoir l'apprentissage des langues auprès des jeunes et des adultes afin qu'ils deviennent des citoyens actifs de la nouvelle Union Européenne, les Conseils Régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire ont décidé de poursuivre leur coopération en organisant la troisième édition du Forum "Langues pour l'Europe" les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1994.

L'originalité de cette troisième édition réside dans la juxtaposition d'une manifestation centrale accueillie au Pôle Langues de l'Université de Rennes 2 et d'animations locales assurées par des établissements d'enseignement et des centres de formation bretons et ligériens disposant d'espaces multimédia.

Sur le site rennais, conférences et tables rondes ont donné aux enseignants, formateurs et chefs d'établissements la possibilité d'approfondir leur réflexion sur les démarches pédagogiques innovantes s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Une exposition de matériels leur a présenté les équipements les plus adaptés à l'enseignement des langues aujourd'hui.

Quant aux journées portes ouvertes dans les établissements, elles ont été l'occasion pour les équipes pédagogiques de faire partager leur expérience et leur pratique au quotidien dans le domaine linguistique.

Le lien entre les divers intervenants répartis sur 12 sites était assuré par la



visiophonie, un outil encore peu connu qui leur a permis de se voir et d'échanger à distance pendant ces deux journées.

## Nouvelles technologies : nécessaires mais pas suffisantes

L'unanimité entre les intervenants s'est faite sur ce constat : les nouvelles technologies de formation sont une nécessité, tout particulièrement dans le domaine des langues. Favorisant l'autoformation, elles

responsabilisent l'apprenant et l'aident à sortir d'une certaine passivité générée par les pratiques pédagogiques traditionnelles.

Nécessaires mais pas suffisantes, elles ne peuvent cependant se substituer au formateur et exigent une rénovation des méthodes éducatives et la création d'outils pédagogiques originaux.

Des enseignants se sont impliqués dans cette démarche de manière souvent informelle, en palliant l'insuffisance de formation à l'utilisation pédagogique de ces nouveaux outils par l'expérimentation en petites équipes constituées autour de nouveaux pairs d'enseignants qui ont fait passer progressivement leur savoir-faire.

Pas de formation efficace sans relation de personne à personne, pas d'innovation technique réussie sans rénovation des méthodes pédagogiques, telles sont les conclusions à tirer de ces deux journées d'échanges.

Contact :  
Yannick RASCOUET  
Région des Pays de la Loire  
Direction de l'Éducation  
et de l'Enseignement Supérieur  
Tél : (33) 40 41 41 17

## ITEMM

Les 14, 15 et 16 octobre 1994 a été inauguré sur le Technopole de l'Université du Mans, l'ITEMM (Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique).

Installés sur un terrain de 40 000 m<sup>2</sup>, les bâtiments d'une conception originale couvrent une surface de 4 000 m<sup>2</sup>. Autour du bâtiment central qui abrite les locaux administratifs et une salle de conférence se trouvent neuf satellites polygonaux ayant chacun leur propre spécificité :

- facture ou accord de pianos droit ou à queue,
- lutherie de bois,
- cuivres et guitares,
- techniques nouvelles,
- salles d'enseignement général.

Le coût global de cet investissement s'élève à 45,6 millions de francs, financé à plus de 40% par la Communauté Européenne (Feder). La Communauté Urbaine du Mans, maître d'ouvrage, a participé pour 11 650 000 F, le reste étant financé par l'Etat (6 MF), la Région (4,5 MF) et le Département (4,5 MF).

Cet Institut qui forme depuis plus de 20 ans des techniciens en facture instrumentale et des commerciaux spécialisés dans les Métiers de la Musique, dispose désormais d'un équipement unique en Europe et fait du Mans un pôle Européen des formations techniques de la Musique.

En 1993, ce sont 92 000 heures de formation qui ont été dispensées aux 254 stagiaires originaires de différents pays d'Europe.

Contact :  
Jean-Paul COUANSON  
Agence de Développement  
Économique du Mans  
Tél : (33) 43 24 28 00  
Fax : (33) 43 23 70 05

## Technoparc

Le tissu économique et industriel sarthois forme le creuset idéal pour toutes les activités de pointe dans le domaine de l'automobile et des compétitions auto et moto. C'est pourquoi le Technoparc des 24 heures, centre d'excellence consacré à la recherche et au développement automobile, accueillera sur un site boisé de 30 ha à proximité du circuit des 24 Heures, les entreprises du secteur automobile.

Le premier bâtiment construit sur ce site prestigieux a été livré le 3 octobre 1994. Cette structure de 5 165 m<sup>2</sup> va permettre l'installation courant octobre de l'école de pilotage "Fillère ELF", chargée de former les mécaniciens et pilotes pour les conduire à la F1.

Le chantier de la pépinière d'entreprises devrait démarrer immédiatement, afin de recevoir les sociétés Synergie Automobile, Meca Système, Godfrey Design, Automotive.

En effet, parallèlement à la vocation d'endurance mondiale reconnue depuis 1923, le circuit du Mans pourrait accueillir en 1996 un grand prix de Formule 1. Des négociations sont en cours avec la FIA et la FISA.



Contact :  
Jean-Paul COUANSON  
Agence de Développement  
Économique du Mans  
Tél : (33) 43 24 28 00  
Fax : (33) 43 23 70 05

## Aide humanitaire

# Création d'un diplôme universitaire européen



Objectif : éviter des catastrophes en formant mieux le personnel humanitaire pour lui permettre d'agir plus vite et plus efficacement.

L'aide humanitaire se limite souvent à penser les plaies des populations locales après la catastrophe. On envoie du personnel humanitaire aux quatre coins du monde pour aider les populations en détresse.

C'est ce que l'on appelle l'aide humanitaire sur le terrain. La Commission Européenne a mis sur pied en avril 1992 un Office humanitaire (ECHO) qui permet de mieux coordonner les opérations sur le terrain et de rendre plus efficaces. Mais ECHO s'est également penché sur les possibilités d'agir en amont des catastrophes.

Il est alors apparu nécessaire d'établir un lien entre les gens qui disposent d'une formation en droit international humanitaire (formés par le Comité international de la Croix Rouge) et ceux qui sont envoyés sur le terrain (formés directement par les organismes d'aide humanitaire).

## Un diplôme de troisième cycle pluridisciplinaire

Le besoin de suivre un enseignement de haut niveau multidisciplinaire, qui intègre les différents aspects de l'aide humanitaire, s'est manifesté avec de plus en plus d'évidence dans les enceintes universitaires. De leur côté, les organismes d'aide humanitaire sont de plus en plus soucieux de la formation de leur personnel qui est la condition essentielle de l'efficacité de leur action.

Partant du fait qu'il n'existait aucune formation complète sur l'aide humanitaire

internationale enseignée au niveau européen, la Commission Européenne a lancé l'initiative de créer un diplôme universitaire Européen de troisième cycle pluridisciplinaire (droit, géopolitique, gestion/logistique, anthropologie, médecine/épidémiologie) dans cinq universités de l'Union Européenne : Aix-Marseille III (France), Bochum (Allemagne), Deusto-Bilbao (Espagne), Université Catholique de Louvain (Belgique), et Oxford (Royaume-Uni). Les cours ont démarré en septembre 1994 et sont suivis par une centaine d'étudiants.

Côté organisation, cela se passe de la manière suivante : les étudiants commencent par suivre tous ensemble une formation intensive de deux semaines dans l'une des universités du réseau Européen. Vient ensuite une formation générale du 1<sup>er</sup> octobre à fin janvier dans l'université d'origine, puis des formations spécialisées jusqu'à la fin avril dans d'autres universités du réseau. Chaque université offre une spécialisation différente. Un stage professionnel de deux mois dans des organisations internationales spécialisées, des organisations humanitaires non gouvernementales ou les administrations nationales concernées, vient clôturer la formation.

Pour plus d'informations sur les programmes, vous pouvez contacter :

- Université de Bochum  
fax : (49) 0234 709 41 33
- Université de Bilbao  
fax : (34) 4/445 07 04
- Université d'Aix-Marseille III  
fax : (33) 42 23 09 71
- Université Catholique de Louvain  
fax : (32) 010/47 29 97
- Université d'Oxford  
fax : (44) 0865/270 721

Source Eurofocus N°35/94

# Concours européen pour jeunes scientifiques : 13 projets primés

10 000 jeunes ont participé à la 6<sup>ème</sup> édition de ce concours, organisé par la Commission Européenne.

Pour attirer les jeunes Européens vers les carrières scientifiques et les encourager à devenir les chercheurs de pointe de l'Europe de demain, la Commission Européenne organise chaque année, depuis 1989, un grand concours.

Cette année, plus de 10 000 jeunes des douze pays de l'Union Européenne, mais aussi d'Autriche, Finlande, Norvège, Suisse, Suède, Hongrie, Etats-Unis et Ukraine, y ont participé.

Ces "scientifiques en herbe" doivent présenter un projet original dans un domaine de leur choix. Les projets font l'objet d'une première sélection nationale avant de "passer leur examen" devant un jury international d'éminents scientifiques.

La sélection finale pour cette 6<sup>ème</sup> édition du concours a été particulièrement difficile et les délibérations du jury intenses, tant les projets de qualité étaient nombreux : 77 finalistes étaient sortis des concours nationaux, 13 projets ont été primés au niveau européen au terme de deux jours de sélection.

Lors de la cérémonie officielle, qui s'est déroulée à Luxembourg, six premiers prix d'une valeur de 5 000 Ecus et six deuxième prix (dont l'un a été partagé) d'une valeur de 3 000 Ecus, ont été attribués.

Les lauréats proviennent de dix pays : Allemagne (deux premiers prix), Norvège (un premier prix et un deuxième prix), Danemark, Pays-Bas, Italie, Irlande, Portugal, Grèce, Espagne et Suisse. Quant aux projets primés, ils couvrent des domaines très variés allant d'un système informatique de prévention des inondations (Pays-Bas) à une étude écologique des oiseaux de proie (Allemagne) en passant par des systèmes de détection et de prévention des écoutes téléphoniques (Danemark).

L'année prochaine le concours européen pour jeunes scientifiques aura lieu du 11 au 13 septembre 1995 à Newcastle-upon-Tyne (Royaume-Uni).

Source Eurofocus N°33/94

# Les Cercles Europe ont soufflé leur première bougie

Lancé il y a un an (voir Chronique Européenne n°12 page 17) par la Région des Pays de la Loire et l'Association Euroouest, en partenariat avec le Rectorat d'Académie de Nantes, les Cercles Europe rencontrent depuis lors un succès croissant au sein des collèges et des lycées de la région.

S'inscrivant dans le cadre du projet d'établissement, les Cercles Europe ont pour objectif de faire entrer la dimension européenne au sein des établissements scolaires.

Le 2 décembre dernier, à l'heure du premier bilan, une centaine de proviseurs et de professeurs, tous responsables de Cercles Europe étaient réunis dans l'hémicycle du Conseil Régional afin de partager leurs expériences, tant sur la méthodologie utilisée pour mettre en place leur Cercle Europe, que sur les moyens mis en œuvre, les conditions de réalisation et... les problèmes rencontrés.

Monsieur Cossé, vice-président délégué d'Euroouest, a démontré comment les Cercles Europe s'inscrivent dans la politique d'information de la région mise en œuvre par l'Association Euroouest. Puis Monsieur Spariel, Président de la Commission Education du Conseil Régional, a fait un rappel historique de la dimension européenne dans l'éducation au niveau communautaire, puis dans les Pays de la Loire, avant de restituer les Cercles Europe dans le cadre du programme Socrates et plus particulièrement le volet Comenius (l'Europe à l'école).

Monsieur Fontès, représentant le Rectorat d'Académie de Nantes, a présenté les Cercles Europe comme faisant partie intégrante du projet d'établissement.

Quant à Madame Bordron, Conseiller Général, elle a présenté de quelle manière le Département de Loire-Atlantique relayait Euroouest et la Région en direction des collèges du département.



Un premier bilan

Quelque 80 établissements scolaires ont été créés depuis un an un Cercle Europe. Pour plusieurs d'entre eux, cette rencontre était l'occasion de voir valorisée cette partie de leur travail, qui, il faut le reconnaître, correspond à un nombre d'heures non négligeable. En effet, dans le hall de l'Hôtel de la Région les "productions", réalisées durant l'année scolaire, étaient exposées et faisaient l'objet d'une présentation par les auteurs eux-mêmes (professeurs et dans certains cas des élèves).

Certains établissements ont travaillé seul en partant soit d'une expérience vécue lors d'un séjour à l'étranger, soit en réalisant des études comparatives et en menant eux-mêmes leur enquête dans les pays.

C'est le cas du lycée Jean Monnet aux Herbiers qui a choisi le thème de la gestion des ordures ménagères en France, en Angleterre et en Allemagne. Cette étude s'est concrétisée par la réalisation d'une centaine d'affiches abondamment illustrées et documentées.

Il faut citer également le collège Claude Debussy pour son dossier sur l'alimentation en Europe, le lycée Jeanne d'Arc - Institut Supérieur de la Logistique et du Transport pour son étude comparative sur le thème du transport en Allemagne et en France, le collège René-Guy Cadou (Montoir-de-Bretagne) avec un dossier sur "les Pays de la Loire et le Schleswig-Holstein : pays de l'eau", le collège de Chantenay (Nantes) pour une exposition sur deux vignobles de l'Arc Atlantique, le collège des Gondoliers (La Roche-sur-Yon) une exposition sur le carnaval en Europe, le lycée Robert Garnier (La Ferté-Bernard) pour son concours d'affiches... Les travaux réalisés sont variés et nombreux.

## Un travail en partenariat

D'autres établissements ont réalisés leurs travaux en partenariat avec d'autres établissements européens, c'est le cas du lycée Galilée à Guérande qui a traité deux thèmes : l'Italie face à la décentralisation, comparée à la décentralisation en France, retracée au travers d'une exposition et d'un dossier et deux régions européennes marquées par l'influence de la mer : Pays de la Loire (la presqu'île guérandaise)/Aarhus au Danemark qui a donné lieu à une autre exposition. Une enquête par sondage a également été réalisée par les élèves du lycée auprès de 380 élèves français et 21 élèves danois sur le thème "Les jeunes et l'Europe".

Le collège des Sources au Mans (qui travaille dans le cadre de partenariats scolaires multinationaux - voir dossier) a traité le thème de l'environnement "le Vert dans la Ville" avec cinq établissements scolaires issus de cinq États-membres, pour produire une exposition de quelque 25 panneaux. Il faut mentionner également l'Institut Saint-Michel des Perrais de Parigné-le-Polignac qui a traité avec les classes de premières le thème des institutions démocratiques en Europe en partenariat avec un lycée d'Imola en Italie.

Les expériences réussies des uns et les expériences plus laborieuses des autres témoignent bien des difficultés du travail en partenariat.

## Et les autoroutes de l'information...

### Internet : un réseau de réseaux

Internet connecte entre eux plus de 2 millions d'ordinateurs "serveurs" d'informations. Plus de 20 000 millions de personnes dans 200 pays peuvent aujourd'hui y accéder avec un simple micro-ordinateur et un modem. La croissance d'Internet est toutefois explosive : plus d'un million de nouveaux utilisateurs par mois !

Ce réseau est pourtant relativement ancien. En effet, il a été créé en 1969 par le Ministère de la Défense américain, afin de relier son propre réseau Arpanet et d'autres réseaux existants (fournisseurs et recherche militaire).

Quelques (rares) établissements scolaires de la région travaillent sur Internet, et cela notamment dans le cadre des Cercles Europe (cf l'expérience du collège des Sources au Mans - dossier page 47). Mais Internet est également utilisé dans le travail quotidien, c'est ce que nous a démontré Françoise Kerneis du collège de la Noë-Lambert.

En tout état de cause, les autoroutes de l'information se profilent à l'horizon, et si rien ne pourra égaler la richesse des contacts humains, les rencontres virtuelles vont se développer de plus en plus et apporter une ouverture incomparable sur le monde entier.

## Bilan des Cercles Europe pour l'année scolaire 93-94

80 Cercles Europe se sont créés durant l'année scolaire 93-94 dans la Région des Pays de la Loire, répartis de la manière suivante dans les cinq départements.

Département	Collèges	Lycées	Total
Loire-Atlantique	25	21	46
Maine-et-Loire	2	11	13
Mayenne	2	4	6
Sarthe	2	6	8
Vendée	2	5	7
Total	33	47	80

Décembre 1994

Le programme communautaire Socrates et notamment son volet Comenius préconisent pourtant des partenariats scolaires multilatéraux (en incluant trois États-membres) pour mener conjointement des activités pédagogiques ayant un objectif commun : le **Projet Educatif Européen (PEE)** - voir dossier central.

Les Cercles Europe dans les Pays de la Loire sont en quelque sorte une première étape vers ces projets éducatifs européens

## Socrates et les Cercles Europe

Le programme communautaire Socrates et notamment son volet Comenius préconisent pourtant des partenariats scolaires multilatéraux (en incluant trois États-membres) pour mener conjointement des activités pédagogiques ayant un objectif commun : le **Projet Educatif Européen (PEE)** - voir dossier central.

Les Cercles Europe dans les Pays de la Loire sont en quelque sorte une première étape vers ces projets éducatifs européens

et le réseau que la région met en place avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Schleswig-Holstein et Galice) servira de support pour la recherche de ces partenaires.

## Un séminaire de formation

Notre région partenaire, le Schleswig-Holstein en liaison également avec l'Emilie-Romagne, met en place un séminaire de formation portant sur la méthodologie à mettre en place pour réussir un travail en partenariat.

Le séminaire se déroulera du 29 au 31 mars 1995 à Schilksee (port de voile de Kiel). Il s'adresse bien sûr en priorité aux professeurs travaillant dans le cadre des Cercles Europe et ayant un partenariat, soit au Schleswig-Holstein, soit en Emilie-Romagne... sans exclure les autres.

**Conditions de participation**  
Le nombre de participants est limité à huit personnes pour chacune des trois régions (deux sur liste d'attente).

Contact au Schleswig-Holstein : Ursula OEHNING  
Tél : 19 (49) 431 596 48 78 mardi et jeudi  
Fax : 19 (49) 431 599 27 32

## Les Cercles Europe et les établissements scolaires

### Objectif

La création d'un Cercle Europe s'inscrit dans le projet d'établissement approuvé par le Conseil d'Administration.

Un Cercle Europe, c'est le rassemblement de professeurs et d'élèves d'un établissement scolaire qui, à l'aide d'une documentation européenne et à partir d'un projet éducatif européen, travaille ce thème en partenariat avec un ou plusieurs établissements européens.

### Les trois aspects du Cercle Europe

■ **Documentation**  
L'établissement scolaire reçoit une dotation composée d'une documentation sur les institutions européennes et les politiques communautaires, ainsi que d'une douzaine d'ouvrages à caractère européen lui permettant de créer au sein de son CDI un Point Europe.

Cette dotation est complétée par un abonnement à la revue "7 jours Europe", des abonnements à des revues spécifiques et trimestriellement par une revue de presse et des dossiers sur des thèmes d'actualité communautaire.

■ **Activité**  
A partir d'un thème choisi librement, les jeunes et l'équipe éducative élaborent ensemble et en partenariat avec d'autres jeunes européens, un travail pour aboutir à une réalisation commune et communicable (dossiers, cassettes vidéo, etc.).

■ **Réseau**  
Un annuaire régional recensant tous les Cercles Europe des Pays de la Loire (collèges, lycées) est adressé trimestriellement à chaque membre du réseau.

Par l'intermédiaire des accords de coopération passés par la Région des Pays de la Loire avec d'autres régions européennes, des Cercles Europe fonctionnant sur le même principe sont mis en place en Galice (Espagne), Emilie-Romagne (Italie) et Schleswig-Holstein (Allemagne). Chacune de ces régions diffuse son propre annuaire régional.



Contact Cercles Europe : Région des Pays de la Loire  
Annuaire LIE BONSÉ  
Tél : (33) 40 41 36 28  
Florence TRICHET-BROSSET  
Tél : (33) 40 99 63 18

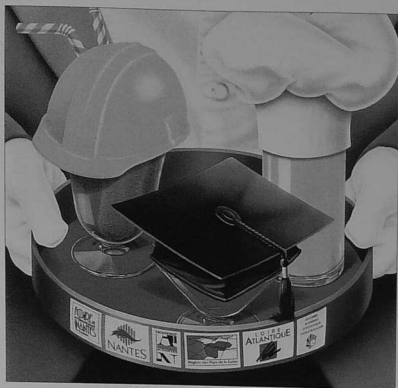
### Formatheque - Le Salon Régional des Formations

## "Votre formation sur un plateau"

5<sup>ème</sup> édition - du jeudi 19 au dimanche 22 janvier 1995  
De 9h à 18h - Nantes - La Beaujoire  
Entrée gratuite

Formatheque présente de manière exhaustive les formations du CAP au Bac+5 sur des Espaces Thématiques, par domaines d'activités : tertiaire, juridique, alimentation, santé, bois, auto-moto, environnement, métiers d'art... Ces plateaux permettent aux jeunes de trouver, par filières, une information complète et exhaustive sur les formations initiales.

Les visiteurs peuvent également s'informer sur les Ecoles de Commerce et d'Ingénieurs, les organismes de formation continue, les services et loisirs pour jeunes.



L'Espace Orientation Information et l'Espace Entreprises sont aussi des lieux d'échanges entre jeunes et professionnels.

En complément d'information, des conférences-débats ont lieu tout au long de la manifestation.

Ce Salon biennal est né, en 1987, de la volonté des Collectivités locales (Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Général de Loire-Atlantique, Ville de Nantes) et du Rectorat de l'Académie de Nantes d'apporter aux jeunes des réponses concrètes en matière d'orientation. Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Nantes et de Saint-Nazaire en assurent l'organisation avec la Foire Internationale de Nantes.

## Euroform et le Greta d'Angers

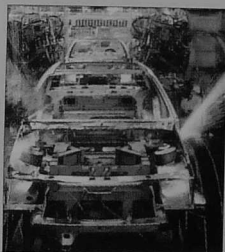
Le Greta d'Angers, fort de ses perspectives de développement et d'ouverture vers les pays de la Communauté Européenne, a participé depuis 1991 à des programmes Horizon et Petra.

De 1992 à 1994, un module commun de formation en maintenance des automatisés d'assemblage pour des techniciens et techniciens supérieurs a été élaboré en partenariat avec le Collège of Technology de Wigan (G-B) et Fundetec de Lisbonne, dans le cadre du Programme d'Initiative Communautaire Euroform.

L'objectif pour les trois organismes de formation était de préparer des jeunes à la recherche d'emploi ou en premier emploi (type contrat de qualification), à exercer leurs compétences professionnelles dans un pays européen.

Pendant un an, six formateurs, dont P. Ossant et Y. Chaisnot pour le Greta, ont échangé sur leurs pratiques pédagogiques et sur les contenus de formation existants pour les techniciens en électricité, électronique et automatisés.

Ils ont construit un module de formation à partir des besoins des entreprises de trois régions -et en particulier pour Angers l'Usine Motorola- et, dans le cadre de la préparation des échanges de stagiaires, conçu un glossaire technique en trois langues : français, anglais et portugais.



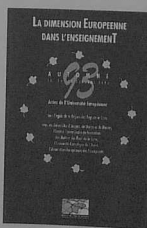
Chaque stagiaire a pu, lors de sa période d'échange d'une durée de douze semaines, mettre en évidence et développer ses compétences professionnelles, linguistiques et surtout sa capacité de mobilité, et ainsi se constituer de précieuses références pour sa future recherche d'emploi.

Contact : Dominique PICOT  
Greta d'Angers  
3 rue de Léonard  
49000 Angers  
Tél : (33) 41 24 11 11

## Université d'automne

Les actes de l'Université d'Automne consacrée à la Dimension Européenne dans l'Enseignement, organisée sous l'égide de la Région des Pays de la Loire du 18 au 20 octobre 1993, sont parus.

Vous pouvez vous les procurer gratuitement auprès des Services des Coopération Bilatérales, Direction des Affaires Européennes.



Contact : Marie-Laure GENEVOIS  
Région des Pays de la Loire  
Direction des Affaires Européennes  
Tél : (33) 40 41 36 98

## PME et RDT

"L'aide communautaire à la recherche et à la technologie pour les petites et moyennes entreprises"

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. C'est particulièrement vrai en matière d'emploi puisque 75% de la main d'œuvre ou de la matière grise en Europe est employée par des petites ou des moyennes entreprises.

Radioscopie du soutien communautaire à la RDT à travers une publication de la DG XII.

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle vital dans l'économie et l'emploi de la Communauté. C'est pourquoi la Commission aimerait les voir se rallier davantage à ses programmes de Recherche et de Développement Technologique et les y faire participer plus que par le passé.

Le préjugé, hélas encore fort répandu, selon lequel l'aide communautaire à la Recherche et au Développement concerne exclusivement les projets géants de la grande industrie est dénué de tout fondement.

Les résultats ne sont malheureusement pas encore au rendez-vous et les graphiques publiés dans cette même brochure montrent à l'évidence que seuls 15% de la masse financière octroyée à la RDT vont aux PME-PMI. A priori, moins de 500 employés, moins de 258 millions d'Eucs de chiffres d'affaires et moins de 33% de participation au capital d'une non-PME. Est-ce blâmable ? Ce n'est pas certain puisque celles-ci, en l'état actuel des choses, n'apportent qu'une contribution, somme toute modeste, à la RDT communautaire.

Est néanmoins du ressort de la Commission de stimuler l'activité de ces PME-PMI encore trop réservées, de façon à armer ce tissu d'entreprises contre les concurrences directement issues d'une mondialisation de l'économie, dont on ne sait trop si elle est voulue ou subie.

### Les PME-PMI et le 4<sup>ème</sup> PCRDT

Les Programmes Communautaires de RDT se sont, de tout temps, adressés aussi bien aux grandes entreprises qu'aux petites, et certains programmes donnaient même la préférence aux projets impliquant de petites entreprises. Si celles-ci n'ont pas été séduites, c'est principalement pour des raisons touchant au manque d'information, à la longueur des procédures, à la complexité des données, au poids financier et à la durée des projets susceptibles d'être préparés. Sans compter que le caractère obligatoirement transnational de ces projets se révèle souvent rédhibitoire.

Ces critiques, fondées, ont été perçues par la Commission dès le 2<sup>ème</sup> PCRDT et certaines réponses sont apparues dans le 3<sup>ème</sup> Programme Cadre. Des primes de faisabilité présentées dès le 2<sup>ème</sup> PCRDT, l'on est passé à une action plus structurée, appelée CRAFT (Voir Chronique n°5 p.36) spécifique aux PME-PMI sans capacité de recherche.

Le succès de cette action a conduit les responsables communautaires à étendre celle-ci à l'ensemble des programmes du 4<sup>ème</sup> PCRDT sous forme d'actions de stimulation technologique, destinées à attirer le plus grand nombre des quelques 30 à 40 000 PME-PMI européennes susceptibles de bénéficier de la coopération transnationale en matière de recherche.

Cet effort est assorti d'un effort de clarification quant aux candidats potentiels :

"L'action communautaire s'adresse en particulier :

- aux PME de haute technologie possédant des capacités de recherche,
- aux PME ayant besoin d'innover pour maintenir leur compétitivité, mais ne disposant pas de capacités propres de RDT,
- aux PME capables de mettre en production les résultats de RDT provenant d'ailleurs".

menés à bien par un ou plusieurs centres de compétence.

A travers les actions de Stimulation Technologique, c'est aujourd'hui une palette d'outils financiers encore plus complète qui s'offre aux PME-PMI.

Les primes exploratoires destinées à couvrir jusqu'à 75% des frais de la phase de préparation d'une activité de Recherche ou de Développement Technologique (projet industriel ou de recherche coopérative), y compris la recherche de partenaires pendant une période de douze mois. L'aide est limitée à 45 000 Eucs et la demande doit être faite par au moins deux PME de deux pays différents,

des aides à la recherche coopératives, prolongement de l'action CRAFT de Brite-Euram II. L'action doit impliquer au moins quatre PME de deux pays différents, être d'un volume financier compris entre 0,3 et 1 million d'Eucs, et enfin d'une durée d'un à deux ans. Comme dans le cadre de CRAFT, l'action de recherche est confiée à un ou plusieurs centres de compétence.

Le programme Brite-Euram III a réservé 15% du budget des actions à frais partagés pour cette initiation de Stimulation Technologique, soit 225 millions d'Eucs.

Et encore...

Les autres programmes du 4<sup>ème</sup> PCRDT ne sont pas en reste et quasiment tous favorisent d'une façon ou d'une autre, bien que de manière inégale, la participation des PME-PMI aux appels à propositions. Il n'est pas exclu que certains d'entre eux se mobilisent à l'avance pour augmenter le taux de réponse...

Compte tenu de ces efforts, toutes les PME-PMI désirant tirer parti d'un marché intérieur élargi, seraient bien inspirées de s'informer dans le détail de ce que l'Europe peut leur offrir à travers ses programmes, en matière de Recherche comme en matière de Formation...



Une palette d'outils financiers complète (TIM)

TIM, ou Brite-Euram III, puisque l'habitude est prise de l'appeler ainsi, a été sur la ligne de front dès le début en ce qui concerne l'aide aux PME-PMI, nombre d'industries manufacturières étant des PME-PMI, souvent sous-traitantes d'entreprises plus grandes. D'où la nécessité vitale, aussi bien pour elles que pour les grandes entreprises, de disposer des technologies les plus productives.

CRAFT leur permettait déjà dans le 3<sup>ème</sup> PCRDT de se regrouper pour proposer, sans avoir de contraintes de date limite, des projets en coopération, projets qui étaient ensuite

## Happy END !

Sur le point de pénétrer les arcanes communautaires en tant qu'Expert National Détaché (END) auprès de la DG XII-A2, je tiens à adresser un signe amical à tous ceux des Pays de la Loire avec qui j'ai travaillé depuis cinq ans, et qui m'ont souvent apporté autant que ce que j'ai pu leur donner.

Où ils sachent que je reste attaché à cette belle région et à ses habitants.

Philippe GALLAY  
Tél : (33) 40 48 69 38

# Le CTTM-IRAP et la recherche européenne

Pendant plus de quinze ans, l'IRAP (Institut de Recherche Appliquée sur les Polymères) a eu pour vocation de conduire des recherches appliquées de chimie, physique, technologie et modifications de surface de polymères à haute valeur ajoutée, tels que caoutchoucs, plastiques spéciaux et produits dérivés. L'articulation que constituait alors l'IRAP entre la recherche fondamentale et les applications industrielles, était un rare exemple en France et représentait un appui scientifique et technique non négligeable pour favoriser l'implantation d'industries dans la Région des Pays de la Loire.

Créé en 1991 à l'initiative des collectivités locales, des industriels et de l'Université du Maine, le Centre de Transfert de Technologie du Mans -CTTM-, fédérateur de compétences, a pour finalité de soutenir le développement économique local et régional et d'accroître l'ouverture des chercheurs et des enseignants aux nouvelles réalités industrielles. S'appuyant sur les ressources scientifiques de l'Université du Maine, il a défini trois thèmes d'excellence : matériaux, acoustique, produitique pouvant conduire à la création de Départements.

Voulu par les collectivités locales, CUM et Conseil Général de la Sarthe, et soutenu par la Région des Pays de la Loire et l'Université du Maine, le regroupement des activités "Matériaux" de nature applicative qui existaient sur le site de la technopole universitaire, a été réalisé au début de l'année 1994 par l'intégration de l'IRAP au sein du Département Matériaux du CTTM. Une expertise des moyens scientifiques et technologiques mis en jeu a été préalablement engagée (dernier trimestre 1993) par la Mission Scientifique et Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, afin d'évaluer les potentiels de ce regroupement.

Plus homogène, plus efficace et possédant des compétences complémentaires, la nouvelle entité constituée depuis le 1<sup>er</sup> avril 1994, porte désormais le nom de "Département Matériaux-IRAP" ou "CTTM-IRAP", afin de conserver la notoriété acquise par l'IRAP tout au long de ses 17 ans d'existence.

## Capitaliser sur les ressources existantes et fonctionner en réseau

En capitalisant sur des ressources humaines et matérielles existantes, les ambitions du Département Matériaux-IRAP sont clairement définies dans son contrat d'objectifs. Il s'agit de constituer un ensemble à vocation nationale (et internationale) en recueillant et développant les ressources ou les secteurs, tels que caoutchoucs naturels et élastomères, traitement des polymères par plasma ; en maintenant en fonction de la demande d'études et prestations, ceux des adhésifs et assemblages collés et celui de la chimie des organo-siliciés, mais aussi de fonctionner en réseau avec les autres centres de

compétences, répondre aux besoins de prestations des PME locales et régionales ou faciliter l'accueil des étudiants et enseignants dans les entreprises régionales.

Parmi les axes de recherche appliquée qui ont fait notre réputation, rappelés ici pour mémoire, élastomères naturels et synthétiques, adhésifs structuraux et assemblages collés, traitement de surface de matériaux et biomatériaux par plasma, films minces et radiations, etc., nous avons été amenés à développer, dans le cadre du génie biologique et médical, toute une activité scientifique et technologique concernant la microencapsulation. Grâce à cette expérience, des programmes sur plusieurs années ont pu être mis en place dans des secteurs plus industriels. Ils ont représenté, encore à ce jour, une part significative de recettes contractuelles. Et l'intérêt de plus en plus grand manifesté pour cette technique nous permet d'affirmer notre équipe comme un des spécialistes français de premier plan.

## Des objectifs atteints avec l'Aérospatiale

Comme certains, nous avons cherché à nous "placer" sur les programmes européens. Nos premières démarches se sont

avérées infructueuses : méconnaissance des procédures, difficulté à motiver des industriels français, difficulté de recherche de partenaires notamment hors de France... C'est alors que nous avons été sollicités par l'Aérospatiale de Suresnes pour apporter notre concours à un programme de recherche dans le domaine de la microencapsulation à usage industriel.

Après une longue phase préparatoire pour laquelle le temps d'ingénieur ou de chercheur est un investissement significatif, un contrat BRITE 1 bis des Communautés Européennes, avec l'Aérospatiale comme maître d'œuvre, a eu pour objet "l'emploi des techniques de microencapsulation dans les systèmes pour peintures aéronautiques". D'une durée de cinq ans -les années 89-93-, son montant global est de 1 470 millions d'Ecus. Les autres partenaires impliqués sont la société International Celomer, filiale du groupe britannique Courtauld, le TNO-CPM Paint Research Institute de Delft (Pays-Bas) et le Laboratoire de Chimie Industrielle de l'Université d'Athènes (Grèce).

Les systèmes de peintures déposés sur les ensembles aéronautiques ont une bonne tenue aussi bien à la corrosion que dans le temps. Si les cahiers des charges ont permis l'obtention de produits radicalement différents, il est néanmoins nécessaire de pouvoir décapager les peintures tous les 6 à 8 ans et de "rafraîchir" l'aspect des engins environ tous les 2 à 3 ans. L'emploi des primaires retenus provoque une adhésion permettant d'avoir les protections requises, mais malheureusement l'opération de décapage s'en trouve rendue considérablement difficile et délicate.

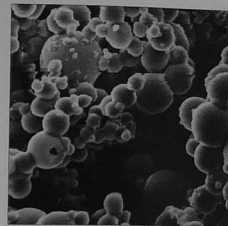
L'objectif visé a été la réalisation de microcapsules d'agents chimiques décapants pour peintures aéronautiques, de taille micrométrique, incorporables dans des peintures et réactives dans les feuilles de peintures sous l'action soit d'un solvant organique, soit d'une solution aqueuse acide. Ainsi l'idée était donc que la peinture contienne son propre agent de décapage ne devant être libéré que dans des conditions précises. Le cahier des charges très sélectif a guidé le choix des matériaux utilisables pour former les parois des particules et par là même, la technique de fabrication.

Parmi les différentes orientations de ce programme, nous avons pris en charge les travaux de recherche et de développement de microcapsules de polymères, dont le contenu est liquide, tandis qu'une autre voie, celle dont le contenu des capsules est polymérique, a été explorée par le TNO, avant leur mise en œuvre par International Celomer. Au bout des trois premières années, il est apparu que le premier objectif de caractère technologique, très ambitieux à l'origine, était atteint en grande partie. Le second, qui était de rassembler au sein d'une collaboration, des équipes scientifiques originaires de divers pays européens s'est affirmé au fil des mois avec les diverses réunions de concertation technique.

À l'issue du contrat, les partenaires ont pu conclure que les voies proposées sont bien contrôlées et que les capsules ont un comportement correct au sein des peintures. Différents essais selon les spécifications aéronautiques se sont avérés concluants permettant au consortium d'envisager l'avenir sereinement.

L'Union Européenne ayant apprécié les qualités du programme et du travail réalisés, le caractère de la collaboration mise en œuvre, les partenaires précités ont alors présenté un nouveau programme. Celui-ci, rentrant dans le cadre thématique de l'amélioration de l'environnement et s'appuyant sur les résultats obtenus dans le cadre précédent, a été également retenu par l'Union Européenne.

Ce second programme, appelé APAS, s'intitule "clean technologies for stripping of high chemical resistant paint". Ce nouveau contrat est d'un montant comparable au précédent, 1 115 millions d'Ecus, et sa durée est plus courte, 3 ans de 93 à 95 inclus. Il adjoint aux partenaires précédents, la société italienne RTM, spécialisée dans la robotique à applications aéronautiques, alors que le TNO n'occupe plus qu'une position de consultant par rapport aux autres collaborateurs.



## Un second challenge qui devrait entraîner d'autres

L'objectif de ce second programme est double. Il s'agit d'une part de montrer la faisabilité, à l'échelle semi-industrielle, de la fabrication d'une sous-couche de peinture à formulation spéciale. Il sera alors nécessaire de s'assurer que le système ternaire, mis en jeu dans les peintures d'avion dans lesquelles cette sous-couche va être incorporée, peut être décapé. D'autre part, un décapage "propre" de peinture d'avion, adapté aux formulations rencontrées, et à l'échelle pilote soit 1/10<sup>ème</sup> de la surface d'un avion de ligne, devra être obtenu.

Quant à nous, nous sommes chargés de fabriquer des quantités significatives, voisines de 10 kg, de certains polymères. Nos équipements existants, avec l'utilisation du bâtiment pilote, sont tout-à-fait adaptés à la réalisation de cette part du programme. Après un an et demi d'action et quelques difficultés de coordination entre les partenaires qui ont entraîné un léger retard dans la réalisation des tâches, on peut considérer que les travaux de synthèse de polymères, l'incorporation de ceux-ci dans des systèmes complexes et le comportement de la couche de finition au pré-décapage sont suffisamment positifs pour envisager une stratégie claire pour les prochains mois. Naturellement, ceci nécessitera encore un certain nombre d'efforts concertés avant la phase finale.

Nous espérons bien que les deux expériences réussies qui viennent d'être présentées seront poursuivies par d'autres et le lecteur est assuré que notre équipe s'emploie à cette tâche difficile. Mais pour ces deux-ci, combien de tentatives passées sous silence ? Il ne faut pas se voiler la face, si cela fait toujours chaud au cœur d'apprendre que le dossier auquel participe l'équipe est retenu, combien de questions, de doutes préalables... Comment faire comprendre à son Président que l'aide de l'Union Européenne ne couvre que 50% des dépenses...

Mais en définitive, quel investissement intellectuel ! S'il ne fallait retenir qu'une leçon (de modestie) de notre simple expérience, c'est ce dernier point qui nous semble le plus important : les efforts constants pour se mettre ou rester à l'unisson des compétences affichées par les autres partenaires se traduisent par l'art de renouveler ses connaissances et les adapter au mieux pour rester dans la course ce qui en soi est aussi un objectif.

Néanmoins, il reste à dire qu'en ce qui nous concerne, nous maîtrisons mal les retombées des actions européennes ; ceci se traduit par une crédibilité accrue ou par une intégration dans des équipes de niveau transnational, par exemple, on ne peut pas constater un réel accroissement de partenariats extérieurs... Preuve que nous devons continuer nos efforts et surtout que nous ne devons pas tout attendre de l'Union Européenne.

Notre activité, soutenue par l'Union Européenne, ne saurait être complète si nous n'évoquons pas les actions de formation. En effet, poussés réellement par l'équipe d'Euromatériaux (un grand merci pour sa ténacité), fin 1993, nous avons proposé deux séminaires de formation dans le cadre des actions Comett. Nous venons d'apprendre que ces deux séminaires sont retenus !

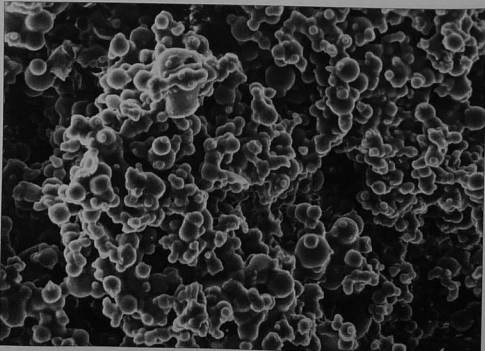
## Un séminaire en 1995

Programmée pour se dérouler entre mars et mai 1995, la première session concernera "l'évolution du contrôle qualité des élastomères naturels et synthétiques".

L'objectif d'un tel programme qui se déroulera au Mans, est de renforcer les transferts de techniques et surtout le dialogue entre les spécialistes de recherche, les producteurs, les manufacturiers et les instrumentiers-équipements. Dans la même période, la seconde session s'attachera particulièrement aux "procédés de cuisson des vernis protecteurs par rayonnement", notamment ultraviolet ou faisceaux d'électrons, après à réticuler en absence de solvants. Ce séminaire arrive à point nommé si l'on peut dire, du fait de notre plan d'investissement et de l'évolution que nous souhaitons prendre dans le domaine des irradiations, notamment par faisceaux d'électrons.

Contact :  
Alan MENIL  
Responsable du Département Matériaux-IRAP  
Centre de Transfert de Technologie  
du Mans  
20 rue Thales de Millet  
72000 Le Mans  
Tel. : (33) 43 43 24 89 45

(1) TNO-CPM - The Netherlands Organization for Applied Scientific Research - Centre for Polymeric Materials



# L'activité européenne du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

Le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) est un organisme de recherche appliquée, dans le domaine du génie civil (infrastructures routières principalement), des transports terrestres du génie urbain, de l'environnement. Etant un service du Ministère chargé de l'Équipement, il est naturellement proche de l'administration d'État française.

Les progrès de l'Union Européenne se font sentir de diverses façons dans ce type d'organisme. C'est ce dont on va témoigner ci-dessous, sans prétendre à l'exhaustivité, mais en essayant de donner des exemples significatifs des évolutions déjà connues, et en faisant part de quelques réflexions sur ces évolutions.

## Recherche, transfert de technologie, formation

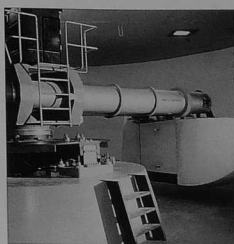
Comme les autres organismes et laboratoires de recherche, le LCPC a dû faire l'apprentissage de la recherche européenne.

Il convient sans doute de rappeler que cette recherche peut prendre des formes diverses :

- actions COST ("Coopération Européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique") de recherche préconcurrentielle,
- projets de recherche, également préconcurrentiels, menés dans le cadre des différents programmes des "Programmes Cadres de Recherche et de Développement Technologique" (PCRD) successifs,
- projets Euréka de recherche industrielle.

Aujourd'hui, le LCPC a expérimenté chacune de ces formes de recherche communautaire, à des niveaux différents. On ne compte encore qu'une participation à un projet Euréka. Les participations à des actions COST sont un peu plus nombreuses (mais, il faut le reconnaître, peu recherchées, car ne bénéficiant pas de financements communautaires de la recherche proprement dite). Et c'est dans les programmes des PCRD qui la plupart des actions de recherche européennes du LCPC trouvent leur place.

Les encadrés ci-après présentent brièvement deux de ces actions, menées respectivement dans le cadre des programmes Science (préalablement Stimulation, devenu Capital Humain et Mobilité) et Brite-Euram. D'autres projets ont trouvé leur place dans le cadre des programmes "Mesures et essais" (recherche prénormative



Programme Science - Modélisation physique en centrifugeuse (Centrifugeuse du LCPC)

tive dans le domaine des granulats), Drive (infrastructures routières "intelligentes"), et dans les différents programmes successifs consacrés à l'environnement : Step, Epoch, Environnement (modélisation de décharges, hydrologie radar, auscultation des monuments anciens...).

Le tableau des actions européennes du LCPC ne serait pas complet si l'on ne mentionnait pas sa participation à des actions de transfert de technologie (programme SPRINT) dans ses domaines d'activité (construction routière, géotechnique), ainsi qu'à des actions de formation, éventuellement en aval d'un programme de recherche et en liaison avec des partenaires universitaires (dont l'École Centrale de Nantes, l'Université de Nantes) ; participation aux programmes Comett et Tempus notamment.

On ne parlera pas ici des "Programmes d'actions intégrées" qui permettent la mise en place de coopérations scientifiques bilatérales avec des organismes de différents pays. Des actions relevant de ces programmes existent néanmoins au LCPC.

## Appels d'offres : des réticences s'expriment

Bien que la participation à des programmes européens de recherche soit maintenant totalement entrée dans les faits, certains s'interrogent encore sur l'opportunité d'une telle participation. Les raisons de ces réticences sont diverses :

- lourdeur des procédures et coût élevé d'élaboration des réponses aux appels d'offres de recherche, alliés à un taux de succès relativement faible de ces réponses,
- sentiment que le jeu des appels d'offres européens n'est pas totalement clair, et que des critères de proximité à l'égard de la Commission

## Programme Science

Projet de recherche sur l'amélioration des techniques de modélisation physique en centrifugeuse pour la géotechnique. 1991 - 1994

### Participants

- LCPC (Centre de Nantes), France (pilote)
- Danmarks Ingeniør Akademi (DIA), Danemark
- Université de Cambridge, Grande-Bretagne
- Université de la Ruhr, Bochum, Allemagne
- ISMES, Italie (chacun de ces organismes dispose d'une centrifugeuse).

### Budget

Environ 400 000 Ecus

### Objectifs

- Maintenir le leadership des équipes européennes en matière de modélisation physique en centrifugeuse, et renforcer les coopérations européennes.
- Standardiser certaines procédures d'essai en centrifugeuse ; méthodes de caractérisation des massifs de sols centrifugés notamment.

### Observations

- Ce projet vient à la suite d'un premier projet, plus limité, mené de 1986 à 1988, dans le cadre du programme Stimulation, en collaboration avec la DIA et l'Université de Cambridge.
- Comme pour d'autres "grands équipements de recherche", il existe rarement plus d'une grande centrifugeuse pour la modélisation physique, dans chaque pays européen. Les coopérations scientifiques et techniques se situent donc nécessairement au niveau européen.
- Ce projet en coopération se conclura par un atelier final, qui se tiendra à Nantes les 5 et 6 janvier 1995.

Européenne pouvaient être aussi déterminants, pour la réussite d'une réponse à un appel d'offres de recherche, que la qualité scientifique intrinsèque de cette réponse,

- crainte enfin de la part des responsables d'organismes, ou de leurs tutelles, de se voir dessaisir d'une partie de leur pouvoir d'orientation sur l'activité des organismes.

Tout cela n'est pas totalement dénué de fondement. On n'improvise pas une réponse à un appel d'offres de recherche européenne. Et la position de partenaire "ordinaire", lors du montage d'un projet de recherche, est certainement plus enviable que celle de coordonnateur ou "prime partner". Sans que la probité des experts qui instruisent les réponses à ces appels d'offres puisse être le moins du monde mise en cause, il est vrai aussi qu'un accès précoce à l'information sur les appels d'offres, voire la possibilité d'en influencer les termes, est sans doute un facteur important de réussite. La mise en place de circuits d'information efficaces (dont Euroest participe, comme également le CLORA "Clubs des Organismes de Recherche Associés", dont le LCPC est adhérent) est certainement très utile. La mise en place de réseaux d'influence, si elle est possible, est encore plus souhaitable ! On y reviendra plus bas.

Il reste que les arguments économiques sont déterminants : dans un contexte de diminution progressive des financements institutionnels des organismes de recherche, et de transfert des échelons nationaux vers les échelons européens des financements incitatifs, la participation aux programmes européens est devenue une obligation. On peut aussi d'ailleurs y trouver des satisfactions !

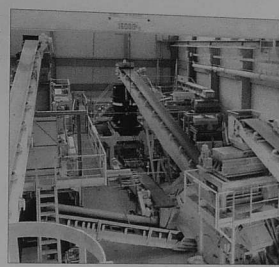
## Nécessité de réseaux multiples

La mise en place de réseaux européens d'organismes ou de laboratoires est un autre élément nouveau et marquant. Ces

réseaux peuvent être "institutionnels". C'est le cas du Forum des Laboratoires Européens de Recherche Routière (FLERR), qui regroupe le LCPC et ses dix-sept homologues dans les pays de l'Union Européenne et de l'Association Européenne de Libre Échange (cf. encadré page suivante).

Ils peuvent être plus circonstanciels : dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, par exemple, domaine un peu "périphérique" d'activité du laboratoire, le LCPC est membre de l'association TECHWARE ("TECHnology for Water Resources"). Initialement Association Université Entreprise pour la Formation (AUEF) dans le cadre de Comett, TECHWARE a progressivement étendu son activité à d'autres programmes européens de formation (Erasmus, Tempus) et par la mise en place d'un sous-réseau (WEEL : Water Environment European Laboratories), dans le cadre du programme "Capital Humain et Mobilité".

La distinction entre réseaux institutionnels et circonstanciels, pertinente au moment de leur mise en place, tend en fait à s'estomper dans le temps : comme le montrent les encadrés des programmes Science et Brite-Euram, les équipes transnationales, constituées à l'occasion de la mise en œuvre d'un projet de recherche particulier, ont naturellement tendance à se pérenniser, ou à devenir le "noyau dur"



Programme Brite-Euram - Projet Petrus - station d'élaboration des granulats du LCPC

de réseaux plus larges. Inversement, les réseaux institutionnels constituent un cadre privilégié de mise en place de coopérations scientifiques ponctuelles.

Après à peu près dix années de participation à des actions de recherche européennes, le LCPC se trouve donc imbriqué dans différents réseaux. Cette appartenance est certainement un élément favorable à la poursuite et au développement d'actions européennes. Nous n'avons pu esquisser jusqu'à présent, que réagir aux appels d'offres de recherche, sans influer sur la formulation.

La mise en œuvre du 4<sup>ème</sup> PCRD nous permettra de dire si les réflexions stratégiques menées au sein du FLERR ont permis de dépasser cette situation.

## Programme Brite-Euram

Projet Petrus : "Système intégré et hiérarchisé de contrôle-commande d'unités de production de granulats". 1990 - 1993

### Participants

- SITIA, Nantes, France (coordonnateur)
- LCPC (Centre de Nantes), France
- Laboratoire d'Automatique de Nantes, École Centrale de Nantes, France
- Laboratoire de Modélisation et Calcul, IMA Grenoble, France
- Sté Dragados, Espagne
- Ingeniería y Tecnología de Sistemas, Espagne
- Sté Frías, Portugal
- Laboratorio Nacional de Engenharia Civil, Portugal

### Budget

2 500 000 Ecus

### Objectifs

Améliorer le fonctionnement des processus de production des granulats (matériau de base du génie civil), par le développement d'outils matériels et logiciels adaptés.

### Observations

- Le projet Petrus vient à la suite de recherches menées en collaboration avec certains organismes français partenaires du projet.
- Les objectifs du projet Petrus ont été atteints, avec la production, au stade "pré-compétitif", de différents "produits" :
  - un capteur de granulométrie et de forme des matériaux produits, fonctionnant par traitement d'image (Olga),
  - un système multicapteurs indicateur d'usure des concasseurs (Karim),
  - un logiciel de calcul du point de fonctionnement optimal des installations (Lucie),
  - un logiciel de contrôle-commande des installations (Laure).

• Le projet Petrus a connu différents prolongements, notamment dans le cadre de collaborations européennes.

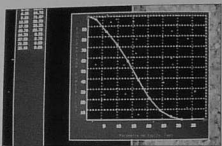
• Actions de formation :
 

- projet Petrus Docendus, dans le cadre du programme Comett, avec les mêmes partenaires que le projet Petrus (1992),
- projet Reatox, sur la qualité totale en carrière, dans le cadre du programme Comett, avec certains partenaires du projet Petrus (1994).

• Actions de recherche :
 

- projet Edmond, sur la maintenance prédictive en carrières, dans le cadre du programme Brite-Euram, avec des participants regroupant de nouveaux partenaires autour des acteurs du projet Petrus.

# L'activité européenne du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées



Programme Brite-Euram : Projet Petrus - courbe granulométrique

## La normalisation, une petite révolution

En tant qu'organisme de recherche appliqué, le LCPC est enfin censé produire non seulement de la connaissance, mais également du savoir-faire, de l'expertise. Cette mission se traduit par la participation à certaines actions de transfert de technologie, déjà citées (programme Sprint). Un autre champ d'action mérite également d'être mentionné : celui de la normalisation européenne (on a noté plus haut la participation à des actions de recherche prénormative notamment dans le cadre du programme Mesures et Essais).

Beaucoup de temps et d'énergie sont en effet consacrés à cette activité au sein des Laboratoires des Ponts et Chaussées (LCPC et Laboratoires régionaux). Fin 1993, c'est près de 90 participations à divers TG, WG, SC et TC, du Comité européen de Normalisation qui pouvaient être recensés sur des sujets très divers, dont on ne donnera pas une liste exhaustive, mais allant des produits pétroliers à l'éclairage public, des granulats aux peintures et vernis, de l'informatique appliquée au transport routier à l'assainissement des agglomérations...

Cette participation à la normalisation européenne constitue également une petite révolution culturelle pour un organisme comme le LCPC. La tradition française, dans les domaines d'activité du LCPC, correspond en effet beaucoup plus à la mise en œuvre d'approches réglementaires (définition des "bonnes pratiques" par les services de l'Etat, après certes, toutes les consultations nécessaires) que d'approches normalisatrices (recherche d'un consensus entre les différentes parties intéressées).

En aval de la normalisation, beaucoup de questions sont également posées sur les procédures de certification des produits du Génie Civil et sur les organismes habilités à y procéder. Mais ceci est une autre histoire !

Contact :  
Renaud SANEJOAND  
Directeur Délégué  
Laboratoire Central des Ponts et  
Chaussées - Centre de Nantes  
Tél : (33) 40 84 58 60

## Le Forum des Laboratoires Européens de Recherche Routière - Forum of European Highway Research Laboratories (FLERR / FEHRL)

### Membres

BAST	Bundesanstalt für Strassenwesen	Allemagne
BVFA	Bundesversuchs- und Forschungsanstalt Arsenal	Autriche
CRR-OCW	Centre de Recherches Routières	
	Ozzoekingscentrum Voor de Wegenbouw	Belgique
DRI	Danish Road Institute	Danemark
CEDEX	Centro de Estudios y Experimentacion de Obras Publicas	Espagne
VTT	Road and Traffic Laboratory - Technical Research Centre of Finland	
LOPC	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées	Finlande
KEDE	Central Public Works Laboratory	France
ERU	Environmental Research Unit	Grèce
ERA	Public Roads Administration	Irlande
AISICO	Associazione Italiana per la Sicurezza della Circolazione	Islande
INRR	Institut National de Recherche Routière	Italie
NRRL	Norwegian Road Research Laboratory	Luxembourg
DWW	Dienst Weg-en Waterbouwkunde Rijkswaterstaat	Norvège
LNEC	Laboratorio Nacional de Engenharia Civil	Pays-Bas
TRL	Transport Research Laboratory	Portugal
VTI	Swedish Road and Traffic Research Institute	Royaume-Uni
SFHO	Swiss Federal Highways Office	Suède
		Suisse

Créé en 1989, le FLERR s'est donné pour objectif d'encourager la collaboration entre ses membres de façon à rendre plus pertinent et plus cohérent le dispositif global de recherche routière européen, afin notamment de :

- "fournir des données d'entrées à la politique européenne dans le domaine des routes",
- accroître la compétitivité des industries européennes,
- garantir un réseau routier efficace et sûr en Europe,
- protéger l'environnement contre la pollution liée à la route...

### Les moyens prévus pour atteindre ces objectifs sont :

- l'identification en commun des besoins de recherche,
- des échanges d'information sur les recherches des différents membres,
- la mise en œuvre des projets de recherche collectifs,
- la contribution à la mise au point de normes européennes,
- des échanges de personnel.

Concrètement, le FLERR a été le lieu d'élaboration du "Programme Stratégique de Recherche Routière" (PSERR) dont les préconisations doivent être reprises dans le 4ème PCRD (programme spécifique "Transports"), et qui a déjà donné lieu au lancement de trois actions COST :

- **COST 323 WIM-LOAD** : Weigh in motion of road vehicles - Pesage en marche des véhicules routiers,
- **COST 324 PAV-LIFE** : Long term performance of pavements - Performance à long terme des chaussées,
- **COST 325 PAV-MON** : New pavement monitoring equipment and methods - Nouveaux équipements et méthodes pour la surveillance des chaussées.

Le LCPC participe à ces trois actions et assure d'ailleurs le pilotage des actions COST 323 et 325.

Le FLERR a également fourni des partenaires pour la participation à différents programmes de recherche ou de transfert de technologie européens.

Le FLERR s'est associé, en outre à l'organisation de différentes manifestations européennes parmi lesquelles on peut noter le Symposium Européen sur la "Maîtrise du bruit routier en milieu urbain" qui s'est tenu à Nantes du 12 au 15 mai 1992.

## Entreprises et consommateurs européens

# Actualité en matière de déchets d'emballages

La gestion des déchets d'emballages est un domaine dans lequel, curieusement, les initiatives des États-membres sont à la fois un moteur et un frein à l'harmonisation européenne.

Poussées par les associations et organismes représentant les consommateurs, les industries ou les associations protectrices de l'environnement, les administrations nationales participent les unes après les autres à la mise en place de mesures visant à régler les problèmes posés par les déchets d'emballages.

Mais les philosophies auxquelles obéissent ces systèmes nationaux se révèlent divergentes et ont amené certains États-membres à prendre des positions de blocage au cours de la procédure d'adoption de la proposition de directive du Conseil relative aux emballages et aux déchets d'emballages, laquelle se trouve donc encore retardée.

### Les nouvelles initiatives nationales

Suivant les exemples de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, d'autres États européens instaurent progressivement des systèmes de gestion des déchets d'emballages. L'Espagne et le Portugal se sont inspirés du fonctionnement de la société française "Eco Emballage" qui a atteint aujourd'hui un niveau de développement satisfaisant : 6 500 entreprises adhérentes, 400 millions de francs collectés en 1994. Cet argent finance principalement des opérations pilotes et des aides directes aux collectivités locales pour le tri des déchets ménagers. Les deux pays devraient concrétiser leur réflexion en 1995.

Le système allemand géré par la société Duales System se trouve toujours confronté à une contradiction qui semble sans issue : comment concilier l'obligation de reprise des emballages de vente qui s'impose aux conditionneurs, avec l'interdiction de principe de l'incinération - même propre et avec l'insuffisance des installations de recyclage ? L'Allemagne semble se diriger vers un assouplissement de sa réglementation et accepter le principe de l'incinération avec récupération d'énergie. Il reste cependant que le système allemand est coûteux : pour une bouteille d'eau en plastique, il faut acquitter une contribution de 1 centime en France contre l'équivalent de 27 centimes en Allemagne !

Au Royaume-Uni, diverses sociétés concernées par le problème de revalorisation des déchets d'emballages se sont regroupées pour réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre et les législations à recommander. L'organisation Valpak, créée par "The Producer Responsibility

Industry Group", s'appuierait sur l'action des autorités locales, serait financée par une taxe perçue sur les emballages, avec un objectif de récupération de 50 à 75% en valeur des déchets d'emballages en l'an 2000. La priorité serait donnée au recyclage sans que la récupération d'énergie soit toutefois exclue.

Ce plan est ambitieux en terme de coût, son budget devrait se situer au dixième de celui des autres systèmes européens. Il est prévu pour être effectif en 1996.

Les Pays-Bas connaissent déjà depuis 1989 une politique de prévention et de recyclage qui s'est notamment traduite par un accord entre le Ministère de l'Environnement et la filière "emballage". Une décision nouvelle relative aux petits déchets chimiques est entrée en vigueur le 1er juillet 1994. Elle rend obligatoire l'apposition d'un logo, dit "RCA", sur les emballages des produits ménagers qui deviendront des petits déchets chimiques. La liste des produits concernés est précisée et comprend entre autres les pesticides, certains cosmétiques, les encres, les colles, les peintures et leurs diluants, certains produits de nettoyage...



Le logo indique au consommateur que les déchets de ces produits devront être collectés et traités séparément. Il sera accompagné d'explications sur sa signification. La réglementation s'impose aux fabricants et aux importateurs de produits mis sur le marché néerlandais, une dérogation est accordée jusqu'au 1er juillet 1995 pour les produits nouvellement introduits sur ce marché.

Une société regroupant une trentaine d'entreprises belges et leurs fédérations professionnelles s'est constituée en avril 1994, avec pour objectif d'organiser et de

soutenir financièrement la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, afin de permettre leur revalorisation. Fort Plus imposera une contribution par unité d'emballage ainsi qu'un logo. Grâce à ce système, les produits concernés seraient exemptés de toutes autres taxes, telles que celles mises en place sur les produits nuisibles pour l'environnement et pour lesquels il existe des produits de substitution; emballages de boissons, certains produits dangereux, les papiers et cartons non recyclés, certains produits jetables. Ces "écotaxes" sont d'ailleurs au cœur de la situation de blocage que vit actuellement la proposition de directive Européenne.

### Le blocage de l'harmonisation européenne

Présentée par la Commission le 24 août 1992, la proposition de directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages prévoit des mesures visant à prévenir la production de déchets d'emballages et à encourager le retour, la réutilisation et la valorisation des emballages et déchets d'emballages.

Elle établit des objectifs chiffrés ainsi que les exigences essentielles auxquelles les emballages devront être conformes. Son champ d'application comprend indifféremment les déchets d'emballages, qu'il s'agisse de matériaux, d'emballages de vente, de groupage ou de transport.

Le Parlement a exprimé un premier avis sur cette proposition en juin 1993 et a voté des amendements : exclusion de certains emballages du champ d'application de la directive, réintroduction d'une hiérarchie dans les méthodes de gestion des déchets, maintien des systèmes existants, adoption d'une étape intermédiaire pour atteindre les objectifs quantitatifs, utilisation d'instruments économiques et fiscaux, interdiction de certains matériaux, mise en place d'un Comité de normalisation.

Mais les discussions qui ont suivi à la Commission et au Conseil ont été dans le sens d'une réduction des contraintes, afin d'obtenir l'accord d'une majorité d'États-membres. La nouvelle proposition a introduit la notion de fourchette pour les objectifs chiffrés de valorisation et de recyclage, avec un pourcentage maximum et un pourcentage minimum.

L'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark s'y sont opposés car cela ne leur permettait plus de déroger à la directive en fixant des normes plus exigeantes. Sauf à prouver qu'ils disposaient de capacités de traitement suffisantes, ce qu'ils n'ont pas accepté.

## Actualité en matière de déchets d'emballages (suite)

Une position commune a tout de même été adoptée au Conseil à la majorité le 4 mars 1994 et transmise au Parlement Européen pour une deuxième lecture. Celui-ci a, le 2 mai 1994, réintroduit certains amendements abandonnés en cours du processus et a supprimé les plafonds maximum. Les pressions sur ce texte sont tellement fortes que le Président de la Commission ad hoc, Mr. Collins, a déclaré que ce dossier était "le plus lobbyé de toute l'histoire".

Mais surprise au Conseil des Ministres de l'Environnement qui s'est tenu début juin à Luxembourg : la Belgique a voté contre le projet, interdisant ainsi l'adoption définitive du texte.

L'objet de son ressentiment est l'amendement n°31 alinéa 2 voté par le Parlement, relatif à la possibilité pour le Conseil et les Etats-membres d'adopter des instruments économiques. La Belgique vient de mettre en place des écotaxes et elle craint que celles-ci ne soient condamnées par la Cour de Justice sur la base de cet amendement dont elle demande le retrait.

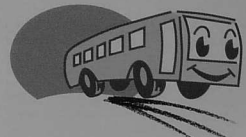
Les représentants permanents des Etats-membres n'ayant pas pu s'entendre lors d'une réunion le 13 juillet, la Belgique ayant maintenu sa position soutenue par le Luxembourg, un Comité de conciliation va être institué pour essayer de trouver une issue à cette situation. La procédure de conciliation a été introduite par le Traité de Maastricht et la proposition de directive va en quelque sorte l'inaugurer.

En conclusion, plus les politiques nationales de gestion des déchets d'emballages se développent, moins la politique européenne avance ! Quel fâcheux paradoxe dont une solution est sans doute - mais comment l'obtenir ? - une accélération de l'harmonisation Européenne.

Contact :  
Véronique LE MEUR-BAUDRY  
Avocat au Barreau du Mans  
62 avenue du Général de Gaulle  
72000 Le Mans  
Tél : (33) 43 24 08 30



## Une Charte du "Bus propre en ville"



**A** l'initiative de la Commission Européenne, les régions de l'Union s'engagent à promouvoir le bus par de multiples améliorations.

Accidents, pollution, bruit et stress sont autant de nuisances occasionnées par un trafic automobile de plus en plus dense dans la plupart des villes Européennes. Personne n'y échappe, les automobilistes qui s'énervent concédés dans les bouchons, les piétons qui sont asphyxiés par les pots d'échappement, les enfants qui ne peuvent plus s'aventurer dans les rues sans risquer de se faire écraser et les riverains qui n'osent plus ouvrir les fenêtres à cause du vacarme.

### Promouvoir les transports en commun

A cela, il faut encore ajouter l'enlaidissement de nos villes, salies par la pollution et déformées par la construction de nouvelles artères de plus en plus nombreuses. La seule solution pour lutter contre ce cancer qui ronge nos villes, consiste à promouvoir les transports en commun et en particulier le bus, car il n'est pas toujours possible dans toutes les villes d'installer des réseaux de tram ou de métro.

Le bus est le moyen de transport le plus répandu : ils sont plus de 500 000 à circuler dans l'Union Européenne, mais ce n'est rien comparé aux plus de 120 millions d'automobiles qui constituent le parc européen. De nombreuses cités européennes ont commencé depuis longtemps à réagir face à l'augmentation du trafic automobile en renforçant leurs réseaux de bus. Grâce à celui-ci, elles ont réussi à faire reculer la pollution, le bruit, les accidents et les embouteillages.

### Des solutions

Des réseaux bien adaptés ont également permis de renouer les liens distendus entre les quartiers et d'associer de nouveaux banlieux à la vie économique et sociale du centre, dont le dynamisme et l'attrait se trouvent ainsi renforcés. Des sites propres et des systèmes de priorité pour les bus aux carrefours ont été aménagés dans plusieurs villes pour les extraire de la circulation et les rendre plus performants. Des systèmes de passage des bus sur appel ont été mis en place dans les régions moins denses et des formules plus efficaces de distribution des billets diminuent le temps d'embarquement.

La Commission Européenne a elle aussi compris très tôt la nécessité d'encourager l'utilisation des transports en commun dans les villes. Elle finance toute une série de projets qui visent à améliorer les transports publics par l'utilisation d'outils télématiques - par exemple, des systèmes d'information des passagers, de contrôle et de programmation des horaires. Elle soutient des études pour améliorer la qualité du service - accès aux bus pour les personnes handicapées, largeur des couloirs, ouverture des portes - et des projets de recherche pour diminuer la consommation d'énergie ou pour mettre au point des carburants moins polluants.

La Commission a également organisé du 10 au 14 octobre à Bruxelles, avec l'aide de l'Euroregion (groupe de régions comprenant Bruxelles-Capitale, la Flandre, la Wallonie, le Kent et le Nord-Pas-de-Calais), un semaine de manifestations autour du thème "Le bus au service des citoyens".

Venant des quatre coins de l'Union, une dizaine de bus, ont sillonné la capitale belge pour sensibiliser le public aux avantages des transports en commun avec des animations particulières dans les écoles. Suite à cette manifestation, une trentaine de villes européennes devraient signer une Charte de "Bus propre en ville", par laquelle elles s'engagent à promouvoir l'usage du bus en ville et à recourir à des technologies qui permettront d'améliorer à la fois leurs réseaux de bus et l'environnement urbain.

### Bus et réseaux

Il est clair que la première chose à faire pour promouvoir l'utilisation des bus, c'est de parfaire bus et réseaux. Le "culte de l'automobile" est, en effet, fortement ancré dans la "culture" de la plupart des Européens et rien n'est moins facile que de faire évoluer les mentalités.

Il faut donc que le bus puisse avantageusement remplacer l'automobile, et pas seulement en terme de moindre pollution ou de moindre coût. Pour que le citoyen européen abandonne sa voiture en ville au profit du bus, il faut que ce dernier remplisse plusieurs conditions : un réseau très dense, avec des arrêts en bout de course susceptibles d'être relayés par des trains, trams, métros ou taxis, des passages fréquents - le cas échéant à la demande -, des systèmes d'abonnements simples et valables sur tout le réseau, enfin un certain confort.

Grâce aux objectifs fixés dans la Charte, les villes européennes renforceront ensemble leurs initiatives pour, d'une part, améliorer les transports en commun, et d'autre part, mieux informer les citoyens européens sur les avantages de ce mode de transport.

Source : Eurofocus 35/94  
du 31 octobre 1994

## Du parrainage à la coopération

La ville de Nantes et la ville de Cluj (Hongrie)

**D**epuis la décision de parrainage de la Ville de Cluj-Napoca, en juin 1989, les choses ont bien évolué dans les relations entre Nantes et sa partenaire transylvanienne.

Après l'acheminement de plusieurs convois humanitaires et la tenue, à Cluj, des premières élections municipales démocratiques, la Ville de Nantes a jugé indispensable de réorienter son action vers un véritable partenariat. L'année 1992 s'est révélée, à cet égard, une année charnière essentielle. Elle a permis de mettre en lumière de nouvelles pistes pour des relations diversifiées.

Entre les services municipaux, la coopération s'est concrétisée par des échanges de missions dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme.

Le travail se poursuit dans ces secteurs et sera complété par un programme prévu pour 1995 dans les domaines de la voirie, la propriété publique et l'action sociale, ce dernier thème faisant partie des nouvelles compétences attribuées aux communes roumaines depuis début 1994 (au même titre que la culture et l'enseignement primaire).

La Ville de Nantes travaille par ailleurs étroitement avec le Centre Culturel Français de Cluj, notamment dans les domaines artistiques et de la lecture publique.



Sur le plan économique des contacts ont été pris à l'occasion des deux dernières Foires Internationales, où les roumains sont très présents grâce au partenariat avec la Société de la Foire.

Les programmes Tempus ont permis quant à eux, d'approfondir des démarches de collaboration au niveau de la Faculté des Sciences, l'Ecole Centrale et les Langues Etrangères Appliquées. Une démarche comparable est actuellement en cours au niveau de l'Ecole des Beaux-Arts.

Enfin, les relations entre les associations Cluj-Nantes et Nantes-Cluj s'enrichissent de la volonté commune d'approfondir les liens et de favoriser les accueils et les échanges.

Contact :  
M. DERRIEN  
Maire de Nantes  
Service des Relations Internationales  
Tél : (33) 40 41 97 54

## Pourquoi l'ESSCA s'est intéressée à la Hongrie ?

**E**n 1989, l'ESSCA a créé à Angers le Mastère Spécialisé dans le management des échanges Est-Ouest, premier Mastère sur ce thème au sein de la Conférence des Grandes Ecoles. Ce programme a été conçu pour des étudiants français et étrangers qui suivent huit mois de cours et quatre mois de stage en entreprise. Il a accueilli plus de 70 étudiants depuis sa création (français, hongrois, roumains, bulgares, polonais, russes, ukrainiens...).

Le développement du Mastère a eu pour conséquence le renforcement de relations avec des entreprises françaises implantées en Europe centrale et orientale, ou souhaitant l'envisager. Par ailleurs, il est apparu nécessaire d'organiser une partie des cours dans un pays d'Europe centrale pour que des étudiants français bénéficient d'une expérience prolongée dans ce type de pays.

A ce stade, l'ESSCA s'est intéressée à la Hongrie pour y développer ses activités. La Hongrie apparaissait en effet, comme l'un des pays d'Europe centrale qui béné-

ficiait de la stabilité politique et d'un niveau correct d'équipements et d'infrastructures. Par ailleurs, la position géographique de la Hongrie permettait d'envisager facilement de développer des actions vers les autres pays proches. Enfin, l'ESSCA pouvait compter sur la présence de 17 de ces anciens étudiants, dont 14 hongrois, travaillant dans ces pays et sur l'implantation de plus de 350 entreprises françaises.

Les succès rencontrés dans les premières démarches ont donné naissance à un projet beaucoup plus ambitieux, celui

de la création d'une filière francophone de formation à la gestion des entreprises en Hongrie.

Ces activités s'exercent dans le cadre d'une Fondation représentant les activités de l'ESSCA en Hongrie.

Les membres du Conseil d'administration de cette Fondation sont :

- l'Université des Sciences Economiques de Budapest,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie franco-hongroise,
- le groupe ESSCA.

## Pourquoi l'ESSCA s'est intéressée à la Hongrie ?

### L'implantation de l'ESSCA en Hongrie

Le partenariat avec l'Université des Sciences Economiques de Budapest : un filière francophone d'enseignement supérieur en Hongrie

L'implantation de l'ESSCA en Hongrie s'est faite dans le cadre d'un accord de partenariat avec l'Université des Sciences Economiques de Budapest et la Chambre de Commerce et d'Industrie franco-hongroise.

Au terme de cet accord, l'ESSCA a développé une filière francophone au sein de l'Université des Sciences Economiques de Budapest qui avait déjà entamé une formation en français (270 économistes francophones) et exprimé une forte demande pour une coopération poussée avec un établissement français.

L'accord entre l'ESSCA et l'Université des Sciences Economiques permet à l'ESSCA de mobiliser les ressources de celle-ci, en terme de corps professoral, de moyens pédagogiques et de locaux.

### Les activités de l'ESSCA en Hongrie

A travers son implantation à Budapest au sein de l'Université, l'ESSCA est en train de proposer un ensemble complet de services de nature à favoriser l'implantation et le développement d'une entreprise française en Hongrie :

Organisation d'une partie des cours du Master "Management des échanges Est-Ouest" à Budapest

Objectifs :

- favoriser le recrutement d'étudiants francophones, diplômés de l'Université des Sciences Economiques de Budapest ou d'autres institutions d'enseignement supérieur du pays et leur proposer de compléter leur formation par le Master de l'ESSCA.

Le Master amène ces étudiants à suivre des enseignements en France, prolongés par un stage de quatre mois en entreprise, en France.

- donner aux étudiants français la possibilité d'une expérience longue (un semestre dans un pays d'Europe centrale), à partir de laquelle ils pourront facilement se rendre dans les pays voisins (Pologne, Roumanie, Ukraine...).

Le Master se déroule ainsi :

- quatre mois à Budapest (d'octobre à janvier inclus),
- quatre mois à Angers (de février à mai inclus),
- quatre mois de stages en entreprise.



Douze étudiants français, hongrois et russes ont suivi ce programme en 1993/1994.

L'ouverture en septembre 1993 d'une école de gestion francophone en trois ans : l'ESIAME Budapest

L'objectif est de former de jeunes hongrois aux techniques occidentales de gestion et d'administration des entreprises, afin de répondre à la forte demande existant dans ce domaine.

Le programme de six semestres inclut deux séjours longs en France et une troisième année effectuée en alternance dans une entreprise à Budapest.

Le réseau ESIAME a donc pour but de développer des échanges économiques et culturels entre les régions d'Angers, de Cholet et de Budapest.

### ESIAME Budapest : le point sur la rentrée 1994

■ Les étudiants  
L'ESIAME compte maintenant 111 étudiants répartis comme suit :

- Année 0 : 30 étudiants
- Cette année permet aux jeunes hongrois d'acquiescer des bases en français (20 heures de cours par semaine) en culture générale et en économie.

De plus, une journée par mois est consacrée à la visite d'une entreprise avec l'analyse d'un aspect de son activité. L'année est complétée par un stage de découverte du monde de l'entreprise. Il s'effectue pendant six semaines durant l'été.

- Année 1 : 35 étudiants.
- Année 2 : 46 étudiants.

La campagne de recrutement a été un succès. L'ESIAME Budapest apparaît cette année comme une formation de premier choix pour des étudiants admis par ailleurs dans les meilleures universités hongroises.

■ Les professeurs  
Les professeurs et responsables de département du groupe ESSCA se déplacent à Budapest pour assurer l'enseignement de l'ESIAME.

L'envoi de plusieurs documents permet aux étudiants de se préparer à leurs interventions :

- envoi du plan détaillé, de la bibliographie et de quelques textes ou articles éclairant le sujet, et surtout envoi d'un lexique des mots-clés de français utilisés durant le cours.

### Le développement à Budapest d'une activité de formation continue pour répondre aux besoins des entreprises

En effet, les entreprises françaises se sont implantées en Hongrie :

- soit en envoyant une équipe d'expatriés qui embauche des "locaux" au fur et à mesure : ces entreprises ont des besoins en jeunes diplômés du Master ou de l'ESIAME, selon les compétences requises,
- soit en rachetant une entreprise hongroise lors de sa privatisation : ces salariés hongrois ont souvent besoin de formation de base, initiation à l'économie de marché, notion de service, client, bilan, profit...

Un groupe de cadres travaillant dans des entreprises à Budapest a déjà suivi ce programme.

Le groupe ESSCA propose une logistique d'accueil pour l'implantation future d'entreprises françaises en Hongrie.

### Le développement d'une activité de conseil en implantation en Hongrie pour les entreprises

- missions d'"exploration",
- recherche de partenaires,
- proposition de stratégies d'implantation.

Les enseignants du programme sont :

- des professeurs de l'Université des Sciences Economiques de Budapest,
- des professeurs du groupe ESSCA,
- des intervenants d'entreprises, venant en général d'entreprises occidentales implantées à Budapest.

### Quel est l'objectif de cette implantation ?

Elle permet de positionner l'ESSCA comme l'école spécialiste des relations avec l'Europe centrale et orientale.

On peut concevoir cette implantation comme faisant partie d'une "chaire professionnelle", qui regroupe différentes activités du groupe ESSCA autour d'un même pôle de compétences : les relations avec l'Europe centrale et orientale :

- Master,
- ESIAME Budapest,
- Formation Continue en Hongrie.

La possibilité pour le groupe ESSCA de développer sur différents sites (Angers, Marne-la-Vallée, Cholet, Budapest) son savoir-faire en matière de formation au management, aussi bien pour les étudiants



que pour les professionnels, permet donc d'assurer de nombreuses synergies entre ces quatre centres.

Déjà largement implanté dans la région des Pays de Loire, le groupe ESSCA peut s'appuyer sur un réseau international.

Ce positionnement permet à l'ESSCA de proposer à des étudiants, à des professeurs, à des entreprises et aux collectivités locales, un ensemble d'actions et de services liés au développement de leur activité avec l'Europe centrale et orientale :

- cours Est-Ouest dans le programme de l'ESSCA,
- échanges de professeurs,
- possibilités pour des étudiants français d'effectuer des séjours en Hongrie,
- organisation de colloques et de conférences sur des thèmes liés aux relations Est-Ouest et à l'économie de transition,
- activité de conseil pour des entreprises françaises, réalisée par des professeurs du groupe ESSCA,
- organisation de missions sur le terrain pour des entreprises souhaitant se développer en Hongrie.



### Ils ont dit...

Son Excellence l'Ambassadeur de France en Hongrie, Monsieur François Nicoulaud :

«C'est pour moi un très grand plaisir de pouvoir inaugurer aujourd'hui cette entreprise parfaitement exemplaire dans laquelle se lancent d'un côté l'Université des Sciences Economiques de Budapest et d'autre part, l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers et enfin, la Communauté des entreprises françaises en Hongrie représentées par la Chambre de Commerce et d'Industrie franco-hongroise».

Docteur Rudolph Andorka, Recteur de l'Université des Sciences Economiques de Budapest :

«Je me félicite de la qualité de l'accord entre une institution telle que le groupe ESSCA et l'Université des Sciences Economiques de Budapest. C'est un accord équilibré qui se fait sur la base de services réciproques entre les deux institutions».

Attila Juhász, Directeur de l'ESIAME Budapest et du Centre du groupe ESSCA en Hongrie :

«L'installation d'une école française de gestion à Budapest, en Hongrie, contribue au développement des relations culturelles et d'affaires entre les deux pays».

Jean-François Jaudon, Ingénieur des Travaux Publics et étudiant au Master spécialisé dans le management des Echanges Est-Ouest de l'ESSCA à Budapest :

«Le fait d'effectuer un semestre de cours à Budapest suivi d'un semestre à Angers et complété par un stage en entreprise me permet, en une année, de découvrir l'ensemble des facettes de cette nouvelle spécialité qu'est le management des échanges Est-Ouest».

Zsófia Karacs, étudiante hongroise en première année de l'ESIAME Cholet en 1994 :

«La ville de Cholet et la formation que je reçois à l'ESIAME Cholet représentent pour moi une nouvelle vie et un nouveau métier».

Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers  
1, rue Lakanal - 49000 Angers

Contacts presse :  
Alain OUVRIEU  
Directeur des relations internationales  
Tél. : (33) 41 73 47 07

Christian BRULARD  
Directeur des relations extérieures  
Tél. : (33) 41 73 47 10

## Fondation du Groupe Compostela d'Universités

"Grupo Compostela de Universidades"

La Conférence Constitutive du Groupe Compostela d'Universités s'est tenue à Saint-Jacques de Compostelle, du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 1994. Ce réseau universitaire regroupe actuellement soixante-neuf établissements d'enseignement supérieur de toute l'Europe, parmi lesquelles les Universités du Nord et de l'Est.

Gunter Volz, chargé de mission aux relations internationales de l'Université de Nantes, a représenté celle-ci à la Conférence Constitutive et il a fait partie de la commission exécutive du réseau. Dans sa séance du 18 novembre 1994, le Conseil d'Administration de l'Université a donné son accord pour que le Président Jayez confirme par sa signature l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupe Compostela d'Universités.

Le Groupe Compostela d'Universités est conçu comme un réseau européen et sollicite au tant que tel une aide financière de l'Union Européenne, à travers les programmes communautaires. Son principal objectif est le développement d'accords de coopération aux niveaux universitaire, culturel et scientifique, dans le but de faire fructifier le patrimoine culturel, plus que millénaire, surgi autour du "Chemin de Saint-Jacques". Celui-ci est compris comme un itinéraire spirituel, mais aussi comme un phénomène social ayant contribué de manière décisive à la constitution du concept d'Europe et à la personnalité européenne.



Le Groupe Compostela d'Universités s'engagera par ailleurs dans la coordination de différentes activités dans le domaine des relations universitaires internationales, dans le développement de mécanismes spécifiques pour la transmission immédiate de l'information, ainsi que dans l'encouragement des échanges et des contacts entre ses Universités membres et d'autres Universités intéressées, en favorisant le développement social, éducatif et technologique avec les pays, les communautés et les régions de son environnement.

### Un premier projet

La mise en œuvre de la coopération scientifique universitaire passera par la constitution de "Groupes de Travail Scientifiques" composés de spécialistes d'une même matière et de différentes nationalités. Un premier projet concret est l'organisation en 1995, d'un séminaire international sur "L'identité européenne dans la perspective historique".

Le "Groupe" est géré par une commission exécutive, élue pour quatre ans et dont le président (actuellement le Professeur de Psychologie Marc Richelle, de l'Université de Liège) agit en tant que Président du Groupe Compostela d'Universités et le représente à l'extérieur. Un secrétaire exécutif (poste à temps plein) assure la permanence de la gestion du "Groupe".

Outre les cotisations des Universités membres (1 000 Ecus par an), le "Groupe" compte sur les aides de l'Union Européenne, des états européens et des régions.

Tous les enseignants-chercheurs, en particulier des disciplines des sciences humaines, ainsi que les étudiants de deuxième et troisième cycles intéressés par les activités du Groupe Compostela d'Universités, peuvent s'adresser à :

Présidence de l'Université de Nantes  
Centre des Echanges et des Relations  
Universitaires Internationales (CERUI)  
Gunter VOLZ  
1, quai de Tourville - BP 1026  
44035 Nantes cedex  
Tél : (33) 40 99 83 24  
Fax : (33) 40 99 83 21



## La culture au programme communautaire

« Si tout était à refaire, je commencerais par la culture ». Jean Monnet peut se réjouir, le nouvel article 128 du Traité de l'Union intègre la culture au sein des compétences communautaires permettant ainsi à la Commission Européenne d'adopter, le 27 juillet 1994, une communication sur "l'action de la Communauté en faveur de la culture".

s'agit également d'une coopération entre professionnels de la culture et autorités locales, nationales ou européennes, susceptibles de favoriser l'accès du public à la culture, par la mise en place de rencontres, études et recherches à dimension européenne. A cet égard, les projets employant des outils multimédias seront prioritaires dans la sélection.

### Intégrer la formation

En second lieu, Kaléidoscope intègre la formation au nombre des lignes directrices à favoriser. Ainsi, les projets, qui solliciteront le perfectionnement d'artistes ou créateurs, seront également pris en compte par la Commission, qui souhaite prendre part aux financements et de cours dans les domaines culturel et artistique.

Enfin, un dernier champ d'investigation vise à associer les pays tiers et les organisations internationales à l'ambition européenne. Pour répondre à cette attente, le projet doit nécessairement être proposé par un opérateur originaire d'un pays européen non communautaire, se dérouler à l'extérieur de la Communauté et prévoir un travail de création destiné à être diffusé au public.

En outre, le projet doit réunir au minimum un représentant d'un État-membre et deux représentants de pays non-communautaires. Il est par conséquent évident que la sélection privilégiera les pays avec lesquels la Communauté a signé des accords d'association et de coopération incluant les clauses culturelles.

Point important : les projets doivent présenter des garanties financières suffisantes en ce sens où la contribution financière dans le cadre du programme Kaléidoscope 2000 ne peut excéder 25% des frais totaux du projet et, qui plus est, dépasser 30 000 Ecus. D'ailleurs, la Commission propose une dotation totale de 68 millions d'Ecus.

Telles sont les dispositions de la Commission pour Kaléidoscope 2000, encore faut-il obtenir l'aval du Parlement et du Conseil européen.



A ce titre, la Commission a pu proposer un cadre global de référence, qui distingue trois grands champs d'action : Patrimoine, Kaléidoscope et Ariane. Ceux-ci ont fait l'objet d'un vote au Parlement Européen en décembre 1994.

### Patrimoine

Le patrimoine tente d'apporter complémentarité et réorientation aux initiatives antérieures de la Commission en la matière. Celles-ci intègreront déjà la conservation du patrimoine architectural, la restauration des monuments, les bourses de formation et les études.

La Commission veut donc inclure dans ce cadre, le patrimoine mobilier ainsi que les musées. Elle souhaite également donner une dimension technologique au secteur du patrimoine, avec la prise en compte du multimédia.

Pour ce faire, des consultations sont prévues par la Commission qui devraient aboutir fin 1994 à la présentation d'un projet de décision du Conseil sur un programme pluriannuel. Celui-ci devrait déterminer cinq types d'action d'encouragement.

### Kaléidoscope

Kaléidoscope désigne, ensuite, un second ensemble d'objectifs parmi lesquels un meilleur accès du public à la connaissance de la culture et de l'histoire des peuples européens, ainsi qu'une valorisation accrue des activités artistiques à l'échelle européenne. A ce titre, entrent en ligne de compte les arts du spectacle, les arts plastiques et de l'espace, les arts appliqués et l'audiovisuel.

Pour mener à bien une telle ambition, la Commission propose de privilégier plusieurs types d'actions caractéristiques.

D'abord pourront être soutenus les projets culturels à la fois de dimension européenne et réalisés par des opérateurs européens, mettant ainsi en valeur le dynamisme communautaire en la matière. Dans cette perspective, la Commission souhaite privilégier les actions impliquant coopérations et partenariats. Ceux-ci peuvent s'illustrer à plusieurs niveaux : il peut s'agir de l'association de plusieurs États-membres (trois au minimum) ou de l'intégration à un réseau supranational. Il peut

## La culture au programme communautaire (suite)

### Ariane

Quant à Ariane, dernier champ d'investigation spécifié par la Commission, il a pour objectif de promouvoir le livre et la lecture, à travers la traduction d'œuvres littéraires et théâtrales.

Deux grandes lignes directrices se distinguent au sein de ce programme. La Commission souhaite d'abord favoriser une plus large diffusion d'œuvres de littérature contemporaine représentative de la culture des États-membres, en accordant néanmoins la priorité aux traductions des œuvres écrites dans les langues les moins répandues de la Communauté.

A ce titre, sont éligibles les ouvrages qui ont déjà été traduits et publiés dans deux langues de la Communauté (en plus de la langue d'origine). Seules les œuvres rédigées dans les langues les moins répandues pourront directement obtenir un financement pour une traduction en deux autres langues européennes.

Une aide pourra également être accordée à la traduction d'œuvres qui, sans contribution communautaire, n'auraient aucune possibilité de voir le jour sur le marché européen. Quoi qu'il en soit, le financement concernant ce type d'action pourra atteindre 100% des honoraires du traducteur.

Un autre objectif d'Ariane est d'encourager la diffusion d'ouvrages de référence afin de permettre une meilleure connaissance de la culture et de l'histoire européenne.

Ces deux grandes lignes directrices sont complétées par quelques mesures d'accompagnement soulignant l'importance accordée par la Commission aux projets qui proposent des partenariats et des actions de formation. Le programme met en effet, l'accent sur la coopération et les échanges d'expérience, notamment dans le cadre de réseaux tels que la Fédération internationale des traducteurs, le Conseil européen des associations de traducteurs littéraires, ou le réseau européen des collègues de traducteurs littéraires.

De même, la Commission propose d'apporter un soutien financier à la forma-

tion sous forme de bourses ou de stages et au perfectionnement de traducteurs littéraires par l'intermédiaire de projets pédagogiques appropriés.

La dotation totale envisagée par la Commission, dans le cadre de ce programme, est de 34 millions d'Ecus.



### D'autres aspects culturels dans une démarche globale

Au-delà de ces actions spécifiques, la Commission souhaite - dans le cadre d'une démarche plus globale - se pencher sur d'autres aspects de l'action communautaire en matière de culture, aux rangs desquels on trouve :

- les effets induits par certains programmes communautaires sur le secteur culturel et pour lesquels un état des lieux sera dressé d'ici un an,
- les techniques audiovisuelles (multimédia, numérisation, réseau interactif) susceptibles de dynamiser les cultures des États-membres. Le débat concernant le Livre vert sur l'audiovisuel s'inscrit dès lors dans cette perspective.

Une politique culturelle à l'échelle européenne semble ainsi prendre forme, même s'il ne faut pas attendre des mesures concrètes avant fin 1996.

Contact :  
Patricia NOUVEAU  
Bureau des Régions Bretagne  
et Pays de la Loire - Bruxelles  
Tél. : (19) 32 2 213 00 10

### Les Pays de la Loire 3<sup>ème</sup> au Challenge à la voile de l'Arc Atlantique



La Région des Pays de la Loire a participé, avec une dizaine de Régions, au 4<sup>ème</sup> challenge à la voile à Royan du 12 au 16 octobre 1994.

L'originalité de cette régata entre les Régions ou comités de l'Arc Atlantique est de faire porter à chaque équipage - couleurs de sa région d'attache, 12 des 26 membres de l'Arc Atlantique étaient au rendez-vous de Royan - l'Aquitaine, Bretagne, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, le Donegal (Irlande), la Cornouaille (Royaume-Uni), le Dyfed (Pays de Galles), le Norte et l'Algarve (Portugal), la Galice (Espagne).

Lancée en 1991 en Pays de la Loire, cette compétition s'est disputée en cinq régates sur des monotypes d'un peu plus de 9 mètres, les Figaro - Bénéteau.

Le bateau des Pays de la Loire était skippé par Philippe Laperche avec Yvon Bourgnon, Marc Guessard, Frédéric Mouches, Olivier et Thierry Douillard. La Région des Pays de la Loire s'est classée 3<sup>ème</sup>.

C'est la Basse-Normandie qui a remporté ce 4<sup>ème</sup> trophée. La 5<sup>ème</sup> rencontre devrait avoir lieu dans les Asturies en octobre 1995. En effet, ils avaient remporté la 3<sup>ème</sup> édition mais n'avaient pu l'organiser chez eux en 1994.

Contact :  
Isabelle JOLY  
Conseil Régional des Pays de la Loire  
1 rue de la Loire  
44066 Nantes cedex 02  
Tél. : (33) 40 41 36 11  
Fax : (33) 40 47 76 85

L'équipe de rédaction de la revue Chronique Européenne des Pays de la Loire, présente à ses lecteurs tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

# Agenda

## Janvier 1995

Du 17 au 19 - Maastricht (Pays-Bas)

### Comitees and comitology in the Political Process of the European Community

Séminaire destiné aux fonctionnaires des Etats-membres de l'U. E. et des institutions communautaires

Contact :

Sabine ROESNER

Programme Organization Division

European Institute of Public Administration

Tél : (19) 31 043 296 224

Fax : (19) 31 043 296 296

Les 20 et 21 - Lyon

### Vers la monnaie unique

Quatrième Entretiens monétaires - Conférence publique

Contact :

Institut de l'Ecu

Tél : (33) 72 56 42 32

Fax : (33) 72 41 84 91

## Mars 1995

Du 6 au 10 - Maastricht (Pays-Bas)

### Négociations européennes

Séminaire destiné aux fonctionnaires des Etats-membres de l'Union Européenne et des institutions communautaires.

Contact :

Robert WEBEL c/o Noëlle DEBIE

Programme Organization Division

European Institute of

Public Administration

Tél : (19) 31 043 296 226

Fax : (19) 31 043 296 296

Les 20 et 21 - Dordmund (Allemagne)

### Europartenariat Nordrhein-Wesfalen

Manifestation du programme Europartenariat de la Commission Européenne (DG XVI - Politiques régionales et DG XXIII - Politique d'entreprise)

Contact :

Europartenariat Nordrhein-Wesfalen

Dr Bernd H.J. KITTERER

Tél : (19) 49 228 104 222

Fax : (19) 49 228 104 158

Commission Européenne DG XXIII

Europartenariat

André HASPELS

Tél : (19) 32 2 295 14 04

Fax : (19) 32 2 295 17 40

## Mars 1995 (suite)

Du 21 au 23 - Bruxelles (Belgique)

**Les nouvelles technologies : information, audiovisuel, biotechnologie** - Conférence du cycle : Le diagnostic du citoyen sur le Livre Blanc «Croissance, compétitivité, emploi».

Contact :

Association Euro-Citizen Action Service

Marion DIAGRE

Tél : (19) 32 2 534 51 66

Fax : (19) 32 2 534 52 75

Du 27 au 29 - Bruxelles (Belgique)

### Directoria'95 (International Convention for Directors of Local and Regional Authorities)

3<sup>ème</sup> édition de la rencontre annuelle européenne des Directeurs de Collectivités territoriales, organisée par la Commission Européenne, avec la participation de autres institutions et organes communautaires, en particulier le Comité des Régions.

Contact :

Adhésion & Associés

Tél : (33) 1 48 25 26 04

Fax : (33) 1 46 03 86 26

## Avril 1995

Du 24 au 27 - Düsseldorf (Allemagne)

### La sidérurgie et le recyclage

Séminaire organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

Contact :

Division CEE-ONU à Genève

Tél : (19) 41 22 917 36 67

Fax : (19) 41 22 917 01 78

## Mai 1995

Les 15 et 16 - Marrakech (Maroc)

### 2<sup>ème</sup> édition de Medpartenariat Maroc

Dans le cadre du programme européen de coopération entre PME de l'Union Européenne et des pays méditerranéens - Commission Européenne (DG I - Relations économiques extérieures et DG XXIII - Politique d'entreprise).

Contact :

Medpartenariat Maroc - Fédération des

Chambres de Commerce de l'Union Euro-

péenne au Maroc - Alexander MOLL

Tél : (19) 02 47 51 10

Fax : (19) 02 47 51 72

Commission Européenne - DG XXIII/B12

François DELAGRANGE

Tél : (19) 32 2 295 55 73

## Bibliothèque Européenne

Gilles Martinet

**Le réveil des nationalismes français**

140 pages - 79 FF

Editions du Seuil

Pierre Maillet - Dario Velo

**L'Europe à géométrie variable - Transition vers l'intégration**

Editions L'Harmattan

57 rue de l'Ecole Polytechnique - 75005 Paris

Mario Telo (sous la direction de)

**L'Union Européenne et l'élargissement**

368 pages - 299 FF

Editions de l'Université de Bruxelles

26 avenue Paul Héger - 1050 Bruxelles

Nicholas Moussis

**Accès à l'Europe sociale**

Env. 900 pages - 10 100 FB

European Study Service

Tél : (19) 32 2 652 11 84

Pierre Bernard-Reymond

**140 réponses pour mieux connaître l'Europe**

182 pages - 50 FF

Imprimerie Louis Jean

Avenue d'Embrun - 05000 Gap

Tél : (33) 92 53 17 00

Alfred Grosser (sous la direction de)

**Les pays d'Europe occidentale**

365 pages - 120 FF

La Documentation Française

29 quai Voltaire - 75007 Paris

Euridyce (Réseau d'information sur l'éducation dans la CE) - Tél : (19) 32 2 238 30 11

- La lutte contre l'échec scolaire : un défi pour la construction européenne - 172 p.
- Les principaux systèmes d'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur dans la CE - 32 p.
- Enseignement privé - enseignement non public : formes et statuts dans les Etats-membres de la CE - 95 p.
- L'enseignement préscolaire et primaire dans l'Union Européenne - 119 p.
- L'enseignement des langues étrangères dans les systèmes scolaires de la CE - 75 p.
- Calendrier et rythmes scolaires dans les Etats-membres de la CE - 49 p.

TOUTE CORRESPONDANCE  
EST À ADRESSER À :

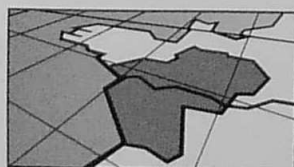
RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE  
**CHRONIQUE EUROPÉENNE**

**Annaïck LE BOSSÉ**

44066 NANTES CEDEX 02

Tél. : (33) 40 41 36 28

**E  
U  
R  
O  
U  
E  
S  
T**



Région des Pays de la Loire

Directeur de la Publication :

**Olivier GUICHARD**

Co-Directeur :

**Jean CUVELIER**

Rédacteur en chef :

**Michel DUTHILLEUL**

Assistante de rédaction

**Annaïck LE BOSSÉ**

Avec la collaboration de **Martine ALLAIS**

Bureau de représentation des Régions  
Bretagne et Pays de la Loire à Bruxelles

Réalisation : **Axelles**

Photos : Commission Européenne - Diaouest